

Daaray Miftaahus-Sahandah

Plateforme Virtuelle des Laboratoires de  
recherches, d'études et de Vulgarisation  
des Oeuvres de S.Touba



<http://www.daarayweb.org>

## Irwawun-Naddym

L'abreuvement du commensal

Traité historique et biographique sur Cheikh  
Ahmadou Bamba écrit par

Cheikh M.Lamine  
DIOP (Dagana)

Réalisation : Sayf'Graph Sayful Xaddym.

Version 1.1 du 1.1.2007.

Ahlu Sahandah World Wide Community !

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# AVANT –PROPOS

Je cherche protection auprès de Dieu contre Satan, le damné.

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

Que Dieu bénisse et salue notre seigneur Mouhammad, les siens ainsi que ses compagnons.

Muhammad al-Amin fils de Ahmad Diop de Dagana qui éprouve un grand besoin de son Seigneur et sollicite son assistance pour bien servir son ami et maître, dit : Louange à Dieu qui éclaire la terre par les saints et montre par leur intermédiaire le chemin de ses prophètes, les guides : le chemin de la foi en l'unicité de Dieu, et de l'adoration du Seigneur suprême et du rejet de leurs contraires. En effet, les saints sont les vrais raisonnables qui, s'étant soumis aux imams, les prophètes, ont été bien dirigés par eux. « Voilà ceux qui sont bien dirigés. Conduis-toi conformément à leur conduite » (le Coran 9 : 6) Que Dieu bénisse notre seigneur Mouhammad, le chef et guide suprême qui débarrasse les cœurs de ses adeptes des suggestions et troubles sataniques. Que Dieu bénisse également les siens et ses compagnons fidèles à leurs engagements et qui honorèrent leurs promesses.

Cela dit, comme Dieu, par sa grâce, envoie aux gens de chaque siècle un saint qui les guide dans le chemin droit et les empêche d'emprunter de mauvaises voies, et comme Dieu nous a privilégiés, nous, gens du XXe siècle, de notre cher guide spirituel : Ahmad fils de Mouhammad fils de Habiboullah, plus connu du commun des montées sous le nom de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, le Serviteur du Prophète mecquois, j'ai voulu exposer une partie de sa vie pour celui qui désire s'informer de ses faveurs. Je sais certainement que je ne pourrais faire une étude exhaustive de ce sujet, mais je prépare le terrain à un éventuel intéressé mieux instruit et plus motivé, à qui Dieu inspirerait la volonté de se rendre utile aux croyants pour complaire à son Seigneur. Un noble hadith dit : « les hommes constituent la famille de Dieu ; celui d'entre eux qu'il aime le plus, est le plus utile à ses semblables ». Il est dit également que celui qui retrace la vie d'un saint disparu, agit comme s'il le faisait revivre.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Voici donc cet exposé sommaire intitulé « l'Abreuvement du Commensal dans la Douce d'Amour du Serviteur. Quiconque y découvrira des lacunes est prié de dissimuler l'imperfection de son savoir et de demander pardon pour moi au lieu de se détourner de mon exposé ! Car, en dépit de ces lacunes, il y trouvera des idées qu'il appréciera. Cet exposé n'est en outre qu'une introduction à l'ouvrage intitulé « Les Bienfaits de l'Eternel » du Cheikh Mouhammad al-Bachir fils du Cheikh Ahmadou Bamba. En effet, celui-ci est un livre exhaustif (Que Dieu l'agrée, facilite sa diffusion, lui en récompense dans l'Au-delà et perpétue sa mémoire grâce à lui. Que Dieu facilite l'achèvement et la diffusion de notre livre et l'agrée grâce à cet ouvrage, à son auteur et à son sujet !). En effet, le Très-Haut est le Détenteur de la grâce, qui nous assiste ici-bas et dans l'au-delà.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE PREMIER

## LA VIE DU CHEIKH DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A LA MORT DE SON PERE (1853 – 1883)

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

En ce qui concerne sa date de naissance, l'on dit qu'il naquit en 1270 ou en 1272 de l'Hégire (1851 ou 1853) à Mbacké-Baol dans la maison de son père située près de l'actuelle route de Dakar. A ce propos, l'érudit Al-Haji Hamid fils d'Outhman du Fouta, dit :

*« Le Serviteur naquit en l'an 1270 H.  
D'un père observant la loi de l'Elu.  
Il retourna à son Seigneur dans la nuit du Mercredi  
20 Muharram de l'an 1346 H âgé de 74 ans <sup>1</sup>  
Que Dieu réalise nos souhaits et nous réserve le meilleur sort ».*

Ahmad Bamba passa les premières années de sa vie dans la maison paternelle. Il ne la quitta qu'à l'âge d'aller à l'école coranique. Pour ce qui est de son nom, il s'appelle Ahmad fils de Muhammad fils de Habiboulah fils de Muhammad de grand fils de Habiboulah fils de Muhammad al-Khayr. C'est Mohammad le grand, surnommé Maram qui construisit en 1780 le village de Mbacké-Baol<sup>2</sup>, y installa son fils aîné, Muhammad Farimata, et retourna au Djilof où il mourut<sup>3</sup>.

Quant à ses origines, ses ancêtres furent des Toucouleurs qui quittèrent Fouta pour s'installer au Djolof. On dit communément qu'ils étaient venus de la Mauritanie. Leurs cousins restés dans cette contrée sont appelés Alu-Modi Nalla. L'on dit qu'ils sont des schérifs <sup>4</sup>Mon frère et maître Mukhtar Binta LÖ fils d'Ibrahim, le Cheikh de Niomré m'a appris qu'Ahmadou Bamba lui avait confirmé cela. A ce propos, il dit : « J'étais avec lui un jour, et, au cours de notre conversation, nous avons parlé de cette tribu maure considérée comme schérif... Il me dit : « ne sais-tu pas que ce sont nos frères ? « C'est ainsi que j'ai su que les ancêtres du Cheikh étaient des schérifs. ». Je crois que le témoin le plus éloquent du « schérif » <sup>5</sup>de cette famille réside dans la douceur de ses mœurs, dans sa générosité, sa

<sup>1</sup> Cette date correspond au 20 juillet 1927

<sup>2</sup> La date de la construction de Mbacké doit être située entre 1795 et 1802. D'après un poème de Serigne Moussa KA, ce fut à la suite de l'assassinat en 1795 de Serigne Malamine SARR que Maram Mbacké se rendit auprès du Damel Amari Ngoné Ndella pour obtenir la libération des marabouts qu'il détenait. Le Damel satisfait sa demande et lui octroya en plus la terre sur laquelle Mbacké fut bâti.

<sup>3</sup> En 1802.

<sup>4</sup> Schérif signifie : « noble ». Il s'agit d'une noblesse de naissance attribuée aux descendants du Prophète Muhammad.

<sup>5</sup> La noblesse du Schérif.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

mansuétude, son amour de la bienfaisance, son dédain de la bassesse et sa foi authentique en Dieu.

D'autre part, Marième, la mère d'Ahmadou Bamba, surnommée Diaratoullah, est fille de Muhammad fils de Hammad fils de Ali Bousso le « Charaf » des Bousso est vérifiée, leur généalogie remontant à l'Imam Hasan fils d'Ali ibn Abi Talib (que Dieu l'honore). Le Cheikh est donc schérif aussi bien de son ascendance maternelle que paternelle. Un de mes cousins, qui connaît bien le Fouta, m'a dit qu'au cours de ces voyages dans cette province, il se rendit à Boggué et à Mbumba et vit les ruines des villages autrefois habités par les Mbacké. Un natif de cette province appartenant à la famille BA, lui, affirma que les Mbacké étaient leurs cousins et que le nom Mbacké était une déformation par les wolofs du nom BA. Cette opinion est, à mon avis, fort invraisemblable. Je crois, en revanche, que le nom Mbacké est aussi vieux que tous les autres noms non arabes.

Les Bousso habitaient le village de Golléré au Fouta qui avoisinait les villages des Mbacké. Ce voisinage entre les deux familles corrobore la thèse de leur origine commune...

Parvenu à l'âge d'aller à l'école, Ahmadou Bamba fut confié à Muhammad Bousso, le frère germain de sa pieuse mère, qui l'initia au livre sacré puis l'envoya auprès de son oncle Tafsir Mbacké Ndoumbé (fils de Muhammad Sokhna Bousso fils du précité Muhammad le grand, qui était le frère germain d'Asta Walo Mbacké, la grand-mère maternelle d'Ahmadou Bamba) Tafsir et son élève passaient la saison sèche à Mbacké et l'hivernage au Djolof. A la mort de son maître, Ahmadou Bamba avait presque maîtrisé le Coran. Un homme sûr m'a raconté qu'Ahmadou Bamba lui avait dit qu'à la mort de son maître, il avait atteint le quatre vingt deuxième versets de la cinquième sourate de Coran<sup>6</sup>. Il rejoignit son père et termina le reste du livre grâce à son propre effort et au concours de certains maîtres de l'enseignement coranique. A cette époque, il demeurait la plupart du temps aux côtés de son père qu'il ne quittait que pour rendre visite à Muhammad Diara, son frère germain qui poursuivait encore son instruction coranique auprès d'un maître. Parfois, il passait un ou deux mois avec lui

---

<sup>6</sup> Il s'agit du verset suivant : Tu trouveras à coup sûr dans les Juifs et les faiseurs des dieux, les plus fort en leur inimitié contre les Editions Padoux- Editeur, Paris 1964 p. 393.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

avant de rejoindre son père. Ce fut au temps du conquérant Maba <sup>7</sup> quand les parents d'Ahmadou Bamba, tout comme de nombreux habitants du Baol et du Djolof, émigrèrent au Saloum avec le dit conquérant. A la mort de ce dernier, beaucoup d'immigrés regagnèrent leurs pays. Parmi eux le père d'Ahmadou Bamna qui alla au Cayor en compagnie du Damel Lat-Dior (M. 1886) tandis que Ahmadou Bamba, son oncle Muhammad Bousso et la famille de ce dernier restèrent au Saloum où Ahmadou Bamba poursuivait son instruction auprès de son oncle Samba Toucouleur KA qui l'initia aux différentes disciplines de la théologie islamique. Son instruction fut bien avancée lorsqu'il rejoignit son père installé dans le village de Patar situé près de Keur Amadou Yalla, la capitale du Damel Lat-Dior. Ce dernier qui avait une grande affection pour Momar Anta Sali, avait fait de lui son conseiller bien écouté. Dans son fort intérieur, Momar ne nourrissait aucun désir à l'égard des richesses et du pouvoir du roi, et son attitude à son égard ne lui était dictée que par le souci de préserver les intérêts de sa famille. C'est pourquoi, bien que étant à sa disposition, Momar n'habitait pas avec le Damel, mais fonda son propre village. Cet isolement était d'autant plus nécessaire que Momar fut un enseignant et que l'enseignement ne pouvait pas être bien assumé dans la cours des rois. Comme son village se situait auprès du Damel sans peine ni retard.

Quant à Ahmadou Bamba, il resta avec son père et poursuivit son instruction au point de briller dans toutes les disciplines islamiques. Pendant ce temps, il fréquentait Khali Madiakhaté Kala, le cadî du Damel qui fut un érudit réputé notamment pour l'excellente qualité de sa poésie Ahmadou Bamba le fréquentait pour approfondir sa connaissance de la langue arabe. Parfois, il lui montrait des poèmes qu'il avait composés afin qu'il vérifia leur conformité aux règles de la grammaire, de la lexicographie et de la métrique. Parfois, il y décelait des fautes, parfois non. Leurs relations continuèrent ainsi jusqu'à ce que l'élève surpassât son maître dans l'art de la poésie. De sorte que les efforts du maître portant naguère sur la correction des poèmes de l'élève, visaient désormais à leur apprentissage par cœur. Mais l'instruction d'Ahmadou Bamba auprès de Madiakhaté ne dépassa pas le cadre ainsi décrit. Il n'étudia pas auprès de lui un ouvrage complet.

---

<sup>7</sup>

Il mourut en 1867



Par ailleurs, dans le village avoisinant de Ndiagne, résidait un savant maure du nom de Muhammad Ibn Muhammad al Karim de la branche Awlâd Sidi al-Fâdil des Banî Dayman. (Chez nous on l'appelait communément Muhammad al-Yaddali. Il ne faut cependant pas le confondre avec l'auteur du commentaire du Coran intitulé : Al-Dhahab al-Ibriz. Car ce dernier est un yaddalite dynamique ancien) Ahmadou Bamba fréquentait ce savant pour apprendre la rhétorique et, je crois, la logique.

S'étant aperçu de son excellence [dans les disciplines littéraires et religieuses], de son dynamisme et de son honnêteté, Momar Anta Sali confia à son fils les tâches relatives à l'enseignement. Auparavant, par confiance en son intelligence, et en la bonne maîtrise de son savoir, il lui donnait des leçons à transmettre aux élèves absents. Ahmadou Bamba s'acquittait convenablement de ses devoirs, et les élèves de son père se contentèrent de lui. De même celui-ci l'agréa.

Peu de temps après, le Damel quitta Keur Amadou Yalla pour s'installer dans sa résidence de Souguère. Momar Anta Sali à son tour, construisit près de là un village baptisé Mbacké-Cayor. Il y resta deux ans avant de mourir au mois de Mouharram de l'an 1300 de l'Hégire. J'ai entendu Ahmadou Bamba dire : « J'ai récité le Coran au chevet de mon père qui agonissait au cours d'une journée de lundi. Il mourut dans la nuit du mardi et fit inhumé à Dekkelé (un village situé dans la province de Mbakol) où sa tombe fait toujours l'objet de visite ». Je l'ai même visitée Dieu merci. Ahmadou Bamba accompagna le cortège qui transporta la dépouille mortelle de son père à Dekkelé. Au cours du trajet, certains cavaliers lui offraient leurs montures. Mais il leur répondit qu'il préférerait marcher. La foule immense réunie pour assister aux funérailles choisit pour diriger le service funèbre Serigne Taïba Muhammad Ndoumbé Mar Sill (dont nous parlerons au chapitre des témoignages des dignitaires religieux en faveur d'Ahmadou Bamba. Le service achevé, Serigne Taïba donna à la foule l'ordre d'observer le silence et prononça une oraison funèbre dans laquelle il présenta ses condoléances à la famille du défunt et s'adressa particulièrement à Ahmadou Bamba en ces termes :

- « Où est Serigne Bamba ? (c'est ainsi qu'on l'appelait alors) Ahmadou



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Bamba, qui se trouvait à l'extrémité de la foule, répondit et se leva ».

- « Rapproche toi ! »

Il se rapprocha de l'orateur de façon à pouvoir le voir, l'entendre et lui répondre sans lever la voix (il s'abstint d'avancer encore afin de ne pas déranger l'assistance).

- « Rapproche toi encore ! »
- « Je t'entends bien ».

L'orateur lui présenta ses condoléances avant de poursuivre :

- « Je voudrais que tu nous accompagnes d'autres dignitaires et moi parmi les collègues de ton père chez le Damel afin que nous lui présentons nos condoléances, car le défunt était son ami intime, son guide et conseiller personnel, et que nous te recommandons à lui pour te permettre d'occuper auprès de lui la même place que ton père et de jouir des mêmes bonheurs » ;

- « Je vous remercie pour vos condoléances et conseils. Pour ce qui concerne le Damel, je n'ai pas l'habitude de fréquenter les monarques. Je ne nourris aucune ambition à l'égard de leurs richesses et ne cherche des honneurs qu'auprès du Seigneur suprême ». Ces propos semèrent le désarroi au sein de la foule. Les pieux furent étonnés de voir un de leurs fils tout jeune transcender les futilités et oser critiquer implicitement ceux qui ambitionnaient les richesses terrestres. Les gens du commun furent étonnés de le voir se détourner d'un prestige gratuit. De plus, ils le considèrent comme un déséquilibré.

L'attitude de ces deux groupes lui inspira deux très beaux poèmes. L'un d'eux je n'ai pas vu le texte pendant mon service [auprès du Cheikh] et dont je ne me souviens plus, débute par :

*« Puisque j'ai détourné mon regard d'eux, ils m'ont traité d'aliéner »*

Voici l'autre :



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*« Penche vers les portes des sultans, m'ont-il dit,  
Afin d'obtenir des dons qui te suffiraient pour toujours.  
Dieu me suffit, ai-je répondu, et je me contente de lui,  
Et rien ne me satisfait sauf la religion et la science.  
Je ne crains que mon Roi et n'espère qu'en Lui,  
Car Lui, le Majestueux m'enrichit et me sauve.  
Comment mettrais-je mes affaires dans les mains de ceux  
Qui sont aussi incapables de gérer leurs propres affaires  
que les pauvres ?  
Et comment la convoitise des richesses m'inciterait-elle  
A fréquenter ceux qui ne sont que des suppôts de Satan ?  
Et si je suis attristé ou que j'éprouve un besoin,  
J'invoque le propriétaire du Trône ;  
Il est l'Assistant et le Détenteur de la puissance infinie  
Qui crée comme il veut tout ce qu'il veut.  
S'il veut hâter une affaire, elle s'attarde un moment  
O toi qui blâmes ! Ne vas pas trop loin ! Cesse de me blâmer !  
Car mon abondance des futilités de cette vie ne m'attriste point.  
Si mon seul défaut est ma réconciliation aux biens des rois,  
C'est là un précieux défaut qui ne me déshonore point ».*

Quant à la mère d'Ahmadou Bamba, elle mourut à Prokhane dans le Saloum lors du séjour de son père dans cette province.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

## CHAPITRE SECOND

### LES ACTIVITES D'AHMADOU BAMBA APRES LA MORT DE SON PERE

Durant la vie de son père, Ahmadou Bamba ne prenait aucune décision sans consulter. Bien plus, il lui obéissait inconditionnellement. Après sa mort, il continua l'enseignement un peu plus d'un an. Pendant ce temps, ses disciples ne s'intéressaient qu'à la science comme il ne s'occupait que de leur instruction. Cependant il éprouvait un désir profond de pénétrer la mystique, aimait les habitudes des mystiques, telles que la solitude et l'errance<sup>8</sup>; il utilisait leur langage et cherchait à leur manière le sens profond des textes. Cette haute préoccupation ayant dominé en lui toute autre, il en fit part à ses disciples indirectement d'abord, et ensuite, devant la force irrésistible de cette nouvelle tendance, il déclara ses intentions et invita à le suivre. Après avoir réuni ses disciples, il leur tint fermement le discours suivant : « Ceux parmi vous qui m'ont accompagné dans le but d'acquérir la science doivent me suivre et observer mes ordres ». Puis il se retira. Ses propos troublèrent fort ses disciples dont une partie décida de s'en aller tandis qu'une autre partie préféra rester. Ahmadou Bamba observa leur réaction avec calme, n'interrogeant personne sur ses intentions. La majorité des disciples quittèrent ainsi le maître et un petit groupe resta à ses côtés.

Observons qu'auparavant, du vivant de son père, Ahmadou Bamba avait déjà écrit dans le domaine des sciences islamiques traditionnelles. Il mit en vers Umm al-Barâhin, un traité de théologie musulmane d'Al-Sanûsi (M. 1490). Ce poème fut agréé par son père qui l'a même enseigné au lieu du texte originel. Ahmadou Bamba m'a dit que son père avait appris ce poème à deux de ses fils : Sidi Muhammad al-Khalifa, plus connu sous le nom de Cheikh Thierno et Ahmadou al-Mukhtar, plus connu sous le nom de Serigne Afé. Ahmadou Bamba

---

<sup>8</sup> Il s'agit de retraites effectuées pour bien méditer dans le calme.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

mit également en vers en 1294 / 1877 Bidaya al-Hadaya (commencement de la bonne direction) d'Al-Ghazâli. Ce poème fut intitulé : « Mulayyin al-Sudûr (celui qui adoucit les cœurs). Plus tard (en 1904), il résuma ce poème et lui donna le nouveau titre de « Munawwir al-Sudûr »<sup>9</sup> (celui qui éclaire les cœurs). Il composa aussi d'autres poèmes parmi lesquels « Djadhatou Sighâr » (celui qui attire les jeunes) et « Al-Djawhar al-Nafis »<sup>10</sup> (la perle précieuse), une versification du traité de rituel musulman d'Al-Akhdari.

Ainsi Ahmadou Bamba décida-t-il de passer avec le groupe de disciples restés avec lui de l'éducation livresque à l'éducation spirituelle. Je pense que ce fut sur l'ordre du messenger de Dieu (PSL). En effet, un de mes maîtres, qui est digne de confiance, m'a raconté que Cheikh Ahmadou Bamba lui avait dit que le Prophète (PSL) lui avait dit : « Donne à tes disciples une éducation spirituelle et ne leur donne plus une éducation livresque ». A cela s'ajoutent les informations contenues de ses poèmes comme celles-ci :

*« Un des gestes prodigieux du fils d'Abdallah (Muhammad)  
Qu'il soit salué et béni par l'Eternel  
Qui a éclairé et éclairera la terre jusqu'au Jour du Jugement  
Par les Saints qui ont perpétué les traditions prophétiques  
Et les ont préservés des innovations  
Un de ses gestes prodigieux consiste dans la rassurance  
De son serviteur en lui donnant un ordre : l'ordre d'instruire ses adhérents  
Ainsi que tous ses contemporains qui acceptaient son enseignement.  
Un autre de ses gestes prodigieux est qu'il a guidé son serviteur à Dieu  
En le purifiant des défauts et en le parant de vertus ».*

Par « en lui donnant un ordre... » Il entend comparer indirectement l'ordre divin donné au Prophète (PSL) à celui qu'il avait reçu grâce à l'assistance de Dieu Très-Haut qui avait accru ses connaissances, sa sagesse, ses lumières et ses secrets le rendant capable d'assumer les charges de la suprême sainteté avant de lui donner l'ordre de prêcher publiquement [sa voie], d'inviter les hommes à le suivre.

A ce propos, il dit :

<sup>9</sup> Le premier poème étant abîme, le Cheikh le reprit dans ce second poème de 212 vers qui définit la conduite permettant à l'adepte de bien purifier son âme.

<sup>10</sup> Ce poème de 676 vers sert de base à l'enseignement religieux. Il vient d'être traduit en français par le Professeur Amar Samb.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

*« L'Omnipissant m'a procuré les Sciences et leurs secrets  
Puisqu'il est Omniscient  
J'ai acquis des connaissances que l'on ne trouve pas dans les livres  
Ne vous laissez donc pas de me servir !  
Par considération pour l'Elu (PSL)  
Le Généreux m'a donné la « Baraka »<sup>11</sup> du Coran et des sciences  
Religieuses  
Et fait jaillir leurs secrets sur mon enseignement.  
Dieu fait jaillir sur mes écrits.  
Les secrets de « il n'y a point de Dieu que Dieu ».  
Il m'a accordé des faveurs qu'il ne retirera jamais.  
Et grâce a lui, je suis devenu rempart et asile.  
Voilà la faveur que Dieu accorde à celui qui lui plaît  
Lui, qui m'a autorisé de dire : venez chercher refuge auprès de moi !*

Autrement dit : « Dieu m'a donné l'ordre de me déclarer refuge. Quiconque veut le bien dans cette vie et dans l'au-delà, doit se réfugier auprès de moi ».

Ensuite, il dit :

*« Est heureux un disciple à qui Dieu a inspiré  
De s'attacher à moi. Car il obtiendra les faveurs ;  
Le disciple qui ne se lasse pas de moi, obtiendra la meilleure récompense ;  
Le disciple, qui se réfugie auprès de moi recevra de Dieu,  
Mon voisin bien vaillant, une récompense dépassant ce que l'on croit possible.  
Sera heureux tout disciple qui s'attache à moi  
De même sera-t-il préservé de tout malheur.  
Quiconque s'attache à moi sera préservé  
Des malheurs de ce monde ainsi que de ceux de l'au-delà ».*

Puis révélant que les croyants parmi les djinns de son temps s'étaient attachés à lui, il dit :

*« A la différence des infidèles, les djinns croyants de mon temps se sont soumis  
A moi ».*

Mettant ses disciples en garde contre toute tentative de s'écarter de lui ; il dit :

---

<sup>11</sup> Ce terme est parfois rendu par charisme. Il s'agit ici du profit tiré de l'application du Coran. Dieu a assisté le Cheikh à bien comprendre le livre saint et à en tirer le plus grand profit.



*« Malheur à celui qui se détourne de moi  
Après avoir adopté ma Voie.  
Définissant la Voie et l'objectif du disciple, il dit :  
La Voie, aux dires des mystiques, consiste  
A abandonner la tradition au profit de la religion  
Revenir à la tradition avant de parvenir au terme de l'itinéraire mystique,  
Car l'adepte mystique, où qu'il aille,  
Ne cherche que l'agrément du Clément ».*

Décrivant le vrai adepte mystique et le profit qu'il peut tirer de la compagnie des guides confirmés, il écrit :

*« La caractéristique du vrai adepte mystique, c'est la renonciation à sa propre volonté.  
Au profit de celle du Tout-puissant  
Quiconque ne cherche que son Seigneur  
Le trouvera et jouira des ses faveurs  
Quiconque suit un guide spirituel confirmé atteindra son objectif.  
Quiconque se contente d'un guide spirituel incapable sera retenu.  
Tout croyant qui n'est pas éduqué par un maître mystique  
Sera exposé à des épreuves.  
Car celui qui n'a pas de guide spirituel  
Aura Satan pour guide, où qu'il aille  
Un bon guide spirituel ne trahit jamais l'enseignement de l'intercesseur  
(Muhammad)  
Quiconque donc observe ses ordres en tirera profit.  
Observe scrupuleusement les ordres de ton éducateur,  
Tu parviendras au Seigneur.  
De même, évite tout ce qu'il interdit  
Et ne néglige rien pour le satisfaire ».*

Puis il passe à l'explication des qualités qui permettent à l'adepte d'obtenir tout bien :

*« Les qualités du vrai adepte mystique, sont en substance, au nombre de quatre ;  
Je les explique en ces vers pour vous éviter l'égarement :  
La sincérité dans l'amour du guide,  
L'obéissance immédiate à ses ordres ;  
Ne s'opposer jamais à lui, même secrètement,  
Fait partie également, disant les mystiques, de ses qualités.  
Et abandonner tout choix personnel et se contenter de celui du maître  
Par confiance en lui  
Tout adepte mystique qui réunit ces qualités ;  
Rejoindra les mystiques confirmés».*

**Daaray Miftaahus-Sahandah**



<http://www.daarayweb.org>

Puis il explique les dix obstacles que l'adepte doit franchir [pour bien effectuer sa marche vers Dieu].

*« Il existe six obstacles  
Que doit franchir celui qui cherche à atteindre Dieu  
Ce sont : manger à l'excès, boire à l'excès,  
Excès de fréquentation  
Bavardage ; excès de sommeil  
Et se distraire de la mention du nom de notre Seigneur pacifique  
Référez-vous à Jawâhir al-Macâni,  
Un ouvrage de notre vénérable Cheikh (Ahmad) al-Tijânni  
Les mystiques ont raconté que les anges du majestueux  
Pleurent par pitié d'un adepte gourmand  
Référez-vous à l'ouvrage intitulé Awârif al-Macarif ».*

Puis il explique que le vrai adepte est celui qui profite bien de son temps.

*« Le vrai adepte mystique est celui  
Qui fait un bon usage de son temps,  
Celui qui ne reporte aucun travail,  
Référez-vous à « Jounnatoul Mourid »  
[Un ouvrage] de notre Cheikh, le calife bien guidé».*

Outre ce qui précède, il existe de nombreux textes dans lesquels Ahmadou Bamba définit la Voie sur laquelle il a conduit ses adeptes. Si je citais tous ces propos relatifs à ce sujet, j'aurais ébloui le lecteur et dépassé le cadre de cette biographie qui n'est qu'une esquisse de la vie du Cheikh.

Voici un texte en prose dans lequel, révélant certains secrets de son exil, il rassure ses disciples pour les encourager et aviver leur désir [de le suivre] :

« Sachez que sans leur adhésion à ma Voie, mes adeptes iraient en enfer à leur mort, et y resteraient un certains temps avant d'entrer au paradis promis aux pieux croyants... La cause de mon exil est que Dieu a voulu depuis l'éternité que je sois l'intercesseur (shafic) de tous mes disciples. Il m'a protégé de mes ennemis et placé dans leurs cœurs ma crainte et leur a inspiré l'idée de me libérer <sup>12</sup> afin que je ne me vengeasse pas, car si je l'avais fait, je serais

---

<sup>12</sup> Littéralement : ils ont agi comme ils l'ont fait.



entré en enfer ! – Que Dieu Très-Haut nous en protège ! Ainsi Dieu Très-Haut m'a-t-il préservé de l'enfer et de tout ce qui ne lui plaît pas grâce au Messager de Dieu (PSL). »

Ahmadou Bamba écrit également les recommandations suivantes à l'intention de tous ses disciples :

« De ma part à tous les mourides et à toutes les mourides des salutations distinguées préservant tous des damnés et des damnées et assurant à tous salut et quiétude ici-bas et dans l'au-delà, grâce au Messager de Dieu (Que Dieu le salue et le bénisse ainsi que les siens et ses compagnons). J'ai donné à tous ceux qui se sont affilié à ma Voie pour complaire à Dieu le Généreux et le Très-Haut l'ordre d'apprendre les dogmes fondamentaux de l'Islam : le Tawhid <sup>13</sup>, les préceptes concernant l'ablution rituelle, l'accomplissement de la prière coranique et du jeûne de Ramadan et d'autres devoirs culturels. Je m'engage pour complaire à Dieu, le Généreux de composer pour vous des livres comprenant tout cela. Salut, miséricorde et bénédictions divines soient répandues sur vous ».

Voici encore une réponse adressée par Ahmadou Bamba à un mouride - nous espérons qu'elle s'applique à nous - :

« Salut, miséricorde et bénédiction divines soient répandues sur toi. J'ai certes reçu ton message, Ô fidèle mouride ! Sache certainement que ton salut est assuré à toute terreur notamment à ta mort et dans ta tombe et que les deux anges interrogateurs <sup>14</sup> connaissent ton guide spirituel et que cette connaissance leur dispensera de t'interroger ».

### **EXPLICATION SOUS FORME DE QUESTIONS ET REPOSES.**

- A quoi le Cheikh a-t-il appelé ses adeptes et vers quoi les a-t-il guidés ?

---

<sup>13</sup> Théologie musulmane.

<sup>14</sup> Les Anges chargés d'interroger les morts sur leur conduite dans la vie terrestre.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

- Il s'agit en fait de la sincérité qui constitue l'âme de toute œuvre religieuse et qui résulte de la connaissance gnostique et qui rend possible « l'Arrivée » signifiant le dévouement total du serviteur à Dieu, dévouement s'attestant dans ses gestes, dans son repos ses croyances, ses paroles, ses actes et ses états manifestes et cachés. Cette sincérité ne saurait être acquise grâce à l'enseignement. Car la tâche de l'enseignant se limite à l'explication des textes. C'est ensuite au disciple de severtuer à vivre en conformité avec les connaissances transmises par l'enseignant. Il peut réussir ou échouer dans son entreprise. L'enseignant ne peut lui être d'aucune utilité ici. Il est du ressort des éducateurs spirituels d'orienter et de guider le disciple. Dans ce but, ils lui imposent le devoir de s'instruire, d'instruire, de servir et de pratiquer le dhikr et la bienfaisance, le tout fondé sur un amour sincère du maîtrise. Les éducateurs tiennent surtout à rendre le disciple conscient de ses propres défauts afin de l'inciter à s'en purifier pour pouvoir arriver avec le contentement et l'assistance de Dieu Très-Haut. Cela dit, il serait hors propos d'exposer ici l'éducation spirituelle. Revenons donc à notre sujet.

Ahmadou Bamba ayant reçu l'ordre de promouvoir l'éducation spirituelle et obtenu l'approbation de ses disciples, leur faisait subir des exercices de mortification, tel la faim, les travaux fréquents, le dhikr fréquent consistant dans la répétition de la formule : « Il n'y a point de dieu que Dieu » et la déclamation de ses poèmes<sup>15</sup>, le maintien de la propreté rituelle et l'isolement notamment se tenir à l'écart des femmes. Grâce à ses pratiques, ils surpassèrent leurs semblables au point de pouvoir sacrifier biens et âmes pour complaire à Dieu ». Dieu a acheté aux croyants leurs biens et leurs âmes contre le Paradis... » (Le Coran 9 : 112).

Tels furent les rapports entre le Cheikh et ses disciples depuis le début de l'année 1301/ 1884 jusqu'à son départ de Mbacké Cayor et son installation à Mbacké-Baol au cours de la même année.

Il passa dans cette ville deux années pendant lesquelles les hommes affluaient vers lui de tous bords ; les uns voulant adhérer à sa voie, d'autres voulaient lui offrir des présents,

---

<sup>15</sup> Les poèmes utilisés dans ces concerts spirituels sont des prières adressées à Dieu ou des louanges du prophète.



<http://www.daarayweb.org>

d'autres enfin sollicitaient ses prières. Le chemin conduisait à sa demeure en était devenu aussi animé que celui menant au marché. Pendant les quatre années suivant son installation à Mbacké-Baol, sa renommée s'était tellement accrue que hommes distingués et gens du commun s'étonnaient de lui. Il avait alors dépassé la trentaine. A cette époque, il effectua des voyages dans les provinces wolof allant du Saloum à Walo-Barak. Au cours de ces voyages, ils rencontra les grands chefs religieux de ces contrées, visita les tombes de leurs saints hommes, reçut l' « ijâza »<sup>16</sup> de leur cheikh et s'instruisit des « Wird »<sup>17</sup> qui étaient pratiqués. Il se rendit également auprès de la famille du Cheikh Sidiya dont il visita la tombe à Tindawh. De même il rendit visite à son fils Cheikh Sidiya Baba à Minoun, s'instruisit auprès de lui, versifia la chaîne initiatique quadirite depuis Cheikh Baba jusqu'à la fin de la chaîne et fit l'éloge de cette famille. C'est pourquoi un grand chef religieux maure lui demanda plus tard qui était son maître. Quand Ahmadou lui répondit que c'était le messenger de Dieu (PSL), le Maure lui dit : Pourquoi as-tu alors manifesté tant de vénération à l'égard de la famille de Cheikh Sidiya et pourquoi les as-tu appelés maîtres et leur as-tu fait des éloges ? » « Je fus alors comme un aveugle à la recherche de la bonne direction, mais incapable de distinguer celui qui sait bien diriger de celui qui ne le sait pas. Quand le chef suprême de la communauté islamique se révéla à moi et m'attira vers lui grâce à la Providence et à sa propre bienveillance, les intermédiaires en dehors de lui me parurent inutiles. J'ai toutefois maintenu avec eux des relations d'amitié pour complaire à Dieu et pour s'entraider en Lui ». En effet, l'attitude de la famille de Cheikh Sidiya à son égard postérieurement à cette époque corrobore ses propos. Car ils étaient pour lui comme des fils, et lui pour eux comme un père qui leur prodiguait des dons que ni souverain n'avait donné à ses protégés, ni chef spirituel à ses adhérents. D'où Cheikh Sidiya Baba lui dédia des poèmes et des vers isolés atteignant des centaines.

En voici quelques uns :

*« Cheikh Ahmad est un bienfait  
Que leur Seigneur a accordé aux hommes »*

---

<sup>16</sup> Autorisation permettant d'utiliser les méthodes et techniques propres à la Voie mystique de son auteur.  
<sup>17</sup> Ensemble de prières propres à chaque Voie, qui doivent être récités tous les jours matin et soir dans des conditions qui varient d'une confrérie à l'autre.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

*« Le Cheikh n'est qu'une faveur  
Que Dieu nous a accordée, un de ses signes ».*

Ces deux vers suffiraient à eux seuls pour prouver la grandeur et la sainteté de ce Cheikh parce que dit par un grand homme qui n'exagerait ni ne vendait sa poésie à la manière des poètes, car il parlait uniquement sur l'ordre de Dieu et pour lui complaire. Que Dieu récompense l'un et l'autre par le bien pour les services qu'ils se sont rendus réciproquement. Qu'il bénisse leur postérité et perpétue leur héritage jusqu'à l'entrée au Paradis promis aux pieux croyants. Amen !

Ahmadou Bamba rendit visite également au maître Baba ibn Hamdi – le dernier et passa avec lui une journée et une nuit dans une même tente. Mon ami intime, Cheikh Abdoul Qadir ibn al Amin al-Kumlayli, surnommé Kâd, qui était alors un disciple de Baba, m'a raconté que ce dernier lui avait dit qu'il avait révélé le secret à son visiteur. Il n'a toutefois pas expliqué la nature du secret. Je pense qu'il s'agissait de la voie Chadhilite. Car Ahmadou Bamba nous apprit qu'il y fut initié avant de rencontrer l'intermédiaire suprême : le Messenger de Dieu (PSL). Mais il ne nous précisa pas qui l'y eut initié. Kâd m'a donné cette information lorsque, ayant lui-même renouvelé son adhésion à cette Voie par l'intermédiaire de notre Cheikh, je lui ai demandé s'il savait qui a initié ce dernier au chadhilisme. Ce qui implique que Kâd croyait que c'était Baba ibn Hamdi, son premier initiateur à cette voie mystique. A propos de la visite d'Ahmadou Bamba, Kâd dit encore qu'il arriva chez son hôte un jour d'été et que le maître lui offrit une boisson bien fraîche faite avec du lait et du sucre et lui dit :

- « Bois ! »

- « Je ne bois pas cette boisson ! » (Ce fut après le début de ses exercices de Mortification)

- « Pourquoi ? Nuit-elle à ta santé ou bien tu l'as abandonné pour complaire à Dieu en notifiant ton corps ? »

- « Je l'ai abandonné pour complaire à Dieu ».

- « Bois alors ! »

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Sous son insistance, il finit par boire. Interrogé par la suite par ses compagnons sur la raison pour laquelle il contraignit son hôte à rompre avec son habitude, le maître répondit en substance : « Comme Ahmadou Bamba avait pris l'habitude de maîtriser ses désirs et de mortifier son corps, j'ai cru que rompre avec son habitude était pour lui la chose la plus pénible. C'est pourquoi je le lui ai demandé. Mais Dieu bénira son acte de sorte qu'il deviendra plus capable de maintenir son habitude. Bien longtemps après cette visite, Ahmad, un des fils du maître Baba, rendit visite à Ahmadou Bamba à Diourbel. Celui-ci se réjouit de sa visite et lui réserva une hospitalité exceptionnelle. Conformément aux usages, les boissons, offertes comprenaient du thé. Ce qui embrassa Kâd qui accompagnait son fils. Car, il savait que celui-ci ne buvait pas du thé mais ne pouvait pas s'abstenir d'en boire dans cette circonstance par respect de son hôte et pour ménager la compagnie. Ainsi, quand Ahmadou Bamba tendit un verre de thé à Ahmad, son père lui dit :

- « Ahmad ne boit pas du thé ».

S'adressant à celui-ci, Ahmadou Bamba dit :

- « Pourquoi ? Nuit-il à ta santé ou bien tu l'as abandonné pour complaire à Dieu en mortifiant ton corps ? »

- « Je l'ai abandonné pour complaire à Dieu ».

- « Bois alors ! »

Ahmad obéit. Et son hôte, souriant, lui dit : « Je t'ai traité comme ton père m'a jadis traité. Que Dieu bénisse ton acte ! »

Au cours de ses voyages, Ahmadou Bamba fut accueilli dans toutes les contrées visitées avec enthousiasme et admiration. Les populations l'aimaient pour les divers profits moraux et matériels qu'il leur apportait grâce à son érudition et à sa piété authentique. En effet, ne thésaurisant ni argent ni or, il prodiguait ses dons à tous : grands petits hommes, femmes, riches, pauvres, pieux et non pieux, et avec d'intéressement et dévouement total Dieu. Pendant son voyage en Mauritanie, il visita des cheikhs, s'instruit auprès d'eux, visita les

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

tombe des Saints et prodigua des biens considérables au profit des mauritaniens. Ces derniers, de ce fait, l'aimèrent plus que les sénégalais, lui dédièrent les poèmes élogieux, lui rendirent visite après retour à son pays et tirèrent de grands profits des rapports qu'ils entretenaient avec lui.

[L'attitude des proches d'Ahmadou Bamba vis-à-vis de lui après son installation à Mbacké (1884)].

Le prestige extraordinaire acquis spontanément sous les yeux de ses proches et égaux par un jeune homme issu d'eux-mêmes aussi bien du côté maternel que du côté paternel, ne pouvait manquer de susciter des réactions. En effet, les proches d'Ahmadou Bamba ne pouvaient pas souffrir qu'il les dominât. Sa situation suscita très vite des motifs subjectifs de jalousie. Celle-ci se traduisit en des agressions verbales et physiques qui obligèrent Ahmadou de quitter la mosquée générale et de fonder sa propre mosquée. Cette dernière devint plus animée que la première. Ce qui ne fit accentuer les sentiments hostiles à l'égard d'Ahmadou Bamba.

[Les rapports d'Ahmadou avec les familles royales].

A l'hostilité des proches s'ajouta celle des souverains qui, ayant auparavant entretenu des relations amicales avec son père, voulurent qu'Ahmadou Bamba perpétuât ces relations. Mais il refusa, et son refus fut ressenti par eux comme un mépris. Ils crurent à tort qu'il méprisait même l'attitude de son père favorable à leur égard. Il est vrai cependant qu'il adressait avec respect des avertissements à son père et lui conseillait de s'écarter des souverains, considérant que leur prestige terrestre amènera humiliation dans l'Au-delà. Son père lui disait : « Tu as raison, tu as bien fait. Que Dieu te bénisse ». Mais pour justifier son attitude, le père rappelait à son fils ses intérêts qui ne pouvaient être sauvegardés autrement. Par ailleurs, à la suite de la bataille de Samba Sadio, un village situé dans la partie orientale du Ndiambour limitrophe du Djolof, qui opposa (en 1875) Ahmadou Cheikhou Bâ du Fouta au Damel Lat-Dior soutenu par les Français et qui fut remportée par l'armée du Damel qui tua Ahmadou et récupéra un butin considérable constitué de biens et de captifs dont la plupart

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

étaient d'ailleurs des musulmans originaires du Djolof, du Fouta et du Cayor. Le Damel demanda à ses conseillers juridiques musulmans s'il était légitime d'asservir ces captifs. Un de ses éminents conseillers juridiques lui affirma que cela était d'autant plus légitime que le conquérant s'était proclamé prophète, proclamation qui justifie que l'on verse son sang et confisque ses biens<sup>18</sup>. Cet avis fut exécuté quoique la proclamation de la prophétie n'eût jamais été vérifiée par des hommes sûrs. La guerre fut, en réalité, déclenchée pour diverses causes bien connues des spécialistes des questions politiques et qu'il serait trop long de développer ici. A la suite de cette bataille, un des plus hauts « ministre » de Lat-Dior, qui participa à la bataille et obtint une grande partie du butin, se convertit à l'Islam grâce au Cheikh, et celui-ci lui demanda de libérer les captifs qu'il détenait. Il obéit avec conviction. Le Damel et son entourage considèrent cet ordre comme une annulation de l'avis juridique légalisant l'asservissement des captifs, et s'emportèrent contre Ahmadou Bamba. Les « ministres » du Damel convoquèrent leur collègue converti et lui dirent : « Comment, ne t'étant pas contenté de quitter une table d'honneur te réunissant à tes égaux, te permets-tu de souiller ? » « En effet, répondit-il, j'ai été troublé par une mouche qui s'est introduite dans mes narines et j'ai agi sous l'effet de ce malaise ; je n'ai nullement voulu vous contrarier ». Par ses propos métamorphiques, il entend exprimer la pénétration de l'Islam dans les profondeurs de son cœur. Toujours est-il que ses collègues l'excusèrent, étant convaincus de sa sincérité

Quant à Ahmadou Bamba, le Damel cherchait par des moyens attractifs à l'amener chez lui. Il lui écrivait et lui envoyait des messagers. En dépit de tout cela, Ahmadou refusait de le rencontrer. Cependant, il répondait aux lettres et recevait les envoyés du Damel. Une fois, il dit à un de ceux-ci : « Dis qu'au Damel que j'ai honte que les anges me voient aller chez un roi autre que Dieu ». D'autre part, Adama Sall, un des plus anciens mourides, qui fut originaire du Djolof, a affirmé qu'il avait lui-même transmis au Damel la dernière réponse d'Ahmadou Bamba et qu'elle contenait ceci : « ... Mouhammad ibn Maslama a dit : « le théologien musulman qui brigue les faveurs d'un souverain ressemble à une mouche qui se

---

<sup>18</sup> Du point de vue du droit musulman, le croyant qui se déclare prophète doit être considéré comme un renégat, et, à moins de se repentir, il perd l'immunité que lui conférait sa qualité de musulman et mérite la mort, et ses biens peuvent être confisqués parce qu'il a démenti le Coran qui affirme que Muhammad est le Sceau des Prophètes.



nourrit d'une ordure ». Le Damel remit la lettre au Cadi Madiakhaté Kala qui était alors un éminent mufti. Ayant lu le message, Madiakhaté dit [pour dissimuler son indignation] : « Nous sommes à Dieu et retournerons à Lui ! »<sup>19</sup>.

- « Qu'est ce qu'il dit ? » Demanda le Damel
- « Vous n'êtes pas visé. C'est moi qui le suis ! »
- « Au non de Dieu, dites-moi ce qu'il dit ! »
- « Il dit : le théologien musulman qui brigue les faveurs d'un souverain ressemble à une mouche qui se nourrit d'une ordure ».
- « Je suis plus méprisé, car s'il te compare à une mouche, il me considère moi comme... Mais, Cadi, que penses-tu de lui ? »
- « Je crois qu'on doit le laisser. Il serait hasardeux de le réprimer.

En effet, s'il est vrai que celui qui le vaincrait pourrait atteindre le plus haut degré d'illustration, il est tout aussi vrai que celui qu'il vaincrait subirait une défaite humiliante. Et je ne le crois que vainqueur.

- « Tu as raison, Cadi ! Il arrive, en effet, que l'homme rencontre dans son champ une parcelle incultivable ».
- « En effet ».
- « Considérons-le comme cette parcelle dans notre territoire ». Ainsi se détournèrent-ils de lui et le laissèrent tranquille. Dieu merci.

Après que la lettre d'Ahmadou Bamba eut anéanti l'espoir du Damel de le rencontrer, une curieuse coïncidence allait les réunir. En effet, pendant ses tournées, le Damel, accompagné de son Cadi, visita un village situé à proximité de la résidence d'Ahmadou Bamba. Informé de la présence du Cadi parmi la suite du Damel, Ahmadou s'en fut le saluer pour deux justes raisons : d'abord parce que Cadi, comme vous l'avez déjà vu, fut son maître – car « celui qui t'a appris un mot est ton maître » et parce que le cadi fut l'ami intime de son

---

<sup>19</sup> Formule coranique que l'on récite à l'occasion d'une surprise désagréable.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

père. Pour ces deux raisons, il convenait de le traiter avec bienveillance. – un hadhât dit : Une des meilleures façons dont un fils peut rendre hommage à un père défunt est de traiter ses amis avec bienveillance » - Arrivé devant les deux hommes, Ahmadou les salua respectueusement, s'assit par terre, attendit un moment, puis informa le cadi qu'il n'était venu que pour le saluer. Le Damel en déduit immédiatement que Ahmadou était toujours loin de vouloir se réconcilier avec lui. Toujours est-il qu'il se tourna vers son cadi et dit :

- « Il convient de lui parler au sujet de ton avis juridique qu'il avait récusé. Nous l'avions convoqué mais il ne s'était pas présenté. Le voilà maintenant venu de lui-même ».
- « En effet, mon avis est que, Ahmadou Cheikhou s'étant proclamé prophète et ayant tenté d'imposer sa domination par la force, il était légitime de le tuer, de confisquer ses biens et d'asservir ses soldats ».

Un silence s'ensuivit. Puis Ahmadou s'adressa au Cadi :

- « Je ne parle que pour te répondre »,
- « Oui, tu ne parles que pour me répondre »,
- « Tu m'as donc donné la parole ? »
- « Oui ».
- « Qui est ce qui atteste que l'homme s'était proclamé prophète ? »
- « Tous les Cayoriens ».
- « Accepte-t-on à son égard les témoignages des Cayoriens, ses ennemis ? »
- « Non, mais ceux des habitants de Samba Sadio qui ont assisté à la bataille. »
- « Les habitants de Samba Sadio furent surpris par des soldats venus de l'est et de l'ouest, et la bataille fut déclenchée sous



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

l'effet de cette surprise. Dans cette situation, que pouvaient-ils savoir des vrais motifs de cette guerre » ?

Le Cadi se tut, puis après un bref silence, il poursuivit :

- « O fils ! Nous t'avons introduit chez le roi, et tu as pu jouir auprès de lui d'une plus grande considération que nous même. Sois en sincèrement félicité ».

La résignation du Damel et son Cadi clôtura la séance et Ahmadou leur fit ses adieux et partit.

En face de cette hostilité manifesté à son égard aussi bien par de pieux croyants que par les impies, un seul chemin lui demeurerait sûr : celui qui mène à Dieu Très-Haut. Son attitude dans ces circonstances se résume dans ces deux versets coraniques : « Je m'en remets à Dieu. [Car] Dieu est bien informé des affaires de ses serviteurs ». (le Coran 40 : 44) et « Dieu distingue le bienfaisant du malfaisant » (le Coran 2 : 218). Cette attitude refléta du reste sa force et sa détermination. Plus énergiques et plus résolus furent cependant ses disciples qui, eux, combattaient leurs adversaires partout. Les derwiches parmi eux se jetaient du sommet d'un arbre sans le moindre mal, se jetant dans le feu et en sortaient indemnes, chantaient les poèmes [du maître] dans les lieux de rencontre de leurs adversaires notamment dans leurs écoles. Ces derniers les combattaient en vain. Dépossédés de leurs biens, enchaînés, battus, expulsés de leurs propres maisons dans le but de les disperser et d'anéantir leur force, les disciples n'en furent que plus fermes. Comme si les violentes réactions de leurs adversaires exacerbèrent leur volonté de suivre leur guide. Ce fut [grâce à] un secret divin se traduisant dans une force spirituelle émanée de leur guide, qui rejaillit sur eux. Ce guide les encourageait en les assimilant aux compagnons du Messenger de Dieu (PSL) : « Les Compagnons, leur rappelait-il, subirent une plus grande persécution. Massacres, pillages et expulsions ne les détournèrent cependant pas de leurs objectifs ». C'est pourquoi ils méritèrent cet hommage divin : « .... Les pauvres émigrés expulsés de leurs maisons et dépouillés de leurs biens, qui cherchaient la faveur de Dieu et son agrément et qui soutenaient [la cause de] Dieu et son messenger, sont les vrais hommes sincères » (le Coran 8 : 59). Ne savez-vous pas que ces hommes furent vos ancêtres spirituels ? Pourquoi cette panique alors

Daaray Miftaahus-Sahandan



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

que vous devriez mépriser la mort ? « Certes, un bel exemple a été donné par le prophète à tout homme qui croit en Dieu et au Jour dernier » (le Coran 60 :5). Demeurez fermes et traitez vos adversaires avec bienveillance. « Oppose la bienfaisance à la malfaisance, ton ennemi devient un ami intime. Ce [cette conduite] n'est possible qu'à ceux qui demeurent fermes ; ce n'est possible qu'à un homme très privilégié » (le Coran 41 : 33). Songez constamment au « ....Jour où nous rappellerons chaque peuple avec leur imâm » (le Coran 17 : 71), vous ne vous souciez plus de l'hostilité de vos adversaires ». Les sermons du Cheikh les contentaient et encourageaient au point qu'ils criaient et dansaient...

A cette époque, Ahmadou multipliait les poèmes « scientifiques » et les poèmes élogieux. C'est ainsi qu'il écrivit « Masâlik al-Janân » (l'Itinéraire du Paradis), un incomparable livre de mystique composé de 1553 vers et « Mawâhib al-Quddûs » (les Grâces de l'Eternel). A la même époque Ahmadou plaça à la tête de ses disciples les plus grands parmi eux tels que Cheikh Ibrahim FALL, Cheikh Ibrahim SARR, Cheik Anta MBACKE, Cheikh Adama GUEYE, Cheikh Hasan NDIAYE et leurs pareils.

Devant l'hostilité croissante de ses voisins de Mbacké-Baol Ahmadou quitta ce village et construisit à l'Est une résidence baptisée Darou Salam et s'y installa au mois de Safar de l'an 1304 (Novembre 1886). Ce souci de s'éloigner de ses adversaires ne lui épargne pas leurs méfaits. Il resta un an à Darou Salam. Pendant ce temps ses disciples observaient une conduite irréprochable, leur solidarité se renforçait et leur nombre ne cessait de croître. Les groupes de visiteurs se succédaient chez lui et des biens affluaient vers lui comme une pluie. Ensuite, il construisit à 5 km au Nord-Est de Darou Salam un village baptisé Touba à la fin de l'an 1305 ou au début de 1306 (1887-1888) et s'y installa avec sa famille.

Notre Cheikh Muhammed al-Fadil MBACKE (1889-1968), le deuxième successeur d'Ahmadou Bamba, m'a informé que son frère et prédécesseur, Muhammad al-Moustapha Mbacké, naquit à Darou Salam dans la nuit de vendredi 11 muharram de l'an 1306 (17 septembre 1888) avant le départ d'Ahmadou Bamba de ce village. Muhammad al-Fadil lui-même naquit le 27 Rajab de la même année hégirienne (29 mars 1889) c'est-à-dire six mois et

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

17 jours après son frère susmentionné. Que Dieu bénisse tous les deux ! Cheikh Muhammad al-Amîn, le frère germain du Cheikh Moustapha naquit en 1308 ou 1309 (1890-1891).

Durant son séjour à Touba (1888-1895), Ahmadou se déplaçait entre ses différentes résidences telle que Daroul Minan, Darou Rahmane et Darou Quddûs. Seul Dieu Omniscient sait les détails de sa vie intime à cette époque et de ses rapports avec son Seigneurs et des différents aspects de l'éducation et l'enseignement qu'il donnait à ses disciples et ses relations avec les dignitaires religieux marquées par des tiraillements à cause de ses fils <sup>20</sup>(1) et à cause de la conversion de leurs propres disciples à sa voie, ainsi que ses disputes avec les souverains et leurs « ministres » qui voyaient en lui une menace sérieuse à leur pouvoir.... Quoi qu'il en soit, sa conduite demeurait irréprochable, ses disciples lui obéissaient strictement. Les disciples qu'il renvoyait chez eux fait comme ceux qui demeuraient auprès de lui observaient une droite conduite. Telle était leur situation jusqu'aux évènements aboutissant à l'exil d'Ahmadou Bamba.

---

<sup>20</sup> Il entend apparemment les fils spirituels du Cheikh : ses disciples, car ses deux enfants (Moustapha et Fadil) étaient trop jeunes pour susciter des tiraillements entre leur père et ses coreligionnaires.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

# CHAPITRE TROISIEME

## LE DEPART D'AHMADOU BAMBA POUR LE DJOLOF

A propos de ce déplacement, Cheikh Mbacké Bousso m'a informé que, Quand le nombre des habitants de Touba s'accrut considérablement à la suite du mariage d'une grande partie des disciples et de l'immigration de nombreuses familles villageoises à Touba, les hommes qu'Ahmadou Bamba avait choisi pour les éduquer spirituellement se confondirent avec les autres éléments, d'où la perturbation du système qu'il avait établi et pour la réalisation duquel il avait séparé ceux parmi ses adhérents qui voulaient apprendre le Coran et les sciences religieuses de ceux qui s'intéressaient plutôt au travail. Le mélange de ces deux groupes lui fut certes inacceptable. Mais ce qui l'inquiétait le plus c'était le mélange de ses compagnons avec des éléments étrangers. A cette situation il faut ajouter un désir brûlant d'accomplir le pèlerinage à la Mecque et de visiter le généreux Prophète (PSL), désir qu'il avait même révélé à certains de ses intimes...

Muhammad b. Hamad, un de nos condisciples maures de la tribu des Banu Daymane, m'a informé qu'il avait eu à ce propos la conversation suivante avec Ahmadou Bamba en 1895 à Touba :

- « Veux tu te rendre aux Deux Nobles Sanctuaires <sup>21</sup>
- « Mais oui, au nom de Dieu ! Qui pourrait m'en donner les moyens » ?
- « Va te préparer et rejoins moi à a fin de cette année » A peine ai-je commencé à préparer mes affaires et celles de ma famille

---

<sup>21</sup> La Mecque et Médine.



qu'Ahmadou Bamba quitta Touba. Alors j'ai dit : « Nous sommes à Dieu et nous retournerons à Lui<sup>22</sup> ».

Cheikh Mbacké Bousso : « troublé par un motif objectif consistant dans la confusion déjà signalée et un motif subjectif qui était son désir ardent d'accomplir le pèlerinage à la Mecque, Ahmadou Bamba m'a convoqué et m'a fait part de ses préoccupations et m'a consulté à propos de la fondation d'une résidence où il pourrait maintenir la séparation établie entre d'une part les deux principaux groupes de ses disciples : les étudiants et les travailleurs, et, d'autre part, entre ceux parmi le premier groupe qui apprenaient le Coran et ceux qui apprenaient les Sciences pour permettre à chaque groupe de se consacrer à son activité propre. Ensuite, il m'a appris qu'il voulait désigner Cheikh Abdou Rahmane Lô pour assurer l'enseignement coranique, et son frère Cheikh Ibra Fati celui des sciences religieuses et que seul ces deux hommes et leurs élèves seraient autorisés à le rejoindre à sa nouvelle résidence, toutes les familles y compris la sienne devant rester à Touba. Quant à moi, il m'a dit : « Tu resteras à Touba pour accueillir les visiteurs et recueillir leurs présents. Tu pourras m'envoyer celui que tu voudras et renvoyer chez lui celui que tu voudras. J'approuve toutes tes décisions allant dans ces sens ». J'ai approuvé son opinion et lui ait dit que c'était une opinion dont l'application serait bénéfique, s'il plaît à Dieu. Dès lors, il se mit à se préparer discrètement ne révélant ses intentions qu'à ses intimes. Quand il prit enfin la ferme résolution de partir, il jugea indispensable d'en informer son oncle maternel, mon propre père (qui m'avait laissé à sa disposition et n'intervenait jamais dans nos rapports comme s'il n'avait pas besoin de moi). Informé, mon père fut fort inquiet parce que conscient de la jalousie et de l'impatience des souverains du Djolof et sachant que ses habitants ne toléreraient pas que leurs enfants et leurs compatriotes rejoignent Ahmadou Bamba et que ceux d'entre eux qui le rejoindraient ne demeureraient pas fermes avec lui, à la différence des gens du Baol. En somme, il craignait qu'Ahmadou fût rejeté à la fois par les chefs temporels et les chefs spirituels du Djolof. C'est pourquoi, en homme jouissant d'une longue expérience, il s'évertua à le dissuader en lui révélant les plus subtiles caractéristiques des habitants de ces contrées, lui qui savait que l'objectif de son neveu était inconciliable avec leurs habitudes. Mais le Cheikh s'était déjà décidé et tenait fermement à exécuter sa décision à l'instar des grands soufi pour qui la

<sup>22</sup> cf. plus haut la note portant sur cette formule.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

détermination constitue un des principes fondamentaux de la voie et qui considèrent la révocation d'une décision comme une concession au détriment de la foi, concession à laquelle ils préfèrent la mort.

En substance, Ahmadou Bamba quitta Touba au mois de Shawwal de l'an 1312 (avril 1895) en compagnie de ses talibés et se dirigea vers le Djolof. Plusieurs facteurs déterminèrent son choix pour cette contrée. D'abord l'inexistence dans le Baol à cette époque d'un endroit qui lui convenait mieux, ensuite le fait que le Djolof était la partie de ses ancêtres, enfin l'éloignement de cette contrée dont les habitants ne disposaient pas d'une force assez importante pour nécessiter de sa part une résistance armée (ce qui n'était d'ailleurs pas dans ses habitudes).

Toujours est-il qu'il se fixa à Mbacké-Bari, une localité du Djolof et commença à construire une résidence. Au même moment, il s'entretint avec certains représentants du roi du Djolof. Son intransigeance manifesté dès leurs premiers entretiens fit dire à ses interlocuteurs « : Nous ne sommes pas habitués de voir nos sujets nous traiter d'égal à égal. Ces hommes cherchent le pouvoir ; ils sont venus nous le disputer sur notre propre territoire. Nous recevons leurs nouvelles depuis longtemps – Ils ne connaîtront pas le paix chez nous ; ils s'installeront même pas tant qu'ils ne n'auront pas changé d'attitude ». Et des dires semblables corroborant la description que l'oncle d'Ahmadou Bamba lui avait faite de leur caractère.... Quoi qu'il en soit, quand Dieu veut réaliser une affaire, il en prépare les moyens. Autrefois un poète dit : « Quand Dieu veut montrer une vertu que l'on cherche à dissimuler, il le fait sur la langue d'un homme jaloux ».

D'autre part, une des faveurs divines accordées au Cheikh consiste à l'engager dans la Voie de ses alliés. « C'est la Voie tracée par Dieu, que tu ne trouveras jamais altérée. » (48 : 23) Nul ne se voue entièrement à Dieu sans que Dieu l'éprouve par l'intermédiaire d'adversaires lui portant préjudice. Dieu se comporte ainsi pour se réserver ses alliés jalousement en les empêchant de pencher vers un autre que Lui. Il se dévoile à eux ou par sa beauté ou par sa Majesté. La première sorte de dévoilement attire des hommes vers eux tels des papillons qui se précipitent dans le feu. Dieu leur soumet des hommes et leur ouvre les

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

sources de sa miséricorde, et les bienheureux tirent profit de leur compagnie. La seconde sorte de dévoilement rend des hommes hostiles à eux au point de devenir leurs ennemis, de leur manquer de respect, de les considérer comme égarés et de reprocher leur conduite et celle de leurs adhérents. Ce qui n'exclut pas la protection providentielle dont ils jouissent souvent, protection dont Dieu ne prive que celui qu'il veut éprouver pour ses raisons dont il se réserve la connaissance. Ils laissent ses ennemis maltraiter celui-là pour les châtier dans l'Au-delà. « Certes, nous châtierons les malfaiteurs » (32 : 22) – Que Dieu nous accorde le salut.

Telle fut la situation d'Ahmadou et ses disciples après leur arrivée au Djolof. Quant à ses adeptes restés derrière lui, Cheikh Mbacké Bousso dit à leur propos : « Quand ils apprirent l'installation du Cheikh dans le Djolof, les adhérents de chaque contrée empruntèrent l'itinéraire le plus court pour se rendre du guide. De même les « Mustarifidûn »<sup>23</sup>(1), qui n'avaient besoin que de la personne du Cheikh, quittèrent Touba où ne restaient plus que les habitants et les voyageurs en passage. Ce mouvement massif annule le plan qui prévoyait l'accueil et l'hébergement des visiteurs à Touba... Et comment pouvaient-ils en être autrement alors que la situation échappait à tout contrôle ?

Les chefs traditionnels qui avaient vu les débuts du mouvement des Mourides, réalisèrent leur importance actuelle. Ceux qui ne les avaient pas connu, les connaissaient maintenant, la nouvelle de leurs disputes avec les souverains du Djolof s'étant répandue partout. Ainsi fumes-nous entourés d'ennemis de tous bords. Cependant, les souverains et leurs « ministres », qui ne vivaient que grâce aux massacres, à l'asservissement des hommes et au pillage de leurs biens (ce qui fut une vieille tradition héritées de leurs ancêtres) ne pouvaient pas nous attaquer, d'abord parce qu'il était dans leurs traditions d'épargner leurs méfaits à certaines grandes familles telles que celle d'Ahmadou Bamba ainsi que leurs protégés, ensuite et c'est plus dissuasif encore - parce qu'ils avaient peur du puissant Etat [français]... Les Français avaient l'habitude, chaque fois qu'ils avaient occupé un pays de le gouverner avec l'aide des chefs locaux par pitié des populations et pour se rapprocher d'elles ! - Quels politiques ! Ainsi, conformément à leur habitude, maintinrent –ils à la tête des sujets ces rois et « ministres » qui gouvernaient le territoire avant leur arrivée. Des despotes

---

<sup>23</sup> Ceux qui étaient venus solliciter les prières du Cheikh.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

agissant sans la moindre opposition, ces derniers furent réduits à des agents civils du colonisateur (Combien est transcendant l'Auteur qui agit sans opposition !)... Ne pouvant plus perpétuer leur vieille tradition pour les deux raisons soulignées plus haut, les chefs traditionnels tentèrent de persécuter les Musulmans par l'intermédiaire de leurs nouveaux maîtres.

Dans une intéressante remarque, Mbacké Bousso souligne que « les chefs traditionnels ne voulaient pas amener l'Etat à écraser les Musulmans, car ces derniers demeuraient toujours leurs « sujets » même si leur autorité sur eux était devenue précaire. Ils cherchaient plutôt un prétexte pour s'emparer de leurs biens. C'est dans l'espoir de se voir autoriser à attaquer les Musulmans qu'ils disaient aux Français : « Un tel vous hait, un tel refuse de s'acquitter de votre impôt, un tel s'attend à une imminente révolte, un tel s'arme et prépare des chevaux ou est bien écouté on a de très nombreux partisans le vénèrent tellement que s'ils leur donnait l'ordre de se jeter dans la mer, ils le feraient... Parmi d'autres mensonges produits de leur imagination. Les Français étaient certes trop avertis des questions politiques pour ajouter foi à leurs dires. Pourtant, à force de les entendre répétés par des hommes qui prétendaient être leurs agents et collaborateurs, ces mensonges finirent par créer des soupçons chez les français. D'autant plus que les Français n'avaient jamais rencontré l'homme dont on leur parlait et ne l'avaient connu que par de mauvais intermédiaires, d'autant plus que ceux-ci, [pour appuyer leurs thèses] comparaient le mouvement d'Ahmadou Bamba à ceux des prédécesseurs qui avaient dégénéré en des guerres sanglantes, comme ce fût le cas d'Al-Hadji Omar Fouti (1864), un toucouleur qui avait déclenché une guerre sainte dans les années 1860-1870, et d'un autre toucouleur appelé Ahmadou Cheikhou qui entreprit une guerre semblable contre les habitants du Djolof et du Cayor et fut tué à la bataille de Samba Sadio en 1875. C'est grâce à ces procédés qu'ils réussirent à se faire écouter par les autorités coloniales qui désormais, se trouvaient dans l'obligation de vérifier les informations en possession. Mais au-delà de tout cela le décret irrévocable de Dieu constituait la cause la plus déterminante de l'arrestation par les Français de ce seigneur si pacifique qu'il n'a jamais troublé ni un berger dans ses pâturages ni même un fauve dans sa forêt et qui du reste était si éloigné des chercheurs de gloires terrestres que le couchant du levant. Dieu est certes le garant de l'authenticité de notre témoignage... Avant ces événements il était inimaginable de voir

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Ahmadou Bamba en conflit avec un chef national à plus forte raison avec un puissant colonial. Ce qui lui arriva ne fut que vérification de cette tradition du Prophète (PSL) : « Les plus éprouvés des hommes sont les prophètes puis les saints puis les meilleurs ». La règle fondamentale qui régit la vie religieuse de la communauté musulmane veut que plus la foi est solide, plus le croyant est détourné des honneurs et plus il subit des épreuves. Un hadîth recueilli par Muslim et d'autres dit : « Le monde est une prison pour le croyant et un paradis pour les mécréants » et le Très-Haut dit : « La vie future est meilleure pour les hommes pieux ». (Le Coran 43 :34) Se trouvant ainsi dans l'obligation d'enquêter sur le mouvement d'Ahmadou Bamba, les autorités coloniales lui firent parvenir plusieurs convocations par l'intermédiaire d'émissaires. Il ne répondit pas à ces convocations parce qu'il attendait un ordre de son Seigneur et de son patron (PSL). Pour les coloniaux, son retard traduisit la volonté de ne pas se rendre auprès d'eux. C'est pourquoi ils dépêchèrent à sa recherche un détachement peu important par rapport aux forces dont-ils disposaient - car la situation n'était pas encore alarmante à leurs yeux - mais très important par rapport à nous. Telle était l'attitude de l'Etat à l'égard du Cheikh.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# QUATRIEME CHAPITRE

## LA DEPORTATION D'AHMADOU BAMBA

Pour ce qui est d'Ahmadou Bamba, quant il reçut l'ordre de son Seigneur et de son patron (PSL), il fit ses adieux à ce dernier qui établit autour de lui un « mur de sûreté » le protégeant de tout mal comme il l'a dit et écrit » :

*« L' élu (que Dieu le salue ainsi que les siens et ses partisans)  
« A établi autour de moi une barrière m'évitant tout mal  
« Et m'a dit : « marche et ne craint pas la tromperie ».*

Ce fit le samedi 18 Safar de l'an 1313 de l'hégire (18 août 1895) qu'Ahmadou Bamba quitta la résidence qu'il avait construite dans le Djolof pour l'acquisition et la diffusion de la science. Son départ coïncida avec le départ de Louga du commandant de la troupe [chargé de son arrestation]. Ils se rencontrèrent à Djéwol au soir du même jour. (C'est en Djumada II de cette année que naquit Muhammad al-Bashir fils d'Ahmadou Bamba).

### UN INCIDENT PRODIGIEUX

Cheikh Banji Ndiaye, plus connu sous le nom de Babji Khojja, qui fut parmi les compagnons d'Ahmadou Bamba ce jour-là, m'a dit qu'à leur arrivée à Djéwol, ils manquèrent d'eau, car il n'y en avait que très peu dans la localité. L'aiguière du Cheikh était vide. Dans cette situation, un inconnu se présenta inopinément, qui portait une outre pleine d'eau. Nous li parlâmes sans qu'il pût nous comprendre, et nous lui tendîmes une vaisselle et il la remplit.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Nous en bûmes et le Cheikh en fit ses ablutions, lui qui ne pratiquait pas le « Tayammum »<sup>24</sup>. Pendant ce temps l'individu disparut sans que nous eussions le moindre renseignement sur lui. Ce fut une « Karâma »<sup>25</sup>. (prodige) du Cheikh...

Par ailleurs, voici ce que dit Ahmadou Bamba à propos de ce voyage : « Après la prière d'Asr, le commandant des troupes coloniales vint me parler. Mais je me détournai de lui, me tournai à Dieu et récitai la Basmala <sup>26</sup> 50 fois. Ce qui atténua son ardeur et apaisa sa fureur. Puis il alla vaquer à ses occupations, et nous passâmes la nuit dans cet endroit avec le « ministre » noir <sup>27</sup> ». A ce propos, il écrit ces vers également :

*« Après avoir rencontré ceux qui allaient à ma recherche, les  
Cœurs troublés,  
Nous allâmes vite ensemble à la rencontre du gouverneur.  
A l'heure de la prière d'Asr, nous priâmes tous ensemble  
Dans l'humidité  
Après la prière, nous rencontrâmes le gouverneur entouré  
De ses gardes et de visiteurs.  
M'étant détourné du gouverneur, je me tournai vers Dieu  
Généreux afin d'obtenir la satisfaction de mes besoins.  
Au même moment, je récitai la Basmala 50 fois avec humilité  
Pour [obtenir l'aide] de celui à qui aucun ennemi ne peut résister  
Le gouverneur sortit vite vaquer à ses occupations  
Et je passai la nuit dans cette localité et y restai jusqu'à... ».*

(Par « visiteurs », il fait allusion à son mouride Omar Niane, le Cheikh de Gandiar Niane, localité située près de Louga. En effet, Omar jouissait d'une grande considération auprès du Cheikh, et lors de sa mort, le Cheikh lui attribua de nombreuses faveurs et lui promit une récompense enviable pour sa bonne opinion de lui et son jugement favorable à son égard. Omar fut enterré à Diourbel).

---

<sup>24</sup> Le « Tayammum » consiste à se frotter les mains et le visage avec le sol propre en vue d'une purification rituelle. Cette pratique est tolérée en l'absence de l'eau ou dans le cas où son utilisation peut porter atteinte à la santé du fidèle.

<sup>25</sup> La Karâma désigne un acte extraordinaire fait par un homme pieux ou un événement hors du commun qui se produit en sa faveur. Dans l'un et l'autre cas, elle traduit l'honneur que Dieu réserve à ses alliés.

<sup>26</sup> C'est une abréviation de « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux »

<sup>27</sup> Il s'agit du résident du Djolof Mambaye A. Fara Biram LO (1924).

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Revenons-en au voyage d'Ahmadou Bamba qui quitta [Louga] sous l'escorte de l'armée dont les soldats le connaissaient et respectaient et se réjouissaient même de sa compagnie. Mais un de leur supérieur fut son ennemi – Dieu sait ce qu'il en fut. Ahmadou affirme que ce fut le gouverneur de Saint-Louis qui commandait l'armée et que cet homme était le gendre du gouverneur de Dakar et que ce fut la raison pour laquelle étaient acceptés tous ses jugements à son encontre. « Il fut, dit encore Ahmadou Bamba, mon principal accusateur. Il ne disait ni ne faisait rien de bon à mon égard et ne tolérait pas non plus qu'un autre le fit. Il décida de m'expatrier malgré l'opposition de ses collègues. Sa décision coïncida avec le décret et le jugement de Dieu. Si mon séjour à Saint-Louis se prolongea c'est parce qu'ils mirent du temps à se mettre d'accord sur mon sujet ». Puis il cite ce verset : « [Rappelle] l'heure où les fidèles rusaient pour l'emprisonner ou te tuer ou t'expulser, ils rusaient, mais Dieu aussi rusait, et Dieu est le meilleur de ceux qui rusent <sup>28</sup> ». Certains des membres du conseil [tenu pour décider de mon sort] proposèrent de me mettre en résidence surveillée à Saint-Louis. Mais on leur opposa que dans ce cas, mes adeptes quitteraient leurs villages et me rejoindraient de tous bords. D'autres proposèrent mon exécution. Mais on leur opposa qu'il n'en était pas question. D'autres enfin proposèrent ma déportation.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. A ce propos, j'ai dit :

*« Dieu a inspiré à ceux qui m'avaient arrêté  
L'idée de m'exiler en des pays lointain  
Où j'ai acquis pourtant de grandes faveurs »*

« Ainsi se vérifia la parole divine : « Dieu est le meilleur de ceux qui rusent ». En effet, en face des trois propositions citées plus haut (la mise en résidence surveillée, l'exécution et l'expatriotisme), Dieu m'a récompensé de trois faveurs. Il est vrai que, lors de ma déportation j'avais atteint le rang des grands cheikhs en matière d' « Islam », d' « iman » et d' « Ihsan », mais je poursuivais encore un triple objectif dont l'irréalisation me troublait et constituait le coup le plus dur. Il s'agit de la perfection de l' « imam » consistant dans la connaissance authentique de Dieu et la perfection de l' « Islam » consistant dans la certitude,

---

<sup>28</sup> Cf. le Coran (8 :30) il ne faut pas entendre le terme « ruser » au sens littéral, car il signifie ici que Dieu a fait échec au complot mijoté contre son envoyer. La « ruse » de Dieu désigne le procédé par lequel il châtie ses ennemis.



<http://www.daarayweb.org>

et la perfection de l'« Ihsan » consistant dans l'arrivée à Dieu Très-Haut. Cet objectif ne se réalisa que grâce à mon séjour parmi ces coloniaux [rusés] quoique leur fréquentation engendre habituellement la perte de la foi - Que Dieu nous en protège ! »

## CURIEUSE ANECDOTE

Cette anecdote m'a été raconté par Ahmadou Bamba à propos de son principal accusateur qui avait exigé son exil : « Pour ce qui est du sort de ce colonial », dit Ahmadou Bamba, j'ai appris pendant mon exil qu'il était tombé en disgrâce et que, à la suite de l'examen de son cas, il fut décidé de l'affecter à l'île où il m'avait envoyé - C'est un châtiment divin. A ma grande surprise, on m'apprit que cet homme se trouvait dans l'île. Par honte ou par peur, il passa dans l'île un temps en évitant de me rencontrer.

Pourtant il disait à celui qui était chargé de me surveiller :

« Ne fais pas de mal à ce marabout. Car il fut à l'origine de ce qui m'est arrivée. Ne fais que lui remettre sa pension mensuelle ». Cette recommandation changea considérablement l'attitude de son interlocuteur et rendit l'exil moins pénible. Ainsi Dieu amoindrit-il grâce à lui les maux qu'il avait causés. Plus tard, il fut affecté à Kayes où un sorcier bambara. « Regardez le sort que subissent les injustes ! » (Le Coran 10 : 39) Le destin de cet homme ressemble à celui d'Amir Ibn Tufayl, un ennemi, du Prophète (PSL), qui tomba malade et se réfugia dans la tante d'une femme de la tribu de Salûl et se plaignait de son sort en disant : serai-je atteint d'une gale comme un pauvre chameau ! Mourrai-je si misérablement chez une salûlienne !

Dans un poème composé sur les lettres du verset : « Tel est le paradis qui a été promis aux pieux.... Voilà la fin de ceux qui pratiquent la piété... » (Le Coran 13 : 35) Ahmadou Bamba dit encore à propos de cet injuste agent des autorités coloniales :

*« L'injustice que je subissais a été écartée grâce à l'aide d'un puissant  
Qui a brisé l'arme de l'homme orgueilleux.  
Je lui suis reconnaissant d'avoir tué l'homme qui a rusé (contre moi)*

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*En l'an 1313 (1895) et dont la mort m'a tranquilisé  
Il ne cherchait qu'à vexer.  
Mais après de grands efforts, il échoua.  
Surpris par le châtement de mon Seigneur,  
Il erra dans les îles et sur la terre ferme  
Après avoir été trahi par ses collègues.*

Le « ministre » africain [cité plus haut] était un musulman dont la famille est bien connue. Mais je me tais sur lui par crainte de souiller ma plume ! J'en ferai de même à l'égard de son frère christianisé, l'administrateur colonial qui se moquait d'Ahmadou Bamba chaque fois qu'il le rencontrait. Dieu s'occupera d'eux. J'ai d'ailleurs vu ce que Ahmadou Bamba avait écrit à propos de ces deux hommes. Nombreuses personnes qui les connaissent bien m'ont informé que l'un et l'autre ont subi une triste fin. Celui qui servait au Sénégal mourut à Dakar <sup>29</sup> et celui qui servait dans les autres colonies mourut à Conakry <sup>30</sup> (Que Dieu nous protège ainsi que tous les musulmans de leur sort. Amen !)

Revenons en au voyage du Cheikh (Que Dieu Très-Haut l'agrée). A ce propos, il dit : « Ce jour-là, j'ai souvent récité [ce verset] : « Certes, mon allié c'est Dieu qui a révélé le livre ; c'est lui qui s'occupe des pieuse gens ». (le Coran 7 : 196) C'est ce qu'il entendait quand il dit :

*« A Djéwol, Dieu a désespéré Iblis de moi,  
Quand je l'ai invoqué en disant : « O mon allié !... »*

Le Cheikh y passa la nuit. Après la prière du matin, il quitta cet endroit pour Coki où il passa la journée. A partir de ce moment, il commença la composition de son poème comprenant les noms des compagnons qui avaient assisté à la bataille de Badr en l'an 2 de l'Hégire. A ce propos, il dit :

« Après avoir passé la journée [à Coki], j'ai commencé  
La composition d'un poème qui m'a valu une grande récompense ».

---

<sup>29</sup> Le 02 décembre 1926  
<sup>30</sup> Le 26 septembre 1924



C'est à la fin d'une journée de dimanche qu'il quitta Coki après la prière d'Isha. Certains compagnons du Cheikh dans ce voyage m'ont précisé qu'ils quittèrent Coki la nuit du Lundi à l'apparition de la lune. « Nous partîmes, ajoutent-ils, alors qu'une pluie fine tombait ». Quand au Cheikh, il dit : « Cette nuit-là j'étais monté sur un jument si rapide que les chevaux des gardes se donnaient grand-peine pour le rejoindre ». Parfois un des gardes me disait : « Cheikh, marchons doucement, ne nous fatiguons pas ».

« Mais, venez ! Comment des hommes dépêchés par leur chef pour accomplir une mission se permettent-ils de marcher doucement ? » Leur disais-je, et ils se taisaient ». A ce propos, il dit également ce vers :

*« Après avoir passé la journée [à Coki], nous reprîmes  
La marche avec fermeté à l'issue de la prière d'Isha malgré les difficultés  
Nous arrivâmes [à Louga] avant la prière du matin  
Après que j'eusse passé la nuit en marche en récitant ...  
Et en éperonnant [mon cheval].*

Il récitait ces deux vers de Bousayri (1212-1296)

*« Même les lions les plus féroces reculent  
Devant un homme qui jouit du soutien du Messager de Dieu.  
Pour sa grande vénérabilité, ce messager, même étant seul,  
S'imposait comme un homme entouré de gardes et de partisans »*

Il éperonnait son cheval pour qu'il fût plus rapide. « Puis nous arrivâmes à Louga avant la prière du matin et y passâmes la journée », dit encore Ahmadou Bamba. Il m'est raconté que, quand il se trouvait à proximité de Louga, un agent de l'administration coloniale qui sympathisait avec lui, lui conseilla de se préparer à la rencontre de ses ennemis. D'un ton sûr, Ahmadou lui dit : « Dieu est tout-puissant et ne tarde pas à accorder son soutien [à Son allié] ». Après leur arrivée à Louga, le même agent se rendit de nouveau auprès d'Ahmadou Bamba et lui dit : « Naguère je t'avais conseillé de vous armer parce que tu allais rencontrer tes ennemis et tu m'as dit : « Dieu est tout-puissant et ne tarde pas à accorder Son soutien [à Son allié] ». « Je voudrais savoir le rapport entre mon conseil et cette réponse ».

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

« J’entendais, dit le Cheikh, que rien n’était caché à Dieu Très-Haut : ni les entités ni leurs particules, et qu’il est omniprésent et que, s’il veut me défendre, aucun ennemi ne pourra me faire du mal et si, au contraire, il ne veut pas me défendre, personne ne pourra le faire. « Si Dieu fait qu’un mal te touche, il n’est personne alors pour repousser sa grâce... » (le Coran 10 : 107) le Très - Grand Dieu a dit la vérité et notre Seigneur, son généreux messenger, nous l’a bien transmise ». Ainsi l’agent parti-il satisfait. Car le Cheikh lui a montré son « état » (d’abandon à Dieu) : sa part de l’héritage spirituel de notre prophète (PSL) qui disait « l’abandon à Dieu, C’est mon état et l’utilisation des moyens ordinaires est conforme à ma sunna. Que se contente de ma sunna celui qui se sent trop faible pour imiter mon état ». Le Cheikh avait donc hérité une immense part de « l’état » du prophète (PSL) et de « l’état » d’Abraham qui répondit à Gabriel qui lui conseillait de demander à Dieu de le délivrer du feu : « Sa connaissance de mon état me dispense de le lui demander ! » Le Cheikh fut Muhammadien par caractère et Abrahamien par préoccupation. Il amalgamait dans sa conduite la conformité à « l’état » du Prophète et l’application de sa Sunna. Voici maintenant un exemple de son application de la Sunna : un jour ; il nous a montré un poème composé sur les lettres du verset. « Dieu nous suffit et quel excellent protecteur il est ! » le Coran 3 : 173) et nous a dit : « j’ai sollicité la protection divine dans ce poème à la veille de mon départ du Djolof après que le Messenger de Dieu eût assuré ma protection et m’eût autorisé de partir en me disant : « Marche et ne crains aucun mal ». Je reproduis le poème dans son intégralité afin que puisse l’utiliser tout musulman désireux de se protéger d’un mal et afin de montrer qu’il lui avait été révélé qu’il serait protégé contre ses ennemis. (N’oubliez d’ailleurs pas que « l’heure du vendredi »<sup>31</sup> se situe entre la prière (d’Asr et le coucher du soleil). Voici le texte du poème.

*« Je loue celui qui me préserve des méfaits  
De tout démon, djinns ou être humain.  
Qu’il est transcendant ce Seigneur protecteur  
Après de qui je cherche protection contre l’épreuve et le châtement  
Je sollicite à tout moment sa protection contre mes propres passions  
Contre le Diable ainsi que tout ce qui est de nature à nuire.  
Je me suis résolu à [continuer] de l’invoquer tout en demandant  
L’intercession de son ami, le plus privilégié des intercesseurs :*

<sup>31</sup> C’est une heure pendant laquelle les prières sont exaucées avec une facilité particulière. Le poème fut composé le vendredi.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

*Ahmadou, le seigneur des hommes, que je salue  
 Tout en demandant son intercession auprès de mon Seigneur.  
 Je demande à mon Seigneur de me protéger par considération  
 Pour lui des calamités et des attentats des agresseurs.  
 Ô mon Seigneur, les créatures t'appartiennent : protège-moi don  
 Contre elles, ainsi que contre toute épreuve et châtement.  
 Ô préservateurs, je te confie mon âme ;  
 Et tu demeureras toujours mon compagnon.  
 Accorde-moi ce que je désire ici-bas comme dans l'Au-delà  
 Et protège-moi de la honte dans cette vie comme dans la vie future.  
 Ô Seigneur ! Je me suis tourné vers toi  
 Avec l'aide de mon intercesseur qui me suffit  
 Met-moi à l'abri de tout ce qui nuit.  
 Ecarte de moi tout ce qui trouble l'esprit.  
 Dissuade les ennemis tous par l'intermédiaire du Prophète  
 Et des généreux et vaillants soldats de Badr.  
 Accorde-moi la faveur d'entrer tranquillement  
 Dans ton rempart bien gardé où l'on est à l'abri des ennemis.  
 C'est toi qui préserves celui qui sollicite  
 Ta protection de tout danger imminent.  
 C'est à toi que je m'en remets toujours de [l'entretien de] mes affaires.  
 Car tout homme qui se réfugie auprès de toi ne sera jamais repoussé.  
 De même que tu m'as préservé de l'impiété,  
 Protège-moi – Ô Bienfaiteur des méfaits des impies de toutes les épreuves  
 Empêche les mains des soldats de Badr, et fait d'eux mon escorte  
 Ô Bienfaiteur ! Ne me déconsidère pas ; sois en ma faveur  
 Dans cette vie comme dans la vie future, et pardonne-moi  
 Accorde éternellement salut et paix  
 A l'Elu ainsi qu'aux siens à ses compagnons.*

« Ils revinrent donc avec un bienfait de la part de Dieu et une grâce ; nul mal ne les toucha ; et ils visèrent l'agrément de Dieu. Dieu est détenteur d'énormes grâces ». (Le Coran 3 : 174) puis il dit : « Louange à Dieu qui nous a guidé vers ceci ! Nos n'aurions pas su nous guider, si Dieu ne vous avait pas guidé » (le Coran 7 : 43) ». ... Et la fin de leur invocation : « Louange à Dieu, Seigneur des mondes », (le coran 10 : 10) <sup>32</sup>Regardez comment il se protège en utilisant cette parole (le verset 3 : 174) que Dieu a louée comme il a loué les Compagnons qui l'avaient utilisée jadis et dont il parle ainsi : « C'est à eux que l'on disait : « Oui, les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez-les » Cela accrut leur foi, et ils dirent : « Dieu nous suffit : Il est la meilleure garantie ». (3 : 173) A ces précautions

<sup>32</sup> En citant ces versets coraniques à la fin de son poème, le Cheikh entend d'une part augurer de son retour triomphal de l'exil et d'autre part remercier Dieu de lui avoir inspiré l'invocation exprimée dans le poème.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

spirituelles s'ajoute une autre exprimée ainsi « quand le commandant européen de l'armée vint me parler lors de notre rencontre à Djéwol, je me suis détourné de lui et me suis tourné vers Dieu avec humilité en demandant sa protection, j'ai récité la formule : « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux » 50 fois. Alors sa dureté s'atténua et sa colère s'apaisa ». Dit Ahmadou Bamba. J'ai appris de source sûre que durant l'exil d'Ahmadou Bamba, son frère, Cheikh Ibrahim, faisait dire tous les jours matin et soir 1000 prières sur le Prophète (PSL) avec l'utilisation de cette formule « Mon Seigneur, prie sur notre Seigneur Muhammad une prière grâce à laquelle tu nous préserveras de toutes les terreurs et malheurs et satisferas nos besoins et nous purifieras de tous les défauts et élèveras nos grades et nous aideras à atteindre le sommet du bien dans cette vie et dans l'autre ». Cette prière était dite après la lecture du Coran de bout en bout. Cette lecture était effectuée matin et soir avant le départ du Cheikh pour l'exil.

Quand à la prière, elle n'était pas dite de façon permanente. Il se peut que sa perpétuation fût un ordre du Cheikh ou une initiative de son lieutenant pieux et soucieux de sa sécurité et de son retour. Cheikh Ibrahim a désigné un groupe chargé d'effectuer cette prière matin et soir. Le groupe était dirigé par un jeune homme pieux originaire de Coki nommé Samba Diop, plus connu sous le nom de Samba Ashtou. Cet homme pieux mourut en ( ) au terme d'une longue vie (Que Dieu Très-Haut lui accorde sa miséricorde).

Une autre de ces mesures de protection consiste dans la composition d'un poème où il demande à Dieu d'assurer sa protection par l'intermédiaire des soldats de Badr. Ce poème fut écrit pendant le séjour du Cheikh à Saint-Louis. Il y affirmait que ces dits soldats l'accompagneraient dans son exil et humilieraient toute personne lui voulant du mal. Il montra le poème à certains dignitaires Saint-Louisiens dont Al Hadji Ahmad Ndiaye Mabèye à qui il recommanda d'apprendre par cœur le premier vers du poème et de le garder en mémoire jusqu'à leur prochaine rencontre. Celle-ci eut lieu sept ans et quelques mois plus tard, et le pieux Ahmad Ndiaye lui rappela le vers et pleura longuement (Que Dieu répande sa miséricorde sur lui). Voilà quelques unes parmi tant d'autres mesures de protection qui ne nous sont pas révélées. Un jour, je l'ai entendu dire que durant son exil il n'a cessé de lire « la collection de la mer » établie par l'Imam As-chadhlie (M.656). Il s'agit d'une importante

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

collection (hizb) – l'intérêt que le Cheikh y a porté suffit [pour prouver son importance]. Revenons-en au vers qu'Ahmadou Bamba recommanda à Ahmad Ndiaye Mabèye d'apprendre par cœur. Il débute comme nous l'avons dit un admirable poème dans les quinze premiers vers duquel Ahmadou Bamba révèle certains secrets de son séjour parmi ses ennemis et affirme qu'il demeurerait à l'abri de leurs méfaits et qu'ils étaient trompés par Iblis (le diable) qui leur avait suggéré toutes sortes de soupçons à son égard. Leurs soupçons furent dissipés, et il retourna chez lui indemne.

Voici le poème.

*« Je marchais en compagnie des pieux, quand je marchais.  
Pourtant les ennemis me prenaient pour un captif.  
Grâce au Prophète, ma marche vers Dieu s'effectue en  
Compagnie des meilleurs  
Et je ne me dirige point vers un autre que Dieu.  
Je me déplace grâce au « jadhb » : l'attraction [divine]  
Qui m'a amené à un généreux à qui il est facile de réaliser  
Mes objectifs.  
Ma reconnaissance exprimée par ma plume, par mon cœur  
Et mon corps est réservée au Digne de reconnaissance qui  
Intervint à Al-Jouidi<sup>33</sup>  
Soutien, renforcement et protection contre les ennemis  
Me sont accordés par le Très Généreux, car il est l'assistant.  
Mon intercesseur demeure mon guide pendant mes déplacements  
Et mon séjour, et je demeure son serviteur, lui qui est le serviteur  
Secourable bien récompensé.  
Ma récompense pour le service rendu à l'Elu bien récompensé  
Est garantie par le Très-Généreux pour sa générosité.  
Mon vœu, c'est demeurer un esclave du propriétaire d'Arche  
Et un serviteur de la meilleur créature : l'avertisseur.  
Grâce à lui, le Protecteur me préserve des méfaits des ennemis  
Et de tout mal, car lui, le Très-Haut, est protecteur.  
Mon destin, c'est que je suis son esclave et le serviteur du Prophète ;  
Le destin des créatures dépend, en effet, de Dieu.  
Les mois, comme les jours de ma vie, attesteront demain  
Que je suis un esclave soumis à Dieu, ce qui est déjà connu.  
Le pardon dont je jouis dans ma vie présente et future résulte des  
Éloges que je fais à Muhammad en poésie et en réponse.  
Quel bon moyen d'obtenir le pardon !  
Ma semence, c'est le livre de Dieu et la Sunna*

<sup>33</sup>

C'est le nom de la montagne sur laquelle l'Arche de Noë s'arrêta après le déluge.



*Grâce à laquelle je me préserve des visées d'un calomniateur.  
Mes maisons ont été évacuées, mes adeptes dispersés pour les  
Éloges que je fais à celui que l'on ne saurait louer suffisamment.  
Le Trompeur (le Diable) a trompé les coloniaux par ses subterfuges  
Et leurs a suggéré des soupçons. Or les soupçons induisent en erreurs ».*

« Après la prière d'Asr, dit Ahmadou Bamba, nous montâmes dans un automobile pour nous rendre à Saint-Louis où nous arrivâmes peu avant le coucher du soleil. »

A propos de son séjour à Saint-Louis, il dit encore :

« Par l'intermédiaire des vaillants soldats de Badr,  
Dieu a dissipé mes soucis à Saint-Louis...  
Nous restâmes ensemble dans la ville  
Dans une atmosphère tendue et sous une surveillance renforcée ».

« J'y ai passé les dix derniers jours du mois de Safar et la totalité des jours de Rabic I dont le dernier fut un jeudi. Pendant ce temps, j'ai terminé et révisé mon poème comportant les noms des soldats de Badr. Par ailleurs, j'ai reçu un grand nombre des dignitaires de Saint-Louis et ses environs. Les chefs du Ndiambour sont venus me faire part de leur volonté d'intervenir en ma faveur [auprès des autorités coloniales] et je leur ai dit de m'abandonner à mon Seigneur qui est plus compatissant avec moi et connaît mieux mon intérêt. Alors ils s'abstinrent ».

Ensuite, Ahmadou Bamba comparut seul sans un autre compagnon que Dieu devant les membres du conseil chargé de l'interroger et juger. « Il nous est parvenu qu tu as fait ceci et cela.... » Lui disent-ils - « Faites venir votre informateur, car s'il était présent on saurait immédiatement la vérité ». Répondit-il. Puis ils citèrent des accusations inimaginables de la part du moins raisonnable des hommes à fortiori d'un homme de son envergure. Il s'agissait des fausses informations colportées par des calomniateurs à qui la jalousie avait ôté toute pudeur « Satan les avait incités à des manœuvres [diaboliques] et leur avait dicté [des paroles calomnieuses] » (le Coran 47 : 25). Ils avaient proféré des mensonges grossiers indignes du moins averti parmi les tenants du pouvoir temporel à plus forte raison d'un sage ayant renoncé à ce pouvoir. Toujours est-

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

il qu'après avoir été jugé, Ahmadou Bamba fut mis dans une automobile à destination de Dakar où il arriva peu avant le coucher du soleil et fut installé dans une maison... Comme il avait jeûné ce jour-là, il s'apprêtait à rompre son jeûne et à prier quand un agent se présenta, qui le conduisit dans une cellule très obscure, très chaude et humide qui dégageait une odeur nauséabonde. Le Cheikh comprit alors que c'était une épreuve que Dieu avait voulu lui infliger et devant laquelle il n'existait d'autres moyens de recourir à Lui avec patience, satisfaction et reconnaissance, car il peut écarter des malheurs plus importants. Ainsi se mit-il à réciter ce verset :

« Certes, nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons » <sup>34</sup>(1).

« J'ai passé cette nuit, dit Ahmadou Bamba, en récitant les deuxième et troisième Sourates du Coran grâce auxquelles je fus préservé de tout ce qui mène à l'enfer et Entraîne la honte, et la je fis suivre à cette récitation la prière pour le Prophète, la Meilleure créature. Aussi fus-je tranquilisé grâce à Dieu et à son messenger (PSL). »  
« C'est la mention du nom de Dieu qui, en réalité, apaise les cœurs »  
(Le Coran 13 : 29). Grâce à Dieu, ma nuit redevint paisible ».

A propos de cet événement, le Cheikh dit encore :

« A Dakar, Dieu a écarté de moi  
Tout préjudice provenant d'un homme rusé.  
Quand je me souviens de cette nuit-là,  
De cet agent colonial et de la tranquillisation,  
Je songe à recourir aux armes  
Puis j'y renonce, car Dieu me défend ».

## **L'EMBARQUEMENT D'AHMADOU BAMABA DANS UN PAQUEBOT A DESTINATION DU GABON**

---

<sup>34</sup> Cf. plus haut, p. 28, la note portant sur cette formule.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

« Puis, dit Ahmadou Bamba, nous prîmes nos places dans un paquebot le vendredi<sup>35</sup> 1<sup>er</sup> Rabic II au matin. Le paquebot passa la journée du vendredi et la nuit du samedi en rade. Pendant ce temps, je reçus un groupe de mourides dirigés par Ibra Fall venus me faire leurs adieux, les yeux en larmes.

A propos de cette situation, il dit encore :

« Abord du paquebot, le Clément m'a appris  
Que j'étais le serviteur du chef de Médine.  
Le paquebot, plein de voyageur,  
Passa la journée [du vendredi] et la nuit [du samedi] en rade.  
Abord de ce paquebot bien plein,  
Je reçus mon adepte alors qu'il était bien attristé,  
Et je lui fis mes adieux et regagna ma place, le cœur bien éprouvé ».

Il reçut également une personne venue l'informer de l'arrivée d'un nouveau gouverneur qui n'avait pas encore pris contact avec les noirs. Son visiteur lui a conseillé d'écrire à ce gouverneur pour lui prouver son innocence et demanda sa libération. « Sous l'insistance de cet homme, dit-il, j'acceptai son conseil et pris ma plume. Mais, à peine traçai-je une ligne que le Seigneur des créatures me parla ainsi ». « Tu oses te plaindre auprès d'une créature comme toi au lieu de Moi ? » Alors je faillis mourir de peur et de honte puis j'effaçai la ligne. Quand l'homme insista de nouveau, je lui fis savoir qu'il m'était impossible de continuer. (Observons que la manière dont le Seigneur adresse la parole à ses serviteurs privilégiés n'est connue que de ceux qui méritent cette faveur. Le simple croyant doit admettre la possibilité de ces entretiens, et même s'il ne peut pas concevoir la modalité, il ne doit pas le nier).

A propos de cet incident, Ahmadou Bamba dit :

« L'envoyé du gouverneur m'a conseillé

---

<sup>35</sup> 20 septembre 1895



D'adresser une lettre au nouveau gouverneur venu de France.  
J'ai accepté d'abord le conseil, puis j'ai regretté  
Et effacé ce que j'avais déjà écrit.  
Au même moment l'ordre me fut donné d'écrire  
Et j'écris le poème bien agréé  
Afin de mentionner le nom de celui qui montre sa voie  
Par mon intermédiaire ».

Le « poème bien agréé » dont il est question ici est celui composé sur les lettres du verset coranique. « Et je confie mes affaires à Dieu. Car Dieu est observateur des serviteurs ». (40 : 44) [et qui commence par] :

*« Je consacre mes écrits au service du Roi  
De la terre, du ciel et des rois... ».*

Le paquebot quitta Dakar le samedi 2 Rabi' II <sup>36</sup> et fit une escale à Conakry où un homme originaire du Saloum vint rencontrer le Cheikh à bord, lui offrit un précieux cadeau et lui dit : « j'ai appris que tu allais arriver à bord d'un paquebot à destination du Gabon et je suis venu te rendre visite pour que pries pour moi et me donnes des conseils ». C'est grâce à cet homme, dit le Cheikh, que j'ai su pour la première fois le nom lieu d'exil. J'ai prié pour lui et lui dit en guise de conseil : « Ô frère, sache où que tu sois qu'il n'y a de dieu que Dieu, et que quiconque s'adresse à un autre que lui saura qu'il n'y a d'autres dieux que Lui, et que quiconque se dirige vers lui sous la direction d'un autre que Muhammad, saura que Muhammad est le Messenger de Dieu ». Puis il me fit ses adieux et partit. Puis il raconte que leur escale suivante était Grand Bassam et parle d'une personne qui se moquait de lui avant leur arrivée à cette ville. « Dieu, dit-il me débarrassa de lui pour sa sagesse. Cet homme s'embarque dans le paquebot à Conakry, mais il n'apprit ma présence à bord que peu avant notre arrivée à Grand Bassam. Et ce fut alors qu'il se présenta et m'interpella. Quand je le regardai, il m'a dit : « j'ai appris que c'est mon frère qui t'a arrêté à cause du bruit que tes adeptes faisaient autour de toi, etc... ». A cet instant, la sirène du paquebot hurla, et l'homme

---

<sup>36</sup> 21 septembre 1895



attendit le silence pour continuer son discours. Mais les hurlements ne cessèrent jusqu'à notre entrée dans le port où il débarqua parmi d'autres passagers. Et j'ai remercié Dieu.

A ce propos, Ahmadou Bamba écrit dans un poème :

*« A Conakry, j'ai donné un « présent » désintéressé  
Et incontesté à l'Elu, l'Effaceur.  
Dieu m'a délivré à Conakry  
De tout ce qui entraîne le mal.  
A Grand Bassam, Dieu a éloigné de moi  
Celui qui cherchait à me provoquer. »*

Par « ce présent » il entend les propos qu'il avait dit à mon visiteur à Conakry au sujet de « il n'y a point de dieu que Dieu » qu'il aurait contesté si Dieu ne l'avait pas protégé de l'égarement et non pas le présent matériel de son visiteur.

A propos de son escale a Dahomey, il évoque un honneur que Dieu lui fit : « Je reçus l'ordre de jeter dans la mer une bouteille de musc que je gardais pour en parfumer mes vêtements et livres. Sans hésiter, je le jetai. Quand le bateau accosta, une foule de musulmans informés de mon arrivée vint me saluer. Tous ou la plupart d'entre eux me donnèrent des bouteilles de musc ».

A ce propos de cet incident, il écrit :

«Au Dahomey, le Miséricordieux m'a donné  
Des biens me dispensant du marchandage ».

Le « Miséricordieux » signifie celui qui accorde des grâces. Celles dont-il s'agit ici font partie des plus subtiles. Evoquant une autre des grâces que Dieu lui accorda au cours de son voyage, il dit : « le capitaine du paquebot vint me rassurer et me témoigner de sa sympathie et de sa désapprobation de ma déportation et disait souvent que j'étais innocent. Le médecin de l'équipage également venait me rassurer et me témoigner son amitié et sa disponibilité à fournir toute aide nécessaire. De même un jeune chrétien de l'équipage à qui



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Dieu avait inspiré mon amour, vint me servir comme un mouride ». Il dit également que tout au long de son voyage, Dieu l'a entouré de bienveillance et qu'il a demeuré tranquille d'esprit jusqu'à son arrivée à Libreville « où je restai peu de temps avant d'être transféré dans une Ile où je passai cinq ans. Pendant ces années j'étais devenu comme le soleil » : Il entend souligner la hauteur de son rang, sa renommée et son utilité. Il affirme à juste titre que, au cours de cette période, il a composé mille écrits incomparables dans leur beauté et leur utilité et portant tous sur Dieu, son messenger et Sa religion : l'Islam. L'Ile en question était celle de Mayombé. Car Ahmadou Bamba précise : « sur la côte de cette île, je me suis adressé à la mer en ces termes :

*« Témoignage Ô mer Mayombé, que je suis l'esclave du pardonnateur  
Et le serviteur de l'Elu ;  
Témoigne que je ne flatterai jamais un idolâtre  
Et que je demeurerai l'ami intime de celui qui m'a entouré d'honneur*

Puis il dit :

*« Ô mer, professe l'unité divine et non point la Trinité.  
Car notre Seigneur transcende la Trinité. Quel généreux Seigneur !  
Continue de t'agiter et d'écumer par crainte  
De Dieu, et témoigne que je suis son esclave bien soumis ».*

Il affirme également qu'après l'Ile où il a composé les écrits cités plus haut il fut transféré dans une autre où il vécut péniblement trois années et quelques mois tout en poursuivant le service du Messenger de Dieu (PSL). « Une fois, un jeune européen, se présenta à moi armé d'une épée. Brandissant l'épée au dessus de ma tête, il me demanda si j'étais bien Ahmadou Bamba. Quand je répondis affirmativement, il me dit : « Prends garde. Car je suis le descendant d'un tueur des saints hommes ! » Avec ma plume, je fis un geste en sa direction en lui parlant d'un ton dur comme si j'allais me jeter sur lui : « Sache que tu n'es pas ton aïeul, tueur, et que je ne suis pas comme ceux qu'il a tué. Alors il trembla de peur et disparut. Dans une autre occasion, fut annoncé l'arrivée prochaine d'un chef européen, et des journées entières furent consacrées au nettoyage des rues et à l'implantation des drapeaux. Puis le chef arriva dans l'Île en compagnie de ses gardes. Sitôt débarqué, il me demanda. Quand il fut conduit dans ma chambre, il me salua, tint des propos respectueux à mon égard puis il

Daaray Miftaahus-Sahandan



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

s'avança histoire de me serrer la main. A peine lui tendis-je ma main que j'entendis cette parole divine venue du ciel comme une foudre ». « Ô croyants, les polythéistes sont impures (9 : 28) ceci me fit perdre ma lucidité, et j'écartais sa main violemment qu'il perdit son équilibre, recula un peu puis s'arrêta longuement comme réfléchir sur mon geste. Pendant ce temps, je continuais à écrire. Une heure plus tard, il appela son interprète revint me dire : « le chef te salue et te prie de ne pas lui en vouloir, car il n'est pas de ceux qui te haïssent ni de ceux qui t'ont tracassé, arrêté et expatrié. Loin de là, il t'aurait même rapatrié, s'il en avait le pouvoir. S'il a débuté son séjour par ta visite, c'est parce qu'un de tes compatriotes sénégalais qui est son ami intime lui avait vivement conseillé de te rendre visite et de te transmettre ses salutations. Car tu es l'un des hommes les plus chers à lui. C'est pourquoi sa visite n'était qu'amicale. » Ensuite, je demandai à l'interprète de l'informer que mon geste n'était pas dicté par la haine... Toujours est-il que le chef quitta les lieux apparemment satisfaits. Quand il se fut installé, on me conseilla de lui faire un présent. Je lui envoyai une grosse boîte de gâteaux européens extrêmement délicieux, et il fut content de ce présent et m'en remercia bien ». Si un tel comportement émanait d'un homme cherchant à passer pour un brave résistant, il lui nuirait. Mais il n'y a pas de mal à craindre pour celui qui agit conformément à l'ordre de Dieu. Dieu merci.

Il me plaît ici de citer les vers d'Ibn Hanbal, le versificateur des prodiges du [Cheikh] :

*« Beaucoup de tyrans qui se promenaient  
Avec fierté dans leurs uniformes militaires  
Et commandaient des dizaines de milliers de soldats  
Sans avoir jamais songé aux ordres et interdictions de Dieu  
Ont subi une défaite humiliante  
Grâce à votre victorieuse épée bien affûtée et tranchante.  
C'est là une victoire accordée par Dieu à l'esclavage serviteur,  
Victoire grâce à laquelle des soldats chrétiens sont devenus  
comme ses partisans.  
S'il avait divulgué ses secrets, il aurait étonné les hommes.  
Mais sa poitrine est demeurée la tombe de ses secrets ».*

Parmi les événements prodigieux de son exil, Ahmadou Bamba cite encore l'apparition des soldats de Badr. « Ce fut dans une île où je fus logé avec les soldats comme un d'entre eux. Ils jouaient, buvaient et fumaient devant moi, et je supportais fermement ces



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

actes gênants, sachant que les deux anges chargés de noter les actions des hommes responsables étaient avec nous et que comme ils pouvaient tolérer ce qui se passait sous leurs yeux par obéissance à leur Seigneur, je devais à mon tour en faire de même. Un jour, arrivé à leur aire de manœuvre, ils y trouvèrent des soldats coiffés de turbans, montés sur leurs propres chevaux et en position de combat. Ce spectacle les effraya et ils restèrent un moment stupéfaits. Leur chef menaça de tuer quiconque diffuserait la nouvelle de l'incident. Au matin, les soldats célestes disparurent, et la nouvelle fut cachée aux civils. Quelques jours plus tard, l'administrateur me convoqua et me tint des propos amicaux. Au cours de notre entretien, il me dit :

- \_ « Peut-être as-tu des partisans qui t'aideraient si tu tentais un coup ? »
- \_ « Quel genre de partisans s'agirait-il, des Jinns ou des hommes ? »
- \_ « Tu le sais mieux ». Je fis semblant de ne rien savoir et il se tut ».

Des savants ont demandé au Cheikh Ahmadou Bamba le but de cette apparition des soldats de Badr et la nature des soldats et s'ils étaient accompagnés du Prophète (PSL). Il répondit que l'apparition eut pour but de dérouter les ennemis et que les soldats étaient des anges dirigés par le Prophète.

A propos de cet événement, il écrit les vers suivants :

« A Libreville, mes vœux furent exaucés  
Par celui qui m'a accordé ce qui est caché aux autres saints.  
M'a envoyé les vaillants soldats de Badr  
Celui qui dérouta jaloux et calomnieux.  
Dieu m'amène où que je sois [les secrets]  
Rassurant de « il n'y a point de dieu que Dieu ».

« Ce qui est caché aux autres saints », dit-il, c'est l'apparition dans cet endroit sauvage des soldats de Badr, etc... « Par » les secrets rassurants de « il n'y a point de dieu que Dieu », il entend le contenu de la parole du Très-Haut : « s'il te veut un bien, il n'est personne



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

alors pour repousser sa grâce. » (Le Coran 10 : 107). Ailleurs, il observe que chaque fois qu'il emploie l'expression « les heurs et malheurs que la formule il n'y a point de dieu que Dieu » apprend le croyant à confronter, il fait allusion à la parole divine : « Si Dieu fait qu'un mal te touche, il n'est personne alors pour te délivrer, que Lui » (le Coran 10 : 107).

Ahmadou raconte également qu'une fois ses ennemis l'engagèrent dans un passage étroit et lâchèrent contre lui un taureau, « et se tinrent à proximité pour regarder, croyant que le taureau allait m'écraser. Quand il s'approcha de moi, il sauta au dessus de moi comme pour voler. » C'est de ce taureau que parle Abdallah Salim Ibn Hanbal, le versificateur des prodiges qui dit :

« ..... Un jeune taureau qui vola  
« Au dessus de lui dans l'air puis il disparut.... »

Il dit encore qu'une fois il fut détenu dans un endroit si longtemps qu'il se lassa et se plaignit [à Dieu]. A peine se plaignit-il que Dieu fit proliférer au tour de lui de grosses fourmis qui le troublèrent d'avantage. « J'ai compris alors que ma plainte avait été à l'origine de mon malheur. » Ce qui vous atteint de quelque atteinte, c'est pour ce que vos mains se sont acquises... (le Coran 42 : 30) et j'ai substitué la reconnaissance à la plainte et dit :

« Au lieu de me plaindre, je remercie [Dieu].  
Je ne me plaindrai plus auprès de Lui d'un mal, le mal m'étant évité ».

Les fourmis disparurent et je demeurai tranquille. Peut-être le versificateur des prodiges fait-il allusion à cet incident quand il dit :

« De monstrueuses fourmis  
Se lancèrent sur lui sans qu'il se souciât de leurs attaques ».



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Ahmadou Bamba dit encore qu'une fois le christianiser cité plus haut <sup>37</sup> le maltraita. Son acte, dit-il, lui valut reproches et avertissements d'un de ses collègues. De sorte qu'il en éprouva peur et regret et vint me voir dans la nuit en compagnie d'une personne amenant un mouton. Il m'offrit le mouton et une grosse bouteille d'encre et, en plus, se coucha par terre devant moi en guise de manifestation de son repentir et déclara qu'il s'était repenti et qu'il ne quitterait l'endroit tant que je n'aurais pas mis mon pied sur sa nuque ! Puis je le renvoyai avec de belles paroles. Comme il m'avait trouvé en train d'écrire, j'enchaînai immédiatement ainsi :

« Cette nuit, Dieu m'a adouci le cœur d'un renégat  
Venu m'offrir un mouton et de l'encre ».

Un autre des événements prodigieux de son exil était qu'il vivait à un moment donné sous l'autorité d'un administrateur colonial particulièrement antipathique. « Un jour, dit-il, je me suis résolu d'essayer de combattre cet homme pour voir comment Dieu m'aiderait à le vaincre. Je suis sorti de ma chambre pour aller chez lui. Pendant ce temps, il fut averti. » C'est impossible, dit-il alors, cet homme qui ne répond même pas aux convocations viendrait donc aujourd'hui tout volontiers ! « En effet, il va arriver ». Lui dit-on. Puis il se leva, vint m'accueillir de loin avec affabilité, me conduisit dans son bureau et demanda avec insistance ce que je désirais. Après un moment de réflexion, je lui ai dit que je voulais un peu d'encre. Alors il m'en offrit une grosse bouteille. Puis je suis reparti. Comme j'étais en train de composer un poème sur les lettres de l'alphabet arabe en commençant sept vers par chacune des lettres, j'ai enchaîné :

« J'ai obtenu de l'encre auprès d'un infidèle incirconcis  
Que j'ai subjugué grâce à la sourate de la pureté ». <sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> Cf. p.p. 38-39

<sup>38</sup> Le 112<sup>ème</sup> sourate du Coran.



Après plusieurs lignes, l'on me dit : « Il est malhonnête de ta part de t'opposer aux coloniaux par principe et d'accepter leur aide en cachette ! » J'ai alors creusé le sol et y ai versé l'encre. De tout cela, j'ai conclu que mon combat était sincère. Dieu merci.

Il parle également d'une expatriée sénégalaise qui fit un rêve lors du séjour du Cheikh à Bafali (au Gabon). Au cours du rêve, les soldats de Badr attaquèrent la ville et massacrèrent ses habitants. Lorsqu'un de ces soldats s'approcha d'elle, son collègue lui dit : « Ne la touche pas, car elle est musulmane ». Alors le soldat s'éloigna d'elle. A propos de cette femme, le Cheikh dit : « c'était une femme pieuse qui me réservait sa plus grande bienfaisance et me disait : » Ce que je te donne est du produit de mon travail ; ce n'est ni le prix du vin ni celui du tabac ». Elle disait ceci parce que le vin et le tabac faisaient l'objet de fréquents échanges commerciaux dans cette ville et qu'elle savait que je ne les consommais pas et n'utilisais même pas les recettes de leur vente. Un jour, je lui ai dit : Que veux-tu en récompense de tes services ? « Dans ma vie présente, je veux des enfants, et dans la vie future, je veux le paradis ». Dit-elle « Dieu est tout-puissant. » Lui dis-je. Comme elle me contactait toujours par des intermédiaires, je ne l'ai vu qu'après sa mort lorsque son corps fut transporté devant moi en vue de célébrer la prière pour le repos de son âme. L'on dit qu'elle s'appelait Awa et qu'elle était la fille d'une certaine Daba Sèye (?) et l'épouse de Yala Sèye, un agent de l'administration coloniale qui sympathisait avec moi et me rendait des services. Un jour, une violente dispute opposa cet homme à un autre agent de l'administration coloniale à cause de moi. En effet, j'avais implanté devant ma chambre quatre bornes délimitant mon lieu de prière. Quand le dit agent s'en aperçut, il déracina les bornes et les jeta en disant : « Pas de prières ! Pas d'Islam ici ! Tu veux corrompre nos soldats ?! » Je me tus et demeurait patient. Informé de l'incident, Yala Sèye, tout irrité, arriva immédiatement et dit à l'agent : « Pourquoi as-tu rosé son lieu de prière qu'il avait aménagé devant sa chambre sans gêner personne ni empiéter sur un passage public ?

- « C'est qu'il ne doit pas y avoir de lieu de prière ici ! »
- « Mais si ! Je vais le rétablir tout de suite »
- « Tu ne le fera pas »...Et les gens de les séparer pour les empêcher d'en venir aux mains. Leur querelle dur de la prière

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

d'Asr jusqu'au coucher du soleil. Pendant ce temps, je composais un poème sur les lettres du verset : « Seigneur, fais-nous sortir de cette cité prévaricatrice en ses gens, et assigne-nous de ta part un pardon, et assigne-nous de ta part un secoueur ». (le Coran 4 : 75).

En voici quelques vers :

« Je suis satisfait du Maître Très-Haut qui a élevé  
« Mon cœur et m'a rendu riche – Quel généreux Seigneur ! »

Plus loin, il dit :

« Accorde salut et paix au Prophète, aux siens ainsi qu'à ses compagnons. »  
« Et facilite nous grâce à lui la construction d'une vaste mosquée ».

(On lui révéla alors que sa prière fut exaucée et qu'il verrait la mosquée demandée. Nous aussi nous l'avons vue. C'est la mosquée de Diourbel qui fut suivie de celle de Touba). Du reste, c'est un long et beau poème qui, par la grâce de Dieu Très-Haut et pour la sincérité de son auteur, c'est d'une grande efficacité pour acquérir un bien ou pour se protéger d'un mal. Que son utilisateur craigne Dieu et qu'il l'utilise dans le bien.

Plus tard, conformément à la volonté divine, le dit Yala Sèye vint rendre visite au Cheikh Ahmadou Bamba à Diourbel, et ce dernier nous donna l'ordre moi et un collègue d'emmener son hôte à la grande mosquée, et nous lui avons fait visiter tous ses côtés, et il en est sorti plein d'admiration.

A notre retour, le Cheikh lui a dit : « Comment trouves-tu cette mosquée par rapport à mon » « masjîd »<sup>39</sup> que tu défendais jadis ?

---

<sup>39</sup> Ce terme désigne tout lieu de prière même non matérialisé par des murs.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

-« Que Dieu est transcendant ! Il n'y a aucune commune mesure entre les deux »  
Répondit-il. Et le Cheikh d'ajouter : « c'est ce que j'entendais quand je disais »:

« A Mayombé, Dieu a levé ce qui me faisait mal  
Au cœur et rehaussé mon prestige »

« Ce qui me faisait mal au cœur », c'est la destruction de mon « masjîd » au Gabon et  
« rehausse mon prestige » se concrétise dans l'édification de cette mosquée.

[Anecdote curieuse portant sur un incident prodigieux].

Le Cheikh dit : « Quand l'agent déracina les bornes du « masjîd », un homme envieux  
en prit une et l'implanta dans son lieu d'aisance. Une fois, une aiguière pleine d'eau chaude  
était abandonnée dans ce lieu. L'homme y entra et, pour se purifier, prit l'aiguière  
spontanément et versa l'eau sur son organe génital ! Sous l'effet de la brûlure, il sauta comme  
une autruche et s'écria à tue-tête : « Ô Cheikh ! Au secours ! Je vais périr ! » En même  
temps, il projeta l'aiguière et accourut vers moi. Alors je lui ai dit : « Pourquoi pas patienter »  
et dire : « Nous somme à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons ? »

Parlant toujours de son exil, Cheikh Ahmadou Bamba dit : Etant donné que les  
habitants de ces contrées ne connaissent que le calendrier chrétien, Dieu m'avait inspiré  
l'idée d'établir mon propre calendrier lunaire pour connaître l'arrivée de Ramadan. Une fois,  
ce mois arriva et je jeûnai. Au lendemain de sa fin, je rompis mon jeûne au matin, fis les  
ablutions rituelles ainsi que tous les actes cultuels que la Sunna prévoit dans cette  
circonstance, puis je sortis à la place publique, m'installai, regardai partout et fus sûr que  
personne ne me rejoindrait. Pourtant deux filles adolescentes apparurent, qui se tinrent debout  
à proximité, histoire de me regarder. Je levai les mains en signe d'entrer en prière, et ses  
voisines d'en rire. Et il en fût ainsi pour tous les gestes de ma prière. Celle-ci terminée, je  
prononçai un discours puis je dis dans ma prière incantatoire : « Seigneur, Tu sais que j'ai  
jeûné le mois de Ramadan comme tu l'as recommandé et ai rompu mon jeûne, fais les  
ablutions rituelles et accompli la prière comme tu l'a recommandé. Mais je ne trouve pas de

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage  
commercial est à cet effet purement banni.

quoi faire l'aumône légale prévue, et même si je le trouvais je ne verrais pas un besogneux qui le mérite... Accorde paix et bénédiction à notre Seigneur et Maître : Muhammad, aux siens et à ses compagnons. Agrée ce que j'ai pu exécuter de tes ordres et accorde-moi la récompense des ordres que j'ai l'intention d'exécuter sans en avoir les moyens. Puis je commençai un poème ainsi introduit : Seigneur ! Accorde paix et bénédiction à notre Seigneur et Maître : Muhammad, aux siens et à ses compagnons et fais que ce Quaffiya soit plus important que le Mimiyya exotériquement et esotériquement. Ô Seigneur de l'univers, exauce ma prière par considération pour le Prophète (PSL).

« J'espère certes que le Seigneur véridique [me permettra]  
De rencontrer prochainement mes frères grâce à la voie authentique  
Et par considération pour le Prophète qui a fait triompher la vérité par  
La vérité (PSL)  
Et [me permettra de] rester un heureux esclave continuateur.  
Un serviteur de l'Esclave du Réel, son Elu authentique.  
Seigneur, pardonne-moi, sois en ma faveur  
Guide-moi avec affranchissement par considération pour l'Elu.  
Je te satisferai par le Coran et la Sunna  
Etablie par l'Elu qui a colmaté les brèches [de la Religion]  
Soumets-moi tous les ennemis pour toujours et immunise-moi  
Du shirk, Ô Tout-puissant qui rassemble et disperse.  
Ramène-moi à Darou Salam ou je t'entretiendrai  
Par des versets coraniques ; et accrois mon prestige.  
Seigneur ! Ramène-moi rapidement [à mon pays]  
Après la réalisation de mes vœux, et entoure-moi toujours de bienfaisance et de  
bienveillance.  
Accorde-moi des connaissances utiles à moi-même et aux autres.  
Etend tes dons à la réalisation de mon bonheur, au renforcement de mon esprit.  
[Par la connaissance savoureuse] et l'attribution d'une force extraordinaire.  
Mon âme charnelle, ennemie, refuse de s'améliorer  
Purifie-moi de manière extraordinaire, Ô Meilleur promoteur,

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Accorde-moi toujours le pouvoir de secourir tous les hommes<sup>40</sup>.  
Protège-moi de leurs méfaits, Ô Donateur de victoires,  
Réalise les vœux ici-bas et dans l’Au-delà.  
Accorde-moi une immense grâce et perpétue mes faveurs.  
Seigneur, protège-moi de ce que crains au jour de la peur  
Et fais que mon passage la-bàs soit rapide comme un éclair.  
Protège-moi d’une mort violente ainsi que tout  
Ce qui suscite la crainte des hommes : préserve-moi de l’enfer.  
Seigneur, exauce mes prières, corrige mes défauts  
Témoigne de mon repentir de tout acte d’idiot.  
Seigneur, sois toujours en ma faveur, sauve-moi,  
Réalise mon espoir, évite-moi tout ce qui trouble l’esprit.  
Exauce ma prière, ô Seigneur suprême.  
Inspire-moi de la générosité, le renoncement et la sincérité.  
Par considération pour le Prophète élu grâce à qui  
Tu me dispensera du « hisâb »<sup>41</sup> et me soumettras tous pervers,  
Accorde lui salut et paix ainsi qu’aux siens  
Et à ses Compagnons, Ô Propriétaire du couchant et du levant.

(« Gloire à Dieu, Seigneur de Majesté qui est loin de leurs (les idolâtres) blasphèmes. Paix sur les messagers. Louanges à Dieu, Seigneur de l’univers »).

Cheikh Ahmadou Bamba cite encore parmi les évènements prodigieux de son exil qu’une fois, un notable de la localité où il résidait lui promit une bouteille de musc sans qu’il la lui pût demandée. « Car je ne leur demandais rien et ne m’attendais à aucun présent de leur part et ne croyait jamais à leur promesse. Par hasard, le notable eut fait la même promesse à une personne de ses pareils. N’ayant pas respecté sa promesse, cette personne vint se quereller avec lui et lui reprocher son manque de parole. La dispute se déroulait tout près de moi en langue wolof (même si les deux hommes n’avaient pas bien maîtrisé cette langue, le seul fait

<sup>40</sup> Littéralement : le pouvoir de guérir tous les hommes.

<sup>41</sup> Ces termes désigne l’examen des actions accomplies par chaque individu durant sa vie.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

qui je l'entendais parler après un long éloignement, me rappela immédiatement mon peuple et mon pays si bien que je me sentis comme si j'y étais ! ) ; elle était le résultat de la crédulité de l'un et de la trahison de l'autre. De ce fait, elle m'inspira le renouvellement de ma connaissance envers Dieu, car je n'avais confiance qu'en Lui et n'attendais un bien que de sa part. C'est pour mon attitude dont la justesse fut corroborée par cet incident que je composai un poème de reconnaissance introduit par cette prière invocatoire :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu salue et bénisse notre seigneur et maître : Muhammad, les siens et ses compagnons. Seigneur, mes ennemis, les infidèles, m'ont jeté dans la mer comme ils avaient jeté Ton ami (Abraham dans le feu, feu auquel tu étais adressé ainsi : « O feu, sois sur Abraham fraîcheur et sécurité », (le Coran 21 : 69) pour qu'il devînt immédiatement comme un paradis pour Abraham (Paix et bénédiction soient sur lui ainsi que sur tous les Prophètes et messagers).

Notre Seigneur, Notre Seigneur, Notre Seigneur ! Ô Vivant, Ô Subsistant, grâce à cette parole divine : C'est dans le Ramadan qu'on a fait descendre le Coran, comme guide pour les gens et une preuve [et un moyen] de discernement... » (Le Coran, 2 : 185) et grâce à ta parole adressée au feu, pacifie-moi cet océan et ceux qui y travaillent ainsi que tous mes ennemis, les infidèles ; accorde aux musulmans et aux musulmanes la joie de me rencontrer ou d'entendre mon retour à Darou Salam prochainement sans l'utilisation de ma part de moyens ordinaires [pour obtenir ce retour]. Exauce ma prière, Ô Seigneur de l'univers, par considération pour le Prophète (PSL) comme tu as toujours fait de mes paroles et actions, réserve à ce « mîniyya » une récompense dépassant mon espérance, fais en mon viatique et bouclier ici-bas comme dans l'Au-delà. Exauce ma prière, Ô Seigneur de l'univers.

« Je loue le Meilleur Bienfaisant  
Et je ne me plains jamais auprès des créatures d'un manque de biens  
Est égaré quiconque croit qu'à cause de mon exil  
Je m'abaisserai devant un autre que le Riche et généreux.  
C'est à Lui seul que je me plains de ma faiblesse, de ma pauvreté et  
De mon éloignement

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Espérant que bientôt il me ramènera chez moi tout comblé de bienfaits.  
 Quand je me suis plaint à Lui de ma faiblesse,  
 Il m'a accordé une aide dépassant mon espérance, car il est le plus généreux.  
 Des hommes aveuglés par leur impiété ont voulu m'agresser,  
 Et Dieu m'a préservé d'eux et chassé loin de moi tout criminel  
 Je le remercie et espère qu'après avoir dissipé mes soucis il réalisera  
 .Mes objectifs sans peine.  
 Si certes des jaloux victimes de leurs fausses opinions m'ont bien maltraité,  
 Celui qui m'a toujours entouré de bienveillance, ne m'a jamais délaissé.  
 Quand les heureux m'ont jeté dans l'océan,  
 J'y fus entouré de la générosité du Bienveillant.  
 Quiconque désapprouve mon dévouement à mon maître  
 Et le service <sup>42</sup> que je rends à l'intercesseur suprême,  
 [Ne sera jamais satisfait de moi], car je demeurerai l'adorateur de Dieu  
 Aussi bien sur la terre ferme que dans [les îles de] l'océan  
 Et demeurerai le serviteur de celui qui préserve des causes de regret.  
 Quiconque cherche à détourner les gens de moi [agit en vain],  
 Car les grâces affluent vers moi depuis le Très Riche préservateur suprême,  
 Quiconque m'abandonne dans [les îles de] l'océan  
 Dans le but de m'éloigner, [ne vaincra pas].  
 Car mon Dieu me facilite toute difficulté.  
 C'est auprès de mon Seigneur que je me réfugie au que je sois en mon absence.  
 Et c'est par l'intermédiaire de l'Elu, le meilleur guide, que je me plains auprès  
 de lui.  
 Que Dieu répande sur lui salut et paix, ainsi que sur les siens,  
 Ses compagnons et tous les musulmans.  
 Mon Dieu, répands éternellement salut et paix  
 Sur la meilleure créature : Muhammad  
 Ainsi que sur les siens et tous ces compagnons,  
 Et ramène moi vite à Touba en me protégeant et en m'instruisant.

<sup>42</sup>

Ce service consiste ici dans les poèmes élogieux dédiés au Prophète

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Mon Dieu, je m'engage à demeurer pour toujours le serviteur du  
Prophète et le serviteur des siens ; approfondie mes connaissances  
Mon Dieu, je te demande, Toi, le Très Généreux, l'érudition  
Le dévoilement et l'inspiration ; dévoile moi et inspire moi.  
Je me suis adressé à l'Inspirateur pour solliciter son inspiration ;  
J'espère qu'il m'abreuvera de ses sources, car ses sources sont abondantes.  
En guise de reconnaissance envers lui pour les bienfaits  
Qu'il m'a accordés, je cherche toujours à lui complaire en conformant  
Mon cœur et mon corps aux enseignements du Coran.  
Il m'incombe de suivre la voie qui m'est tracée  
Et de lui complaire par l'application des versets coraniques qui constituent mon  
trésor.  
J'exprime ma reconnaissance et ma satisfaction de l'utile que je loue  
Pour m'avoir amené un incommensurable livre sacré  
Constituant le meilleur trésor, la lumière jaillissante, grâce  
A laquelle je me protège de la honte, des ennemis et de l'enfer.  
C'est un livre riche émanant d'un généreux vénérable,  
Et transmis par un esclave bienveillant, soucieux du salut des hommes.  
Que le maître accorde une éternelle bénédiction étendue  
Aux siens et à son groupe : ses compagnons.  
Que Dieu lui accorde sa bénédiction tant qu'un homme dira en  
Guise de reconnaissance : « Je loue certes le Meilleur bienfaisant ».  
Que Dieu lui accorde une bénédiction qui me protège du mal  
Et me préserve du Diable ainsi que tout égaré.  
Que Dieu lui accorde la paix tant qu'un homme qui se plain  
Sera traité par Dieu comme Ses plus privilégiés.  
Que cette paix soit étendue aux siens et à ses compagnons :  
Un groupe dans lequel j'espère que le Très-Haut me placera demain,  
Tout comblé de faveurs ».



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Cheikh Ahmadou Bamba cite encore parmi les évènements prodigieux de son exil qu'une fois il s'apprêtait à reprendre le service du Messenger de Dieu (PSL) puis, dit-il, je me suis trouvé subitement paralysée par une douleur qui s'étendit à toutes les parties de mon corps. Au même moment, j'entendais un agent supérieur de l'administration coloniale éclater de rire avec ses collègues, et j'ai dit : « Seigneur, Tu sais à quoi je m'apprête et Tu sais ce qui m'en empêche ; je Te demande donc de transférer mon mal à celui qui associe à Dieu d'autres divinités ». Soudainement, j'ai entendu le dit agent gémir tandis que je m'étais remis à écrire... Il dit également qu'une fois, il se trouvait dans un endroit où la viande était rare et où la nourriture dominante était le poisson notamment des sardines en conserve. Une fois, dit-il, j'en ai mangé puis je me suis bien lavé les mains avec du sol, du savon et de tout ce qui est de nature à chasser les mauvaises odeurs. Pourtant [l'odeur du poisson resta] de sorte que, quand je me suis remis au service, l'on me dit : « il en est qui nuisent au Prophète... ! » (Le Coran 9 : 61) Ceci m'a extrêmement effrayé et troublé. Depuis lors, je ne mange plus de poisson ; je l'ai mis parmi les choses « vendues »<sup>43</sup> à Dieu. Le jour même de cette « vente », je reçus la part de mes adeptes des béliers qui constituaient une avance sur la récompense de mon abandon du poisson... Par ailleurs, les moines de la localité avaient l'habitude de choisir des domestiques parmi les enfants africains pour les servir et les accompagner dans leurs promenades du soir. L'administrateur de la localité, qui croyait que je désirais faire comme les mines, m'a dit : « Si tu veux, je te donnerai des enfants qui t'accompagneront dans tes promenades ». Je lui ai dit que je n'en avais pas besoin... Il était également une coutume chez les chefs de la localité de prendre des domestiques africains adultes. Une fois, j'en ai demandé un pour me servir. Mais quand il est venu, je l'ai envoyé immédiatement, car il avait une odeur nauséabonde. A partir de ce moment, je me suis détourné des enfants et des adultes de cet endroit comme je l'avais fait des petits et des grands poissons.

A ce propos, il dit :

« A la réception de la récompense de mon abandon des sardines

Et des domestiques, enfants et adultes, j'ai dit :

*Muhammad, le meilleur imam, est mon voisin ;  
Sa source alimente mon cœur constamment ».*

---

<sup>43</sup> Les choses dont il se prive volontairement pour complaire à Dieu.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

« Pour mon refus de prendre des domestiques parmi les habitants de cette localité, j'ai été récompensé de ces adeptes qui m'ont envoyé les béliers susmentionnés qui constituaient une avance sur la récompense de mon abandon définitif du poisson ». Parlant enfin d'un autre évènement prodigieux de son exil, il dit : « Ayant considéré mes rapports avec mes ennemis, les ennemis de Dieu et vu qu'ils m'avaient infligé toutes sortes de maux conformément au décret divin et que ma situation était devenue extrêmement déplorable, je les ai laissés faire et me suis tourné à Dieu qui tient en main les affaires des créatures. Je l'ai entretenu ainsi à propos de mon cas : « Mon Dieu, Tu nous as créés pour t'adorer, car tu as dit : « Je n'ai créé les hommes et les djinns qu'afin qu'ils m'adorent ». (Le Coran 51 : 56) et « O hommes, adorez votre Seigneur » (le Coran 2 : 21). Ceux qui sont prédestiné au bonheur éternel, ont été assistés à obéir, et ceux qui sont prédestiné au malheur, ont été empêchés d'entendre l'appel et d'y répondre pour leur impiété. Quand à moi, Tu m'as assisté et m'as fait de ceux qui ont répondu à Ton appel : la communauté de Ton Prophète Muhammad, le chef des prophètes et messagers (PSE). De plus, Tu m'as fait son serviteur et lieutenant dans les affaires de sa religion et de sa communauté. Mais un groupe de tes ennemis, ses ennemis, se sont emparés de moi afin de me détourner de Ton adoration et de son service. Ils n'ont épargné aucun effort pour atteindre cette fin... Ton Prophète nous a rapporté d'après Toi que « tout homme a une place en paradis et une place en enfer et que s'il va au paradis, on lui montre sa place en l'enfer et lui dit : voici ta place dans l'enfer où tu serais allé si tu n'avais pas adoré ton Seigneur. Comme tu ne l'occuperas pas, on va la donner à une impie. En revanche, si l'homme va en enfer, on lui montre sa place dans le paradis et lui dit : voici ta place dans le paradis où tu serais allé si tu avais adoré ton Seigneur. Comme tu ne l'occupera pas, elle va être donnée à un croyant », S'il en est ainsi, Tu sais que ces ennemis me maltraitent et font de moi tout ce qu'il veulent. Je ne leur résiste pas et ne prie pas contre eux. Mais je Te demande leurs places dans le paradis. Quand j'ai eu la certitude que mon Seigneur avait exaucé ma prière et m'avait donné leurs places, je les ai offertes aux soldats de Badr ! »

A ce propos il dit :

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

« J'ai offert à ses compagnons les places  
Des infidèles dans le paradis dont on éloignera les injustes.  
Ces places reprises aux ennemis  
Ont été offertes aux compagnons bien soumis  
Pendant mon exil, mon Seigneur m'a offert  
Ces places pour apaiser mon âme.  
J'en ai fait des présents aux compagnons.  
Qu'ils soient agréés par celui qui m'a écarté les voiles ».

Les évènements prodigieux de son exil sont innombrables. Si je voulais exposer tous les évènements que j'ai pu vérifier et ceux contenus dans les récits populaires, j'aurais ébloui les esprits et dépassé le cadre de biographie sommaire. Mais j'ai préféré me contenter de citer ces quelques évènements authentiques.

Par ailleurs, Cheikh Ahmadou Bamba dit que son exil a duré un peu moins de huit ans. Au terme du temps que Dieu avait voulu lui faire passer en exil, la providence divine l'a ramené à son pays pour qu'il mît au service de son peuple les bienfaits que Dieu lui a accordés au cours de son exil bénéfique et afin de l'honorer de la rencontre de ses pieux frères maures. Pour ce faire, Dieu a adouci les cœurs des coloniaux en sa faveur, de sorte qu'ils ont décidé son rapatriement.



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE CINQUIEME

## LE RETOUR DU CHEIKH AU SENEGAL

Cheikh Ahmadou Bamba débarqua à Dakar le Samedi 6 Chacban 1320 H., 8 novembre 1902. Puis il se rendit à Saint-Louis où il resta 15 jours avant de partir pour Louga le mardi 1<sup>er</sup> Ramadan. Dans cette ville, il descendit chez son frère Cheikh Thioro MBACKE qu'il quitta dans la nuit du samedi et passa chez Cheikh Diolo CISSE puis, il se rendit chez son adepte Serigne Ciré LÔ à Sanûsa où il arriva dans la matinée du dimanche. Il passa dans ce village le reste du mois de Ramadân. Pendant ce temps, les gens affluaient vers lui de tous bords les uns pour adhérer à sa voie, d'autre pour obtenir la satisfaction de leurs besoins, à côté de notables venus le féliciter. Parmi ces derniers figurait l'éminent poète Ibrahima DIOP Massaré... l'histoire de la rencontre de cet homme avec Cheikh Ahmadou Bamba est curieuse et amusante et comporte un étonnant dévoilement (kashf) pour le Cheikh. En effet, Ibrahim était lourdement endetté à une époque difficile où il lui était impossible de régler ses dettes. Après avoir effectué des visites auprès de grands chefs religieux sans obtenir leur aide, il resta extrêmement troublé. Lorsque Cheikh Ahmadou Bamba arriva à Sanûsa, Ibrahim vint l'y joindre avec un poème dans lequel il parle de ses dettes et prie le Prophète (PSL) et ses quatre califes de l'aider à les régler. A son arrivée à Sanûsa, il demanda et obtint une audience avec Cheikh Ahmadou Bamba. Introduit chez celui-ci, Ibrahim le salua. Puis, avant d'exposer sa situation, de parler de ses dettes et de réciter le poème cité plus haut, le Cheikh lui dit : « Donne-moi ce sac. Il le lui donna. « Donne-moi l'autre ! » Il le lui donna. « Compte le contenu de chaque sac et met le à part ». Il trouva que leur contenu s'élevait à 600 francs. Puis le Cheikh lui dit : « Déduis en cent et donne-les moi ». Il obéit. Puis il lui dit : « Ajoute le contenu du premier sac à celui du second et utilise cette somme dans tes intérêts ». Ses dettes s'élevaient justement à 500 francs. Ibrahim émit alors un grand cri sous l'effet d'un « hâl » (état spirituel), de sa grande surprise de cette révélation faite au Cheikh concernant ses dettes. Quand ce dernier lui demanda la cause de ce cri, il lui raconta toute son histoire.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Voici les vers d'Ibrahim :

*« J'ai divisé mes dettes contractées pour aider des frères  
Sur les généreux dans l'espoir qu'ils les régleront !  
Toi, Mukhtar <sup>44</sup>, tu régleras la première part !  
Et toi, Siddiq <sup>45</sup>, la seconde !  
Et toi, Fârûq <sup>46</sup>, la troisième !  
Et toi, Outhman, la quatrième !  
Quand à toi, vaillant guerrier <sup>47</sup>,  
Père de Hasanayn <sup>48</sup>, tu t'occuperas du reste !  
Vous êtes des hommes généreux dont un infortuné  
Ne sollicite l'aide sans l'obtenir.*

Ceci étonna fort le Cheikh et il en remercia Dieu...

Par ailleurs, des jaloux s'infiltrèrent dans les rangs des visiteurs du Cheikh, et, avant même son arrivée chez lui, ils se mirent par excès de jalousie à souligner en guise d'avertissement ce qu'ils considéraient comme les signes précurseurs d'éventuels troubles de la part des adeptes du Cheikh...

Enseignement coranique dans peu de temps avant le retour du Cheikh de son exil. Du reste, Ahmadou Ndoumbé s'acquittait si parfaitement de ses devoirs que Cheikh Ahmadou Bamba le disait exemplaire en sa conduite... Le Cheikh célébra la fête du sacrifice à Daroul Mannan et y poursuivit l'éducation de ses adeptes et l'entretien de ses affaires. Le nombre de ses adeptes ne cessait de s'accroître, et le Coran, comme les poèmes du Cheikh étaient constamment lus le jour et récités la nuit tandis que l'enseignement et les travaux étaient assurés impeccablement par ceux qui en étaient chargés. Mais au fur et à mesure que le nombre de ses adeptes se multipliait, ses adversaires devenaient plus nombreux et plus actifs. Les provocateurs, comme jadis, réussirent de nouveau à créer toutes sortes de soupçons au sujet du Cheikh à tel enseigne qu'un détachement fut dépêché pour l'arrêter.

---

<sup>44</sup> Surnom respectif du Prophète et de ses quatre premiers successeurs

<sup>45</sup> Surnom respectif du Prophète et ses quatre premier successeurs

<sup>46</sup> Surnom respectif du Prophète et ses quatre premier successeurs

<sup>47</sup> Surnom respectif du Prophète et ses quatre premier successeurs

<sup>48</sup> Il s'agit de Hasan et de Husayn, deux fils d'Ali b. Abî Talib de sa femme fille du Prophète Muhammad (PSL)

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Cette force fut envoyée sur la demande du résident du Baol <sup>49</sup> à l'époque (je me tais sur ses noms et prénoms pour ne pas offenser ses proches, car même s'ils ne partagent pas ses intentions et n'approuvent pas ses paroles et actions, la parenté les lie à lui. Il suffit du reste que ceux qui ont vécu ces événements connaissent cet homme et que Dieu ait préservé ceux qui ne les ont pas vécus de connaître !) Qui avait prétendu que Ahmadou Bamba détenait des armes et des munitions et qu'il s'apprêtait à déclencher une action militaire. « Si vous me donnez une force, avait-il dit aux autorités coloniales, je m'occuperai de lui ». Les coloniaux affichèrent une parfaite approbation de sa proposition. En tous cas, ils rassemblèrent les princes du Cayor, du Baol et du Sine sous sa direction. L'attitude du Bour du Sine à l'égard du Cheikh était plutôt favorable. L'on dit que d'autres princes se seraient ralliés au Cheikh, si cela s'était avéré nécessaire.

A leur arrivée à Daroul Minnan, leur orgueilleux commandant traversa la concession du Cheikh de l'est à l'ouest en défonçant les portes et en détruisant les murs sans le moindre scrupule. L'on dit que le Bour du Sine avait chargé des hommes de surveiller les cases afin d'empêcher que des éléments de l'armée y introduisent des armes sous l'instigation de leur chef dans le but de prouver ses allégations. Ceci n'aurait d'ailleurs pas été possible car les adeptes du Cheikh étaient assez vigilants.

N'ayant trouvé aucune preuve confirmant les allégations de leur chef et ayant trouvé les adeptes du Cheikh en parfaite détente comme dans un jour de fête, les princes surent que leur chef avait menti et eurent honte. Ce dernier chercha néanmoins à dissimuler sa déception sous une fausse maîtrise de soi et demanda au Cheikh d'admettre les princes dans son hospitalité et de donner l'ordre d'entretenir leurs montures. Toutes leurs exigences furent généreusement satisfaites, et ils repartirent tous dévorés de regret. Que Dieu les traite chacun selon ses intentions !

Avant l'arrivée des soldats, les proches du Cheikh – à l'exception de ceux éduqués par lui – étaient qu'ils auraient quitté leurs maisons, s'ils avaient pu le faire. Par excès de peur, ils étaient devenus particulièrement durs à l'égard du Cheikh et lui adressaient de violentes

---

<sup>49</sup> Il s'agit de Mbakhane Diop



critiques. Quant à lui, il demeurait tranquille et leur disait : « Rassurez-vous ; je jure au nom de Dieu qu'il n'y aura pas de mal ». Mais ils étaient très apeurés pour écouter ses paroles : « Si on lit devant l'armée, vous n'entendrez ni ne verrez rien de déplaisant ! » Le poème en question est composé sur les lettres des mots « al-Rahmân al Rahîm » (le Clément, le Miséricordieux).

Voici le poème :

*« Mon Seigneur m'a surpris avec des dons qui nourrissent l'esprit  
Grâce au meilleur de ceux qui se sont réfugiés auprès de Dieu.  
Louange à Dieu généreux et unique  
[Car] mon cœur est aujourd'hui plein de lumières éclatantes  
Dieu me protège grâce à Muhammad (que la bénédiction divine  
Soit éternellement répandue sur lui et ses Compagnons).  
J'invoque mon Dieu, le Créateur dont les bienfaits  
S'étendent à l'ensemble des créatures.  
Je l'ai prié des années durant, et il m'a guidé  
Si généreusement que je suis débarrassé des futilités.  
Cléments, accorde Ta miséricorde à toutes les créatures,  
Toi qui protèges celui qui lit tout Coran,  
Protège la communauté de l'Elu de tout malheur  
Et accorde Ta miséricorde aux créatures, Toi qui crées leur ancêtre<sup>50</sup>  
Détenteur de la Royauté qui transcende la rancune  
Accorde Ta miséricorde à tous les hommes, Ô Guide protecteur.  
Tu as débarrassé mon cœur du mal qui le troublait  
Grâce au meilleur de ceux qui se sont réfugiés auprès de Dieu».*

Par ailleurs, Muhammad b. Ali al-Yaqûbi communément appelé Muhammad Touba (à cause de son séjours prolongé à Touba auprès du Cheikh et à cause de sa fréquente pratique d'un « dhikr » consistant dans la répétition de la « Haylala »<sup>51</sup>, et à cause de sa fréquente répétition des poèmes du Cheikh) m'a raconté que le Cheikh, après avoir montré ce poème, lui a demandé de l'apprendre par cœur, ce qu'il fit avant l'arrivée de l'armée. « A l'arrivée de l'armée, dit-il, il m'a donné l'ordre de le réciter à haute voix, et je l'ai récité trois fois à haute voix comme un muezzin ! Puis il m'a dit : « ça suffit ! L'affaire est achevée et réglée ! » Et il en fut ainsi, car il n'y eut aucun accrochage ». Du reste, ce poème constitue un prodige (Karama) de son auteur, car il dissuada les envahisseurs de la Mecque [dans un incident] qui fut un signe précurseur de [l'avènement] de notre Prophète (PSL). Les envahisseurs de la

<sup>50</sup> Adam

<sup>51</sup> C'est une abréviation de la profession de foi musulmane.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Mecque furent écrasés « comme de la balle au grain mangé » (le Coran 105 : 4 et 5) parce qu'ils étaient animés de mauvaises intentions tandis que les envahisseurs de Touba furent des hommes de bien contraints d'agir comme ils l'ont fait alors que leurs cœurs étaient attachés au Cheikh. C'est pourquoi Dieu a prolongé leur vie de sorte qu'ils se repentirent tous. Mais certains doutent de la validité du repentir dans l'impuissance est inefficace comme le dit Cheikh Ahmadou Bamba :

« La réalité du repentir, c'est l'abandon du péché  
Pour complaire au Seigneur ;  
Un abandon volontaire et non résultant d'une infirmité  
Telle la surdité, une maladie de l'appareil génital ou la cécité ou la mutité ;  
Un abandon ayant pour seul motif la vénération du Vénérable  
Et la crainte de son dur châtement. »

Quoi qu'il en soit, on considère cet homme comme un membre de la communauté mouride et il a en titre sa subsistance, que son repentir soit sincère ou non. Que de fois, du reste Dieu pardonne un fautif repenti ! C'est pourquoi il serait plus juste de ne pas le critiquer nommément et de penser du bien de lui. Le Très-Haut dit : « Celui donc il s'exécute dès que lui vient une exhortation de son Seigneur, alors, à lui ce qui est passé et son affaire dépend de Dieu » (le Coran 2 : 275) Dieu Vénérable a dit vrai.

A la suite du départ de l'armée de Daroul-Mannan, Cheikh Ahmadou Bamba quitta ce village sur l'autorisation de son Seigneur et du Prophète (PSL) pour aller en Mauritanie.

A propos de ce voyage, il dit :

« Quiconque assimile mon voyage à la fin de 1321  
A mon voyage au début de 1313  
Est ignorant et grossier,  
Car le second voyage était une amélioration par le très haut de ma vie  
Ce voyage n'était donc qu'une récompense  
De la part de Celui qui m'a réalisé par la suite Sa promesse ».



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE SIXIEME

## L'EXIL EN MAURITANIE

Après avoir reçu plusieurs convocations et émissaires des autorités coloniales qui sommaient à se rendre à Saint-Louis, Cheikh Ahmadou Bamba quitta sa résidence de Daroul Mannan le samedi 19 Rabic I 1321 (15 Juin 1903) en début d'après midi et passa la nuit à Ngabou avec le commandant de la troupe [dépêchée à sa recherche]. Le lendemain, il poursuivit son voyage vers Saint-Louis via Diourbel, Toule et Tivaoune d'où il fit le reste du trajet par train. De Saint-Louis, il alla par bateau à Dagana où il passa cinq jours avant de traverser le Fleuve vers la fin de Rabic I en compagnie de Chaykhouna b. Dada, l'envoyé de Cheikh Sidiya (1869-1924) peut-être les autorités coloniales envoyèrent-elles Ahmadou Bamba à Cheikh Sidiya à cause de ce que l'on rapporte de ce dernier, à savoir qu'il leur avait dit que Ahmadou Bamba était un homme pacifique et qu'il acceptait de le garantir. Elles acceptèrent alors de le lui envoyer...

Toujours est-il que le Cheikh attendait, avant de répondre à une convocation, l'autorisation de son Seigneur et celle du Prophète (PSL). Cette attente était considérée à tort comme un refus des convocations. En tous cas, Ahmadou Bamba poursuivit son voyage en compagnie des envoyés de Cheikh Sidiya et arriva auprès de ce dernier qui avait quitté son chef et résidait chez les Banî Dayman à cause d'une affaire qui opposait certaines tribus à la sienne. Il resta avec le Cheikh Sidiya qui se déplaçait si fréquemment qu'il ne se fixait nulle part. Ainsi dans l'espace d'un à deux mois, il effectuait plusieurs déplacements. Ceci étant contraire aux usages du Sénégal, Ahmadou Bamba et ses compagnons en souffrirent. A cela s'ajoute que ses adeptes venaient le rejoindre où qu'il se trouvât. Or il se trouvait parfois dans des endroits reculés auxquels menaient des chemins dominés par des brigands qui agressèrent ses adeptes à plusieurs reprises. Pour toutes ces raisons, Ahmadou Décida de se séparer du Cheikh Sidiya. Celui-ci refusa parce qu'il voulait le maintenir auprès de lui pour la raison

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

évoquée plus haut, à savoir la recommandation que le gouvernement lui avait faite de surveiller Ahmadou Bamba. Devant la détermination de ce dernier, les Maures comprirent qu'il était sincère et qu'il ne prenait aucune décision pour un motif égoïste. C'est pourquoi ils approuvèrent sa décision. En guise de plaisanterie, il leur cita ce vieux vers :

*« Si nous avions le choix, nous ne nous séparerions pas,  
Mais il n'y a pas de choix devant les vicissitudes du temps ».*

Au lieu de « devant les vicissitudes du temps » il dit : devant la recherche de pâturages ! » C'est-à-dire : vous êtes toujours à la recherche de pâturages, donc en perpétuel déplacement. Cette remarque amusa bien ses auditeurs. Ensuite, il passa le Ramadan de cette année dans une localité appelé Sarsara où il fut rejoint par un grand nombre de visiteurs et de fidèles venus s'instruire auprès de lui notamment les Bani Dayman parmi lesquels figuraient leurs notables, les Awlad Daydah Abdallah et leurs frères.

A propos de son séjour à Sarsara, Ahmadou Bamba écrit :

« Mes louanges et remerciements sont consacrés à Celui  
Dont j'étais devenu parfaitement satisfait à Sarsara ;  
Tout satisfait de Lui, je Le loue  
Depuis qu'il m'a amené des partisans issus des Bani Daymân.  
J'étais tout dévoué à Dieu [lors de mon séjour] chez ces généreux  
Que j'ai quitté après avoir reçu de nombreux visiteurs.  
Ceux qui allèrent à Sarsara dans l'intention de me rendre visite  
Sont définitivement déchargés de leurs péchés. »

[Ahmadou Bamba et les « wirts »]

Cheikh Ahmadou Bamba affirme avoir rencontré le Messenger de Dieu (PSL) et « le Seigneur fidèle » (l'archange Gabriel) et que celui-ci lui a retiré tous les « Wirts » qu'il avait pris auprès des initiateurs et lui a donné le « Wird » cadirite... Ceci indique qu'il a effectivement rencontré le Messenger de Dieu (PSL) et Gabriel au cours de l'exil et que ce dernier lui a repris des « Wirts » et donné un « Wird » par l'intermédiaire du Messenger de Dieu (PSL).

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Un jour j'ai entendu un savant maure lui demander si ce « seigneur fidèle » était Gabriel ou le Messenger de Dieu. Quand il répondit que c'était Gabriel, le savant lui demanda s'il était possible de rencontrer Gabriel après le Messenger de Dieu. Ahmadou Bamba répondit en citant ces deux vers du Versificateur des « Ghazawât ».

*« Certains disent que Gabriel se présente  
Au croyant qui meurt ; d'autres nient  
Son apparition après le Messenger de Dieu  
La vérité est que ses apparitions se perpétuent ».*

Puis il lui dit : « De toute façon, ces propos s'adressent à ceux susceptibles de les sentir, de les saisir en profondeur. Il suffit donc au simple croyant de se soumettre et se taire sous peine de se nuire ». En ses propos, le Cheikh Ressemble à celui qui allume un feu pour en faire un bon usage. On ne saurait pas lui reprocher que des papillons vinrent s'y précipiter et s'y brûler. De même le saint autorisé à étaler ses faveurs n'est pas responsable de ce qui peut arriver à ses contradicteurs. La vision des anges par les Saints est du reste irréfutable. J'ai d'ailleurs trouvé un manuscrit de notre Cheikh Muhammad al Fadil <sup>52</sup>, l'actuel calife, dans lequel est inséré cet extrait tiré de certains recueils authentiques : « l'inspiré, qu'il soit prophète ou saint, voit effectivement les anges et échange des paroles avec eux. Quiconque affirme le contraire prouve par la même qu'il n'est pas le moins du monde inspiré, et ceci est irréfutable. Si Gabriel se présente à celui qui meurt croyant et que l'inspiré voit les anges et leur parle et que l'inspiration est faite aux Saints par ou sans l'intermédiaire des anges, il n'est pas impossible que Gabriel, le fidèle transmetteur de la révélation divine réservée aux saints supérieurs, les vrais héritiers des prophètes. Du vivant même du Prophète (PSL) Gabriel était intervenu en faveur de notre seigneur Hasan <sup>53</sup>, un compagnon du Prophète, intervention qui constituait un miracle pour celui-ci et un prodige (Karama) pour celui-là et qui permet de croire qu'il n'est pas impossible que je sois intervenu en faveur de Khadîme, intervention constituant cette fois-ci un miracle posthume du prophète et un prodige de son allié postérieur qui lui a rendu un service égal à celui de Hasan, son allié antérieur. Car les deux hommes sont frères en ce service.. « Reproduisons plutôt le dit extrait dans son intégralité : » En ce qui

---

<sup>52</sup> Il est mort en 1968

<sup>53</sup> Hasan b. Thâbit fut un grand poète. Dès sa conversation à l'Islam à l'âge de 60 ans, il mit sa poésie au service de l'Islam et son prophète. Il mourut, dit-on à l'âge de 120 ans.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

concerne les « Wirds », écrit Cheikh M. Fâdil, le versificateur (Ahmadou Bamba) prit d'abord le « Wird » qadirite puis le « Wird » chadhilite puis le « Wird » tijânite, et pratiqua le premier pendant longtemps. Pendant ce temps, il ne cessait de chercher l'autorisation de pratiquer ce « Wird » auprès de toute personne considérée comme autorité dans la Voie qadirite. Aussi le prit-il auprès de nombreux hommes. Mais il eut par la suite la certitude que tous ces hommes ne faisaient pas autorité dans le qadirisme. «Alors, dit-il, j'ai demandé à Dieu Très-Haut de mettre fin à ma indécision. Après m'avoir envoyé en exil où je fus seul avec lui, » le seigneur fidèle (PSL) vint me reprendre tout ce que j'eus reçu des initiateurs avant de me donner le « Wird » qadirite par l'intermédiaire du Messenger de Dieu (PSL). « Ces propos comme beaucoup d'autres vous indiquent sa rencontre réelle du Prophète et de Gabriel. Ceci n'implique cependant pas que le Cheikh prétendait la prophétie ou la réception de la Révélation. Car il ne s'agit là que d'une faveur que Dieu réserve aux saints supérieurs. Observons que par le terme « versificateur », Cheikh M. Fâdil fait allusion au poème dans lequel son père cite ces trois nobles Cheikhs (1) dont il était le successeur, et nos seigneurs Anas (2) et Hasan dont il perpétua l'œuvre. Dans ce poème, il dit :

« Tu m'as donné ce qui avait permis à Jilâni de surpasser les autres... ».

Que celui qui veut avoir une certitude à ces propos se réfère à l'ouvrage de Suyûti intitulé « Eclaircissements concernant la possibilité de la vision des anges et du Prophète » qui constitue l'autorité principale en la matière. Par ailleurs, à bien méditer l'extrait cité plus haut ainsi que les propos qui le suivent, l'on comprend que l'intervention de Gabriel et du Prophète au cours de l'exil avait pour but de faire d'Ahmadou Bamba un successeur du Prophète et des trois nobles Cheikhs, successeur devenu autorité incontestable autorisé à transmettre n'importe quel « wird ». L'on comprend également pourquoi il a établi son propre « wird » à Sarsara et pourquoi il n'obligeait pas celui qui n'initiait à son « wird » après avoir adopté un autre d'abandonner celui-ci au profit de sien, mais lui recommandait de maintenir son premier « wird » comme s'il l'avait pris lui-même, alors qu'il recommandait l'emploi exclusif de son propre « wird » à celui qui le demandait sans affirmer avoir pratiqué un autre « wird ».

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Par ailleurs, Cheikh Muhammad al-Bachir MBACKE (1895-1966) a écrit un poème dans lequel il soutient la supériorité du « wird » mouride aux autres « wird ». Dans ce poème que nous allons reproduire dans son intégralité, Bachir cite plusieurs vers de son père notamment celui cité plus haut (Tu m'as donné, etc.)

Voici le poème :

*« C'est par le nom de Dieu que je commence ce poème utile  
A tout homme sain de cœur et désireux de connaître.  
Louange à Dieu. Bénédiction divine soit répandue  
Sur le Prophète élu, le meilleur des hommes  
Et sur les siens et ses compagnons généreux et distingués  
Qui éclairèrent les cœurs et dissipèrent les ténèbres [de l'impiété]  
Ensuite, écoute les propos d'un homme qui utilise  
Les moyens de réussir et te conseille d'en faire autant :  
Ô chercheur du bonheur parfait  
Dans les Voies des trois Cheikhs :  
La Voie du Cheikh, l'imam al-Jili  
Et la Voie du très distingué CHADHILI  
Et la Voie d'Abûl Abbas, la fierté des Parfaits  
Qui ont tous visé le même objectif  
Nonobstant les particularités bien connues  
Que comporte chacune de ces Voies,  
Tiens fortement à la Voie de l'Esclave Serviteur  
A qui le Seigneur éternel a réservé l'héritage de ses prédécesseurs  
Tout « wird », il est vrai, comporte un secret  
Inhérent à l'un de ses mots constitutifs. Que Dieu Te guide !  
Mais la sagesse du Tout-Puissant veut que ce secret  
Ne soit connu que des hommes éclairés.  
C'est comme la Nuit du Destin dans le mois de Ramadan  
Et comme l'Heure du vendredi, car l'une et l'autre sont recherchées  
Son Maître a communiqué au Khadîme tous les secrets  
Après qu'il eu servi ses prédécesseurs et rehaussé  
Leur prestige pour complaire à Dieu généreux  
De sorte qu'ils lui ont accordé un rang élevé.  
Ensuite, le Messenger élu –  
Que son Seigneur le bénisse comme il l'a élu – a élevé le Khadîme  
A une place inaccessible aux autres,  
Une place près du Très-Haut, plus haute qu'il ne le croyait.  
Dès lors, Dieu lui a donné en héritage des secrets bien gardés.  
Car il avait excellé dans le bien et traversé des épreuves.  
En effet, le Très-Haut [l']a choisi  
Par considération pour l'Elu, son patron purificateur  
A cause de l'important service qu'il a rendu à ses prédécesseurs*

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*Et du culte dévoué et sincère qu'il a rendu à son Seigneur.  
 C'est pourquoi il a réuni les privilèges de ses prédécesseurs et a  
 Obtenu un surplus, et a atteint un rang supérieur.  
 Grâce au Livre clair. Quel excellent moyen de promouvoir !  
 Si tu adoptes ce « wird », tu as [implicitement] adopté  
 Les « wird » de tous ; ne crains donc aucune reproche.  
 Tu obtiendras les faveurs promises aux pratiquants de leurs « wird »  
 Et aucune menace ne pèsera sur toi  
 Car seul est menacé celui qui délaisse définitivement le « wird ».  
 Celui qui prend ce « wird » mérite des privilèges ;  
 Car le prendre c'est prendre le meilleur et un surplus  
 Les fondements de ce « wird » sont l' » Isticada<sup>54</sup>, la « Basmala »<sup>55</sup>  
 La « hasabala »<sup>56</sup>, l'« Istighfâr »<sup>57</sup>, la Haylala<sup>58</sup>  
 Et la prière pour le Prophète, l'Imâm des Nobles  
 Suivi d'une belle conclusion  
 Permettant d'obtenir auprès de Dieu une belle récompense  
 Ce sont là les fondements de tous les « wird »  
 Mais tout « wird » a, en plus ses grandes spécificités.  
 La meilleure créature (Mouhammad), le guide de leurs auteurs  
 A transmis à ce Cheikh (Bamba) leur héritage.  
 Ce dernier, parlant de ces faveurs reçues,  
 Remercie Celui qu'il ne cessait de mentionner parce que Meilleur  
 Bienfaisant.  
 « Le Propriétaire de toute mosquée et de tout lieu de prière  
 M'a transmis les [sciences] désirables des Recueils ».*

Puis il dit en guise de reconnaissance envers le Généreux et Unique  
 Qui lui a donné le Livre en tant qu'utile héritage :

« J'ai tendu ma main à Dieu, et il a accru  
 Dans la mer Son aide en ma faveur.  
 Son livre sacré est devenu mon « wird »  
 Et il a chassé mes ennemis loin de moi ».

<sup>54</sup> Abréviations des formules : Je me réfugie auprès de Dieu contre Satan, le damné.  
<sup>55</sup> « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux »  
<sup>56</sup> « Dieu me suffit. Quel excellent protecteur il est ! »  
<sup>57</sup> « Je demande pardon à Dieu ».  
<sup>58</sup> « Il n'y a point de dieu que Dieu.



C'est pourquoi la pratique de ce « wird » se complète dans la mesure du possible par une lecture du Coran qui procure des délices. Si tu veux des détails concernant ce que je viens de dire voici quelques vers puisés dans ses poèmes :

*« Tu m'as accordé les faveurs qui avaient permis à Al-Jilâni  
D'exercer. Qu'il soit agréé par Celui qui a élevé mon rang.  
Tu m'as donné le moyen qui avait permis à Abûl Hasan<sup>59</sup>  
D'exceller, à savoir servir le Prophète, le grand père de Hasan.<sup>60</sup>  
Tu m'as enfin donné ce qui avait permis à Al-Jilâni  
D'exceller, et Tu m'as favorisé de parures.  
Tu m'as accordé des faveurs me débarrassent de toute souillure  
Et je suis devenu le serviteur de l'Elu au même titre que Anas<sup>61</sup>  
Tu m'as généreusement accordé des bienfaits.  
Et j'ai hérité de Hasan la louange du Prophète ».*

Que Dieu répande bénédiction et paix sur eux,  
Car ils ont dissipé » l'obscurité  
En remerciant Dieu pour le livre et le Prophète Mouhammad, il dit

« Le présent que j'ai reçu de Toi et de Mouhammad,  
Notre Seigneur, m'a délivré de tout trouble  
L'intervention de l'Effaceur (le Prophète) a mis fin à son indécision  
Et a considérablement accru mon prestige.  
Mon tout remercie mon Promoteur et Soutien (Dieu)  
Pour le Livre et l'excellent Prophète.  
Certes le livre et l'Envoyé du Seigneur  
M'ont extraordinairement promu  
Le Livre m'a assoupli les coeurs des hommes bien guidés  
Et a détourné de moi tout agresseur.  
Mon cœur comme ma main rendent à l'Elu service dévoué  
Dont Il m'a récompensé de la plus utile manière.  
Dans le mois de Ramadan, l'Audient, mon excellent Seigneur,

---

<sup>59</sup> Cf. note 1p. 92

<sup>60</sup> Il s'agit de Hasan petit fils du Prophète de sa fille Fatima morte 41 de l'Hégire

<sup>61</sup> Cf. note 2p. 92.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

A exaucé mes vœux grâce au Prophète Mouhammed.

Dieu a guidé mon cœur, protégé mon corps :

Il m'a agréé et corrigé mes défauts ».

Pour rassurer tous les aimants, il dit encore dans une de ses prières invocatoires :

« Ô Toi qui as pardonné à mes enfants, à ma mère,  
Et à ceux qui m'aiment sincèrement !  
Toi qui m'as repris aux hommes, m'as réservé à Toi  
Et au Meilleur des créateurs et m'a appris les [secrets des] sourates  
Tu m'avait auparavant consacré [au service de] l'Elu  
Et isolé [spirituellement] des êtres [orées] et fait de moi  
Pendant mon voyage maritime un esclave-serviteur installé  
Auprès du Réel grâce à Lui-même et éloigné [de tout autre] ».

« Révélant certaines des faveurs réservées exclusivement  
A ceux qui se sont affiliés à sa voie, il dit :

« Mon Seigneur a éloigné de mes adeptes  
Les malheurs qui frappent les idiots ! »

« Ce sont-là des faveurs qui lui sont accordées par un Seigneur  
Dont l'invocateur doit s'attendre toujours à un exaucement.  
La parfaite conclusion commence par la mention du nom de l'Elu  
Que Dieu le bénisse ainsi que les Parfaits ».

« Louanges à ton Seigneur, Seigneur de Majesté qui transcende  
Les blasphèmes. Paix sur les Messagers. Louange à Dieu, Seigneur des mondes ».  
(Coran 37 : 181-183)<sup>62</sup>.

---

<sup>62</sup> Il est une coutume chez les auteurs musulmans classiques de terminer leurs livres par la citation de ces versets coraniques.



Revenons-en aux fondements du « wird ». Voici à ce propos quelques précisions écrites par Ahmadou Bamba à propos de son « wird » :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande bénédiction et paix sur notre seigneur Mouhammad, les siens et les Compagnons. Ensuite, il est porté à la connaissance du lecteur que l'auteur de ces lignes écrites en marge du « wird » est Ahmad b. Mouhammad b. Habiboullah MBACKE, originaire de Baol. Il a autorisé à son frère en Dieu Très-Haut, Moustapha Outhman, un natif d'Alep émigré à Médine, à pratiquer ce « wird » bénéfique et à le transmettre à celui ou à celle parmi les frères et sœurs musulmans qu'il lui plaira. Le « wird » a été reçu de Dieu Très-Haut par l'intermédiaire de Son messager (P.S.L.) à l'éclat de veille et non en sommeil, et ce en l'an 1322 de l'Hégire du Prophète (P.S.L.) dans une localité appelé Sarsara au cours « du mois de Ramadan, mois dans lequel on a fait descendre le Coran comme guide pour les gens et preuve et moyen de discernement ». (Le Coran 2 : 185) Dieu est le garant de nos propos.

« Louange à ton Seigneur, Seigneur de Majesté qui transcende les blasphèmes. Paix sur les messagers. Louange à Dieu, Seigneur des mondes ».

Dans son livre intitulé : « L'odeur du Musc ou les Prodiges d'Ahmadou Bamba », notre frère Mouhammad Abdou al-Alawi dit : « Dieu a donné au Cheikh Ahmadou Bamba ce « wird » auquel il initiait ceux qui le désiraient et les incitait à le pratiquer – car il le mérite – et leur a dit que celui qui le pratique régulièrement en respectant les conditions de son utilisation entrera au Paradis sans subir une peine purificatoire ni rendre compte de ses actions, que Dieu le protège ici-bas comme dans l'au-delà, que Satan ne s'approche pas de lui, et que ce « wird » suffit et dispense de tout autre...

Lors de mon initiation à ce « wird », notre Cheikh et guide vers Dieu, Très-Haut m'a dit : « Je t'ai donné ce « wird » pour complaire à Dieu Très-Haut. Puis il a ajouté : « Tenez y fortement. Celui de vous qui est déjà initié à un autre « wird » et peut pratiquer les deux à la fois doit le faire car ce serait comme une lumière qui vient en renforcer une autre. S'il ne peut

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

pas, qu'il se contente de ce haut « wurd ». Par ailleurs, Ahmad B. al-Hasan écrit à propos du « wurd » : « Voici un panégyrique comportant des renseignements chronologiques relatifs au « wurd » de mon guide spirituel, Cheikh al-Khadîme. Que Dieu nous le rende utile ici-bas et dans l' Au-delà Amen !

« Il est une bonne nouvelle pour nous que notre Seigneur  
Ait fondé nos actions sur ce que nous avons puisé dans la meilleure source,  
A savoir le « wurd » que notre Cheikh Ahmadou MBACKE,  
A reçu de son Seigneur par l'intermédiaire de Muhammad.  
Que Dieu répande bénédiction et paix sur lui  
Aussi longtemps qu'il demeurera le moyen du plus grand succès.  
Il lui a réservé une place bien conservée  
Qui n'a jamais été donnée à personne d'autre.  
C'est de l'or pur offert à notre vénérable Cheikh agréé,  
Or dont l'obtention donne accès auprès du Très-Haut ».

« Il l'a montré pour la première fois un vendredi  
A ceux de ses contemporains qui étaient présents  
Que l'auteur de ces lignes a rencontré le plus distingué parmi  
Les distingués :  
Notre Cheikh, Ahmadou MBACKE  
Entièrement dévoué à son Seigneur  
Pendant son second bénéfique exil  
Dont Dieu a favorisé les Maures.  
Il nous a montré le « wurd » pour complaire à Dieu.  
Au nom de Dieu, ne le néglige donc point,  
Si tu veux obtenir ce que tu cherches !  
Car « toutes sortes de gibiers se trouvent dans le ventre de l'onagre  
Seigneur, aide-moi à trouver ce que cherchaient mes prédécesseurs  
Auprès de Toi, en me mettant dans le groupe de Tes privilégiés, Ô Roi,  
Par considération pour Muhammad, le guide des hommes dans la bonne voie,

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Qui écarte les soucis ; et par considération pour notre Cheikh MBACKE.  
Que Dieu répande sur Muhammed, les siens et ses Compagnons  
Les plus grandes paix et bénédiction »...

Revenons à la relation des événements de l'exil. Le Cheikh se rendit à Tente Mughzîn où se produisit un odieux incident. En effet, un Maure (ses nom et prénom sont bien connus, mais je me tais là-dessus pour ne pas discréditer ses proches musulmans) tenta d'assassiner Ahmadou Bamba- Mais Dieu l'en a protégé. Le Maure s'était prétendument rallié au Cheikh et témoignait à son égard d'une affection et un attachement apparemment sincères.... Par la suite, le Cheikh a écrit pour lui les trois vers suivants et lui a recommandé de les réciter régulièrement, jour et nuit :

« C'est à d'autres que moi que Satan et le mal s'attaquent.  
Ils n'ont aucune emprise sur moi.  
Car Dieu est mon Seigneur et le Prophète élu  
(Qu'il soit béni par Celui qui l'a guidé et élu)  
Est mon ami intime qui m'a défendu  
Et demandé au Seigneur des hommes de me rendre heureux ».

Le Maure déclamait constamment ces vers. Chaque répétition était précédé d'une lecture de la 36è sourate dont il répétait le premier mot (Yasîn sept fois avant de lire le reste de la sourate puis les vers. Puis il recommençait. Il continua ainsi des jours durant, voire un mois selon certains, et ne se taisait que quand il était dominé par le sommeil et la fatigue.

A cette époque, Ahmadou Bamba résidait chez la famille de Cheikh Sidiya. Par la suite, il donna à ses adeptes l'ordre de lui construire sa propre maison hors des habitations des Maures. La maison achevée, il en informa Cheikh Sidya Baba qui donna alors à son frère Cheikh Sidy Mukhtar l'ordre d'accompagner Ahmadou Bamba dans sa nouvelle demeure. En même temps, ce dernier demanda au Maure susmentionné de le rejoindre et de poursuivre la répétition des vers. Le Maure, croyant son coup bien préparé et le moment propice à son exécution, se leva au milieu de la nuit, se déshabilla, pénétra dans la maison du Cheikh, entra



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

dans sa tente, prit son épée et le sortit de son fourneau... La providence voulut qu'un certain Hammar FALL Ndaté (un néophyte de l'ancienne famille royale cayorienne, qui était des plus sincères dans sa conversion et des plus renoncés au monde), qui priait dans le « Nasjid » s'aperçut de l'intrus et avertit Mohammad Lamine NIANG (fils de Mohammad Lamine Maty, un cousin du Cheikh) qui était chargé des affaires domestiques du Cheikh M. L. NIANG se jeta sur lui comme un fauve. Les deux hommes hurlèrent, et les autres de venir au secours. Le Cheikh intervint afin d'empêcher ses adeptes de tuer l'agresseur. Puis il envoya quelqu'un secrètement pour appeler un groupe de visiteurs qui passaient la nuit loin du lieu de l'incident et auxquels il avait promis de leur permettre de rentrer chez eux. Quand ils vinrent, il leur demanda de conduire le Maure à Saoutalma et de l'y laisser. Loin de vouloir le réprimer, il leur cacha la nouvelle de sa tentative d'assassinat afin de sauver sa vie et leur demanda de l'aider à transporter ses bagages. Certains des compagnons du Cheikh croyaient que l'envoi du Maure au poste colonial signifiait que le Cheikh le considérait comme un mercenaire des colonisateurs – Dieu sait mieux – En tous cas, sa tentative échoua.

Dans les vers précités apparaît un prodigieux « dévoilement »<sup>63</sup> pour le Cheikh. Que Dieu le récompense par le bien pour son service de l'Islam et des Musulmans.

L'attitude du Cheikh dans cette affaire relève d'une bonté de cœur et d'un agrément de la volonté divine jamais connus chez ses contemporains. Cette attitude nous rappelle du reste celle de Muhammad (P.S.L.). En effet au cours d'une de ses campagnes militaires, un bédouin le surprit couché loin de ses compagnons, s'empara de son épée et lui dit :

- « Qui est ce qui m'empêche de te tuer ? »
- « Dieu ».

Le bédouin trembla au point que l'épée tomba de sa main.

Alors Muhammad s'en saisit et lui dit :

- « Et toi, qui est ce qui m'empêche de te tuer ? »
- « Ta bonté ».

---

<sup>63</sup> Selon l'auteur, le poème indique que Dieu dévoilé au Cheikh les intentions du Maure.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Muhammad lui pardonna....

Pourtant le Maure vint une seconde fois trouver Ahmadou Bamba à Saoutalma et les Mourides voulurent le tuer. Dès qu'il en fut informé, il sortit au milieu du jour, pieds nus en répétant : « Lâchez-le. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne ? » Ils le lâchèrent, et le Cheikh l'intima de quitter les lieux après lui avoir offert un présent. Plus tard, le Maure lui rendit visite à Diourbel. Comme toujours, le Cheikh l'a défendu et lui dit en plaisantant : « C'est encore l'Homme à l'épée ! » Et le Maure de répondre : « C'est plutôt l'homme qui avait perdu sa lucidité ». Le Cheikh le renvoya après lui avoir fait un présent... Par la suite, nous l'avons vu, moi et un groupe de Mourides à Thiès. J'étais le seul que le connaissais. Si je leur avais parlé de lui, ils l'auraient tué, mais j'ai préféré lui pardonner comme le Cheikh.

Après Tente Mughzîn, Ahmadou Bamba se rendit à Ajrârî, localité habitée par des Alawides à laquelle il donna le nom de Bîr al-Khayr et à propos de laquelle il dit :

« Mon Seigneur a bien satisfait mes besoins  
Surtout lors de mon séjour à Bîr al-Khayr.  
Louanges et remerciements à mon Seigneur qui m'a accordé des faveurs  
Secrètement et ouvertement et m'a rendu aimé des pieux –  
Et étendu à moi les faveurs accordées aux compagnons de l'Elu  
Et m'a protégé des méfaits des méchants.  
Je remercie l'Eternel qui m'a protégé  
De tout mal grâce à des dons abondants.  
Je te remercie chez des hommes nobles :  
D'authentiques descendants d'Ali.  
Que l'Eternel et Unique répande bénédiction et paix  
Sur celui par l'intermédiaire de qui mes besoins ont été satisfaits.

Les Alavides affirmaient qu'ils ne comprenaient pas pourquoi le Cheikh avait rebaptisé cette localité Bîr-al khayr. Mais quant Ahmad b. Budd y fut enterré, ils saisirent le



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

secret de l'appellation de Bîr al-khayr et surent qu'elle relevait d'une révélation divine faite au Cheikh....

A propos d'Ahmad b. Budd, le Cheikh a dit et écrit beaucoup de choses. El-Hadj Muhammad fils de b. Budd m'a raconté que son père avait écrit à Ahmadou Bamba lui demandant de transmettre ses salutations au Messenger de Dieu (PSL) et du Cheikh Ahmad al-Tijâni et de lui transmettre les leurs. Ahmadou lui répondit ensuite que le « Messenger de Dieu et Cheikh Ahmad al-Tijâni le saluaient. « Ceci, dit-il, plongea mon père dans un état [de ravissement] et, pour exprimer son étonnement, il ne cessait de secouer sa tête jusqu'à sa mort. Celle-ci survint dans la nuit à un temps où nous nous trouvions loin d'Ahmadou Bamba. Nous n'informâmes personne du décès au cours de la nuit. Pourtant à peine nous réveillâmes que des envoyés d'Ahmadou Bamba vinrent nous dire qu'ils étaient venus assister aux obsèques de B. Budd et présenter les condoléances du Cheikh à sa famille. A propos de cela, Ahmadou Bamba écrit un poème dans lequel il révèle la place qu'occupait B. Budd auprès du Messenger de Dieu et dont résulta la prodigieuse faveur précitée<sup>64</sup>[voici l'introduction dudit poème] :

« Voici la récompense d'Ahmad b. Budd, et son successeur. Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande bénédiction et paix sur notre Seigneur Muhammad, sur les siens et ses Compagnons... »

Dans la nuit du décès d'Ahmad b. Budd, Gabriel est descendu en compagnie de nombreux anges pour rendre hommage à A. b. Budd à cause de son espérance en l'Esclave Serviteur.<sup>65</sup> (Que l'Eternel demeure en sa faveur par sa générosité). Les anges remontèrent en emportant son âme purifiée. Cela est la promesse que je lui avais faite et à propos de quoi j'ai dit :

« Lors du décès d'Ahmad, Gabriel est descendu  
En compagnie de nombreux anges en vue de rassurer.  
Ahmad a obtenu ce qu'il espérait de Dieu.

---

<sup>64</sup> Il s'agit des salutations citées plus haut.

<sup>65</sup> A. Bamba lui-même.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Il lui a été ouverte la porte du bien difficilement accessible.  
Je demande que Dieu accorde « mawâhib » (grâces divines)  
A celui qui m'a offert les « Mawâhib »<sup>66</sup> : l'homme bien heureux  
Et distingué.  
Il a constaté dans sa vie dernière que je suis le serviteur  
Au chef suprême bien distingué.  
Ce grand seigneur nous a quittés alors qu'il était un Cheikh confirmé  
Dans la Voie du Cheikh<sup>67</sup> dont le « wird » constitue un éternel  
Accès [auprès de Dieu].  
Que ce grand seigneur soit agréé par son Cheikh  
Et par la meilleure créature (Muhammad). Qu'il est excellent !  
Par considération par Muhammad dont la lumière demeure éclatante,  
Je demande à Dieu d'accorder au successeur d'Ahmad ce qu'il désire.  
Que soient répandues sur Muhammad bénédiction et paix de la part  
De Dieu qui l'a guidé et favorisé comme il l'a fait monter dans le ciel  
Lors de son ascension.

.....  
Salut, miséricorde et bénédiction divines soient sur vous ».

Observons que le mot « mawâhib » répété dans le troisième vers est employé d'abord dans le sens de « grâces divines » et ensuite comme titre d'un ouvrage offert au Cheikh par Ahmad b. Budd.

A ce propos, mon ami intime Cheikh Ibrahim Amar communément appelé Ibra Dione, m'a dit : « Une fois, le Cheikh m'a envoyé à Saint-Louis pour lui acheter le livre d'Al-Quastallânî intitulé : Al-Mawâhib. Je l'ai cherché partout dans la ville sans le trouver et j'étais attristé d'avoir été obligé de retourner les mains vides. Sur le chemin du retour, il m'est venu l'idée de passer chez Cheikh Ahmad b. Budd – qui me reconnaissait bien – pour lui rendre visite. Ma visite lui a procuré une grande joie, et il m'a installé et m'a demandé au

---

<sup>66</sup> Il s'agit d'un livre intitulé Al-Mawâhib al-Laduniya.  
<sup>67</sup> Cheikh Ahmad Tijâni (1737-1815)

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

cours de notre conversation l'objectif de ma visite. Je lui ai expliqué que Cheikh Ahmadou Bamba m'avait envoyé à Saint-Louis pour lui acheter un livre... et lui ai expliqué mon regret de n'avoir pu trouver le livre. Il se leva alors, fouilla dans ses livres, en sortit les deux volumes du livre recherché et me dit : « Dis à Cheikh A. Bamba que c'est un présent que je lui offre pour complaire à Dieu ». Ce geste m'a bien contenté. Le Cheikh également fut très satisfait aussi bien du présent que de son auteur. C'est qu'il entend par « ..... à dire qui m'a offert les Mawâhib... » Le poème précité constitue une autre réponse à celui qui demande si Gabriel apparaît après le Messenger de Dieu (P.S.L.).

A propos d'Ahmad b. Budd et de son cousin Ahmad fils du Cheikh Muhammad al-Hâfiz, Ahmadou Bamba écrit encore :

« Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricorde.  
Mon Seigneur bénis notre seigneur Muhammad qui a ouvert  
Ce qui était clos et scellé ce qui a précédé [la prophétie] et fait  
Triompher la vérité par elle-même et guidé [les hommes] dans ta  
Voie droite. Répands sur lui, sur les siens et ses Compagnons une  
Bénédictio n à la mesure de sa grandeur.... »

Qu'Ahmad fils du Cheikh Muhammad al-Hâfiz et les autres alavides ainsi que tous les musulmans et musulmanes sachent que le Messenger de Dieu et Cheikh Ahmad Tijâni ont salué Cheikh Ahmad et que le Messenger de Dieu<sup>68</sup> lui a accordé la même faveur que son frère Ahmad b. Budd (Que Dieu agrée et sécurise le premier et agrée et ait pitié du second) et que Cheikh Ahmad Tijâni l'a élevé au même rang que son père, et que celui qui s'initie au « wird » tijânite auprès de ces deux Ahmad est comme celui qui s'y est initié auprès du Cheikh Muhammad al-Hâfiz, et que quiconque s'initie à ce « wird » auprès de ces deux hommes et va ensuite auprès d'autres maîtres avec l'intention d'abandonner son premier « wird », subira une perte ici-bas et dans l'au-delà (Que le Très-Haut nous en protège !) et que quiconque s'initie A ce « wird » auprès d'eux et le conserve jusqu'à sa mort ; gagnera

---

<sup>68</sup> Nous avons supprimé ici quelques formules de prières excessivement répétées dans la page 156 du manuscrit.



<http://www.daarayweb.org>

ici-bas et Dans l'au-delà. Que le lecteur de ces lignes sache enfin qu'elles ne sont dictées par Cheikh Ahmad Tijâni (Que Dieu l'agrée). L'auteur de ces lignes a également écrit les vers que voici :

*« L'esclave de Dieu et serviteur de l'Elu  
Salue de la manière la plus amicale  
Un Cheikh qui détient des faveurs enviabes.  
Ô Très vénérable Cheikh !  
Que Dieu te protège des méfaits de tes ennemis.  
Que tes biens te soient préservés  
Jusqu'à ton entrée au Paradis avec tes adeptes,  
Que Dieu te protège des malheurs  
Par considération pour l'Elu, le détenteur de l'étendard<sup>69</sup>  
Et par considération pour Tijâni, ton Cheikh agrée  
Qui est devenu parmi les plus distingués des distingués.  
Que l'Eternel répande paix et bénédiction sur la meilleure créature  
A qui il a révélé le Coran et dont il a élevé le rang.  
Que l'agrément de l'Eternel qui entraîne la parfaite satisfaction  
De lui soit accordé à ce saint (Tijâni) dont l'adepte atteint un haut rang  
Louanges à ton Seigneur, Seigneur de Majesté Qui transcende, les blasphèmes.  
Paix sur les Messagers, Louanges à Dieu, Seigneur des mondes<sup>70</sup> ».*

Par ailleurs, Ahmadou Bamba écrit à l'intention de ceux qui controversaient l'Accompagnement.<sup>71</sup>

« Je me réfugie auprès de Dieu contre Satan le banni, et je place mon âme ainsi que celles de mes descendants sous Ta protection contre Satan le banni. Seigneur, je cherche Ta protection contre les séductions diaboliques, et je cherche Ta protection, Seigneur, contre leur présence auprès de moi. Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux. Seigneur, Répands bénédiction et paix sur notre seigneur Muhammad qui a ouvert ce qui était clos et clôturé ce (prophétie) qui avait précédé et fait triompher la vérité par elle-même et guidé les homme sur la Voie droite ; répands sur lui et sur les siens une bénédiction et une paix qui soient à la

<sup>69</sup> Un qualificatif qui désigne le Prophète Muhammad par lequel on entend évoquer son action guerrière en vue de la défense de l'Islam.

<sup>70</sup> Cf. la note concernant ces formules plus haut p. 98

<sup>71</sup> Dieu affirme très fréquemment dans le Coran qu'il est avec les croyants : « Pas de tête-à-tête à trois, qu'il n'y soit quatrième, ni à cinq, qu'il n'y soit sixième ni à moins de cela ni à plus, qu'il ne soit avec eux, où qu'ils se trouvent (58 :7). Cette présence divine (l'Accompagnement) avec les hommes ne contredit pas l'affirmation que Dieu siège sur Son trône céleste, nous disent les théologiens, car il s'agit ici de soutien, d'assistance. « Dieu est avec les croyants » signifie qu'il sait parfaitement leurs..., affaires et les soutiens.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

mesure de sa grandeur, et fais cela de sorte à permettre au lecteur de ces lignes de comprendre que Dieu Très-Haut nous tient une compagnie qui convienne à Sa transcendance et qui dépasse l'entendement, que Sa science comme Ses autres attributs sont éternels, que Son essence et Ses attributs sont éternellement liés, que les propos du Cheikh Sanûsi et ceux qui sont de son avis concernant l'accompagnement sont exacts - ils ont tenu au commun des croyants le langage qu'ils comprennent, car ces derniers encourent certainement de grands risques en entrant dans des controverses qui dépassent leur compétence – et que les propos du Cheikh Tijâni (Que Dieu Très-Haut l'agrée) relatifs à ce sujet ne contredisent pas ceux de ses prédécesseurs. Quant à l'inimitié née de la controverse qui oppose ses partisans à Abû Bakr Fata, elle résulte d'une manœuvre diabolique. En effet, Satan induit en erreur tout croyant qui n'a pas atteint le stade de la contemplation.<sup>72</sup> La preuve de l'exactitude de mon opinion est que le Messenger de Dieu (P.S.L.) venu chez moi pendant la composition de ces conseils, m'a dit que les opinions de Sanûsi, de Tijâni et de Ghazali convergent [sur les questions dogmatiques] et que toute divergence d'opinion à ce sujet émane des autres. La vérité qu'il convient de maintenir consiste donc à s'abstenir de réfléchir sur la modalité de l'Accompagnement tout en étant profondément convaincu de sa réalité. En effet, réfléchir sur sa modalité peut entraîner la perte de la foi. Que Dieu nous en protège ! Salut !

Il écrit également à propos des opinions d'Abû Bakr Fata sur l'Accompagnement : «Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu Très-Haut répande bénédiction et paix sur notre seigneur Muhammad, les siens et ses Compagnons de sorte à permettre aux hommes de savoir que Abû Bakr Fata n'a pas bien compris les propos du Cheikh Tijâni [relatifs à l'Accompagnement] et que Cheikh Tajâni approuve en réalité toutes les opinions qu'Abû Bakr soutient dans ses réponses, que la vérité est que les gens doivent se détourner de ces genres de controverses pour ne pas se faire du tort, que les propos des pôles (Que Dieu Très-Haut les agrée) ne ressemblent pas à ceux des ulémas (Que Dieu ait pitié d'eux). Les ulémas sont par rapport aux pôles mystiques ce que les saints (Que Dieu les agrée) sont par rapport aux prophètes (P.S.L.). Les ulémas professent l'unicité divine et défendent la loi formelle purifiée. Les pôles, eux, sont des hommes sincères et rapprochés de Dieu qui

---

<sup>72</sup> Le terme « mushaada », que j'ai traduit par « contemplation », exprime un état spirituel dans lequel le mystique confirmé se sent en face de Dieu.



défendent la sainte et lumineuse vérité substantielle. L'amour réciproque entre les ulémas (Que Dieu ait pitié d'eux) est une source de vie pour la loi Muhammadienne et la divergence de leurs opinions doit constituer une source d'enseignement non un motif d'inimitié et de jalousie .... Paix et miséricorde divine soient sur vous ».

Le cheikh écrit encore à propos d'Ahmad b. Kûr al-Daymâni :

« Je me réfugie auprès de Dieu contre Satan le banni. Au nom de Dieu, le Clément ce Miséricordieux. Que Dieux Très –Haut salue notre seigneur et maître Mouhammad les siens et ses compagnons de sorte à faire connaître aux gens qu'Ahmad b. Kûr – Daymâni et Abû Bakri Fata ont failli périr à cause d'une erreur de la part du premier et sa dénonciation par le second. En effet, le point de vue d'Ahmad b. Kûr ne correspond pas exactement à celui du Cheikh Tijâni (Que Dieu très – Haut l'agrée) au sujet de l'accompagnement. Quant à Abû Bakri il a été discourtois à l'égard du Cheikh Tijâni. Sa discourtoisie a consisté non pas dans le fait de controverser avec Ahmad b. Kûr mais plutôt dans son refus d'admettre (les opinions de Tijâni). En tous cas, Cheikh Tijâni est très loin de ces deux hommes. Voilà la vérité indubitable. Paix et miséricorde et bénédiction de Dieu Très Haut soient sur vous ». Sur le même sujet il écrit enfin à l'intention d'un autre maure : « Paix et miséricorde et bénédictions divines soient sur vous. J'ai vu ce qui s'est passé entre toi et d'autre au sujet de l'accompagnement. Mon opinion là-dessus est que la nature de l'essence divine dépasse l'entendement. De ce fait controverser l'accompagnement c'est se comporter comme les juifs et les Chrétiens. Que Dieu Très Haut nous protège tous de vaines préoccupations. L'observance des prescriptions et des proscriptions divines vaut mieux que de controverser. « Dis Dieu » Et puis laisse s'amuser à partager (6 : 91) Paix et Miséricorde et bénédictions divines soient sur vous ».

Par la suite le Cheikh effectua plusieurs déplacements avant de se fixer à Saoutalma communément appelé Khomak, qui se situe à un jour de route de Dagana et de Podor. Ce fut en l'an 1322. Puis il se déplaçait dans le même district d'une résidence à une autre tandis que les délégations ne cessaient d'affluer vers lui. En somme, il est impossible à un autre que lui-même de décrire les événements de ses deux exils de façon exhaustive.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Par ailleurs, il lui arriva pendant son séjour à Saoutalma un incident prodigieux. Au cours d'une nuit de Rabi I ou II de l'an 1323, le Cheikh ressentit une douleur extrêmement aigue à son pied. Et nous passâmes la nuit sans sommeil autour de sa tente croyant qu'il allait mourir.

Il nous tranquillisa en disant : Allez vous en il n'y pas de mal ». Mais nous n'entendions plus rien nous avions perdu la raison. Le lendemain quand il fut rétabli, il nous dit « c'était un malheur qui allait vous frapper et qui vous aurait anéantis. Quand j'ai demandé à mon Seigneur pourquoi il avait réservé cette épreuve à mes compagnons, l'on m'a répondu que c'était parce que Dieu m'avait promu à un rang plus élevé que celui dentes pareils et que dans ce cas il fallait subir une épreuve particulière. Or celle-là qui vous a été évitée est la plus dure qui soit. J'ai demandé alors à Dieu, mon Seigneur, de la subir à votre place. Ainsi l'épreuve me frappa comme la foudre et je m'étais évanoui et l'on m'a transporté à la tente dans cet état Mor Khari Dieng qui l'avait transporté à la tente m'a précisé qu'il s'agissait d'une morsure de serpent. Dieu merci pour le salut et le triomphe de Cheikh.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE SEPTIEME

## LE RETOUR AU SENEGAL

Le Cheikh resta en Mauritanie jusqu'à la nuit du Maouloud de l'an 1325 qui fut une nuit de vendredi<sup>73</sup>. Au cours de cette nuit, Cheikh Ibra Fall arriva de Saint-Louis avec une autorisation des autorités coloniales permettant au Cheikh de rentrer au Sénégal. Ibra FALL se mit à l'aider à faire le voyage. Le Cheikh se préparait et faisait ses adieux à ses voisins mauritaniens jusqu'au vendredi 19 Rabi I. A ce jour, il quitta sa résidence et prit la route de Ganjar, localité située au nord est de Dagana sur le Fleuve Sénégal. Les Habitants de cette localité lui demandèrent de prier dans leur mosquée, et il s'y rend en compagnie de Mukhtar Sow leur Iman, y effectua une prière de deux raka au milieu de la matinée puis il traversa le fleuve pour se rendre à Dagana où il resta jusqu'à 28<sup>e</sup> jour de Rabi c I où il partit à midi en bateau pour Saint-Louis. Pendant son séjour à Dagana une hospitalité exceptionnelle lui était prodiguée. On servait les hôtes dans d'énormes récipients amenés sous la lumière de lanternes. A propos de cet événement le Cheikh dit : « Voilà ce qui vérifie le vers suivant que j'ai écrit dans un des poèmes composé sur les lettres verset : » les cieux et la terre appartiennent à Dieu ... (c'est le dernier poème écrit à Daroul Mannan (1903) ; le vers cité ici débute par la lettre (d).

*« J'ai été l'hôte du Généreux qui m'a offert une grande hospitalité.  
Et je ne cesse d'être dans les villages comme une lumière ».*

Arrivé à Saint-louis dans la nuit le Cheikh descendit chez le mouride Cheikh Ibra FALL où il passa plusieurs nuits avant de se rendre à Louga chez Al- Hadji Massamba Sokhna. De Louga il dépêcha des mourides à Cieene pour lui y construire des cases avant son arrivée. Ensuite il alla à Ngajakk où il passa la nuit dans la mosquée abritant le tombeau de leur saint. Puis il se rendit chez cheikh Hasan Ndiaye, y passa un jour avant d'aller à Coki chez Cheikh Muhammad Mame le grand

---

<sup>73</sup> Cette date correspond au 25 avril 1907.



père du Cheikh Bachir Mbacké <sup>74</sup> puis à Dakar chez Cheikh Mouhammad Samba le grand père du Cheikh Mourtada Mbacké <sup>75</sup> puis à keur Bacine chez Muhammad Amina Khouma Diop, puis à Cieenne. Ce voyage dura des jours et son arrivée à Cieenne eut lieu pendant les premiers jours du Raci II. Des cases lui avaient été construites et il s'y installa et les baptisa Darou Rahmane toujours au début de Rabi II de l'an 1325 (mai 1907) il vécut dans cette localité deux années pendant lesquelles sa conduite demeurait irréprochable et son prestige ne cessait de s'accroître. A Jumada I ou II de l'an 1327 (juin – juillet 1909) il construisit une résidence baptisée Daroul Quddûs à un mille environ à l'ouest de Cieenne. Là comme partout ailleurs, il connut un prestige sans cesse croissant. Son séjour dura jusqu'au vendredi 22 Muharram 1330 (12 janvier 1911).

Observons que c'est au cours de Chacaban ou de Ramadan de l'an 1327 (1909) que naquit Abdoullah <sup>76</sup> fils d'Ahmadou bamba. L'on m'a raconté que ce dernier a écrit le nom Abdoullah sur un papier qu'il a envoyé à son mouride Mukhtar Binta Lô l'oncle maternel du Cheikh Muhammad Moustapha Mbacké (M. 1945) et lui donné l'ordre de donner au nouveau né le nom figurent sur le dit papier. A nos jours les gens l'appellent Abdoul Aziz. Je ne demande pourquoi ils l'appellent ainsi. En tous cas Allah est Al-Aziz.

---

<sup>74</sup> Un fils du Cheikh Ahmadou Bamba, qui est l'auteur d'une importante biographie de son père. Il est mort en 1966 à Touba.

<sup>75</sup> Le fils cadet du Cheikh né en 1924.

<sup>76</sup> Il est mort en 1960.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE HUITIEME

## LE DEPART DE CIEENNE ET L'INSTALLATION A DIOURBEL

Dans la nuit du samedi 23 Muharram de l'an 1330 (13 janvier 1911) Ahmadou Bamba quitta Cieenne pour Diourbel. Il effectua la prière du matin aux alentours de Touba et passa la nuit du lundi à Touba Daroul Alim al Khabîr <sup>77</sup> chez Cheikh Abdou rahmane Lô, le maître qui a appris le coran aux fils aînés d'Ahmadou Bamba. Le lendemain, il se rendit à Diourbel où il passa la nuit du mardi 26 Muharram (16 janvier 1911). A son arrivée à Diourbel il fut installé dans un endroit situé à proximité de la résidence du commandant de cercle, endroit qui abritera plus tard de lycée situé à l'Est de la ville. Au 1<sup>er</sup> ou 2 Rabî I de l'an 1330 (Février 1911) il alla s'installer dans sa maison construite le mois précédent sur la colline avoisinante qu'il baptisa al Moubaraka<sup>78</sup>.

### OBSERVATION CONCERNANT LA DATE DE NAISSANCE DES FILS D'AHMADOU BAMBA

Son fils Ibrahima naquit en Safar 1330 (février 1911) et Abdou Ahad le 23 Shawwal 1332 (14 septembre 1914) et Abdoul Quadir dans une nuit de vendredi 1333 (novembre décembre 1914) et Salih le 14 Dul Qada 1333 (le 23 septembre 1915) et Schuayb le frère germain d'Abdoul Ahad le 5 Ramadan 1335 (le 25 juin 1917) et Abdou Samad en Dûl Hijja 1343 (novembre 1924).

### LA CONSTRUCTION DE LA MOSQUEE DE DIOURBEL

---

<sup>77</sup> Cette localité s'appelle aujourd'hui Ndamé, elle est située à mi chemin entre Touba et Mbacké et abrite la Sous-préfecture de Ndamé

<sup>78</sup> Endroit béni



L'on a commencé les travaux préliminaires de cette mosquée en 1325 (1917) après que le Cheikh ait tracé son emplacement de son pied béni au cours d'une nuit de dimanche en Rabîc II. J'étais moi-même parmi ceux qui ont creusé l'emplacement des murs de l'édifice, travail qui dura jusqu'au lundi 27 Jumada II 1336 (9 avril 1918).

Ce jour là, l'on commença la construction de la mosquée au milieu de la matinée. Auparavant, le Cheikh descendit dans le fossé où se poseront les piliers soutenant le dôme en compagnie du précité Moukhtar Binta Lô qui tenait un sceau plein de béton puis le Cheikh prit la truelle la remplit de béton récita la « Basmala » posa le béton dans le fossé prit une brique, la posa là-dessus, reprit la truelle récita de nouveau la « Basmala », frappa la brique avec la truelle et récita « ...Et quand Abraham eut avec Ismaël établi les assises de la maison (en disant) : Ô notre Seigneur accepte de notre part ! Tu es Celui qui entend qui sait ! » (2 : 127). Ensuite il s'écarta un peu puis effectua une prière de deux Raka et récita des prières. Dieu merci. L'édifice fut achevé dans l'espace de neuf ans. Le Cheikh y célébra deux ou trois les prières des deux grandes fêtes musulmanes annuelles<sup>79</sup>. Cependant il n'y célébra jamais la prière du vendredi « parce que explique Cheikh Mbacké Bousso il n'eut jamais eu l'intention d'habiter à Diourbel ». Le premier à y célébrer cette prière fut son frère Cheikh Ibrahima qui le fit avec le consentement de Cheikh Mbacké Bousso, des fils d'Ahmadou Bamba et des dignitaires mourides qui, eux avaient l'intention de rester définitivement à Diourbel parce que le Cheikh leur avait donné l'ordre de s'y fixer et d'envoyer à la campagne les membres de leurs familles capables de travailler pour subvenir à leurs besoins ce qu'ils firent de sorte que la ville en tira une prospérité incomparable...

D'autre part, le Cheikh faisait lire le Coran quatre fois par jour devant la porte de sa maison, deux fois après la prière du matin, une fois après celle du midi et une fois après celle du soir. Dans la nuit du vendredi, la lecture du Coran s'effectuait sept fois. Le secret en était –Dieu Très Haut le sait mieux que le Cheikh voulait que l'on inscrivît en sa faveur, à côté de chaque prière canonique accomplie une Khatma (lecture complète du coran) que les lectures diurnes fussent inscrites à côté des prières canoniques du jour et de la prière du coucher du soleil et que les lectures du vendredi fussent inscrites avec les prières du crépuscule de la semaine.

---

<sup>79</sup> Il s'agit de la fête dite Aïdal Fitr » marquant la fin du Ramadan et de la fête commémorant le sacrifice d'Abraham qui a lieu le 10<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> mois lunaire.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Quant à la transcription du Coran tout adepte sachant le coran par cœur et ayant une belle écriture était chargé d'écrire un exemplaire tous les trois mois ou un huitième ou un quart ou un tiers ou un demi d'un exemplaire divisé entre deux ou plusieurs scribes ayant des écritures similaires. De même des scribes noirs et maures employés à cet effet procédaient de la même façon de sorte que des centaines d'exemplaires étaient transcrits chaque mois à côté d'autres exemplaires achetés aux libraires. Je souviens qu'une fois nous en achetâmes huit cent exemplaires à la fois à un seul vendeur. Et ce à côté des livres scientifiques venus de tous bords des scribes et des libraires. Parfois on achetait plusieurs exemplaires du même livre, même s'ils comportaient des déchirures...

Ceci met en évidence que l'argent dépensé pour l'achat de tel livres était une aumône dissimulée ajoutée aux biens distribués aux pauvres qui les sollicitaient et aux aides prodiguées aux dignitaires riches, qui s'élevaient parfois au cours d'une seule journée à des dizaines de milliers de francs...

Un des événements les plus étonnants et qu'une fois le Cheikh nous a réunis chez lui, nous, ses scribes, le 26 du mois de Ramadan de l'an 1324 (le 1<sup>er</sup> mai 1924). Devant lui se trouvait un grand paquet de papier. Et il nous a dit : « savez vous pourquoi je vous ai réunis ? » – Non, avons-nous dit : - « je voudrais que vous m'écriviez un exemplaire du coran dans ses papiers avant la fin du mois. Pouvez vous le faire ? » Nous avons répondu que oui et il répéta la question deux fois et obtint la même réponse. Alors il nous remit le paquer que nous divisâmes entre nous. L'un de nous écrivait deux (hizb) (le coran en compte 60) et les vocalisait au cours d'une seuls journée ou les transcrivait et laissait à un autre le soin de les vocaliser, d'autre écrivaient plus ou moins ... Avant de nous séparer au milieu de la matinée du 26 Ramadan, chacun savait où il devait commencer et où il devait s'arrêter ainsi que le nombre de lignes à mettre dans chaque page de sorte qu'il n'y eût ni répétition ni omission ni page vide. L'exemple fut achevé le 29<sup>e</sup> jour du mois à midi. Le cheikh n'y décela aucune lacune : ni une ligne plus ou moins épaisse qu'une autre ni une page vide. Il en remercie Dieu longuement et nous dit : « Avez-vous jamais entendu que quelqu'un a pu écrire ou faire écrire un exemplaire du Coran dans trois jours ? » Nous avons répondu que non. Alors il remercia Dieu et récita le verset : « En vérité, je ne laisse perdre l'œuvre d'aucun parmi vous ... » (le Coran 3 : 195)...

Daaray Miftaahus-Sahandan



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Une des plus curieuses coïncidences m'est arrivée une fois pendant que je lisais une biographie du prophète Zad al Maad, je crois en effet lorsque je suis parvenu au chapitre consacré aux scribes du prophète qui lui écrivait le Coran et les messages, je les ai comptés et trouvé qu'ils étaient au nombre de 17. Puis j'ai eu l'idée de compter mes compagnons, les scribes du Cheikh et trouvé qu'ils étaient au même nombre. Alors j'ai composé un poème dans lequel j'ai imploré Dieu par l'intermédiaire des compagnons, scribes du prophète et de mes compagnons scribes du Cheikh certains collègues ont recopié la partie du poème concernant nos compagnons sans l'autre partie. Ensuite j'ai découvert que les domestiques du prophète (PSL) étaient au nombre de 9 dont une femme en l'occurrence Umm Ayman et que les domestiques du cheikh cette année là étaient également au nombre de 9 dont une femme en l'occurrence Awa SARR, une servante du cheikh j'ai composé un poème à ce sujet. Mais la partie du poème concernant les compagnons du prophète se brûla avant d'être recopié.

Voici les vers concernant mes compagnons :

*Au nom de dieu le clément, le Miséricordieux  
Versifiant les noms des scribes du Cheikh al Khadîme  
L'année de la composition de ce poème en vue de les comparer  
Aux scribes du prophète (PSL) cités dans Zad al Maad  
Muhammad lamine Diop de Dagana dit :*

*Par considération pour ceux qui ont servi le meilleur serviteur  
Et écrit pour lui et complu à l'éternel,  
Fais que mon affiliation à lui soit réelle  
Comme il le veut et l'exige de tout adepte  
Par considération pour le Saint-Louisien bien rassuré  
Muhammad al Bachir  
Accorde moi des faveurs éclairant mon esprit  
Et me permettant de diffuser la bonne parole dans mon pays  
Par considération pour lui détourne moi de tout autre  
Que ce que tu as choisi pour moi de sorte  
Que je demeurerai attaché qu bien choisi pour moi  
Et réalise ce que mon coeur espère auprès de toi  
Et auprès du khadîme en me promouvant par considération  
Pour son esclave Muhammad Lamine<sup>80</sup>  
Soit en ma faveur Ô Seigneur en me rassurant*

<sup>80</sup>

Il s'agit de l'auteur lui-même. Il entend souligner qu'il était parmi les scribes du cheikh.

**Daaray Miftaahus-Sahandah**



<http://www.daarayweb.org>

Et en animant mon cœur grâce à lui (le Khadim)  
 Par des pensées qui rendent tout dévot satisfait de toi  
 Inspire moi un attachement réel  
 A celui a qui tu as donné la vérité  
 Par considération pour Mafatime le chérif bien instruit  
 Le mouride considéré comme détenteur de grands privilégiés  
 Par mon cœur de belles qualités  
 Eternellement utiles à tous les hommes  
 Accorde mou la bonne compréhension et la juste expression  
 Dans tout entretien Ô Tout Puissant  
 Réalise lui parfaitement tout le bien  
 Qu'il espère ici bas et dans l'au-delà  
 Par considération pour le daymanite  
 Muhammad al khabir mon frère en la foi  
 Immunise mon cœur et retiens ma langue  
 De tout propos considéré comme indécent  
 De sorte que je demeurerai attaché aux pieux et aux pratiquants  
 De la religion grâce à laquelle tu me joindras aux parfaits  
 Agrée le daymanite et accorde lui un salut  
 Qui lui soit maintenu jusqu' [à son entrée] au paradis  
 Par considération pour le bon Serigne Diop fils de Souleymane  
 L'indulgent mouride homonyme du cheikh  
 Inspire moi l'auteur [de Dieu] la bienfaisance  
 La bonne compréhension des beaux versets coraniques  
 Le patron l'abandon de tout ce qui est indécent  
 Ainsi que toute démarche entraînant la torpeur  
 Répands sur lui Serigne Diop une perpétuelle bénédiction  
 Dans une vie pure couronnée d'une belle fin  
 Par conséquence pour Moukhtar fils de Saïd Niane  
 Le mouride aussi connu que le « marjane » (corail)  
 Inspire moi l'abstention de tout vain propos  
 Et un langage salubre rends-moi utile  
 Fais moi jouir d'une affection sans mépris  
 Auprès de ceux qui me connaissent et ceux qui m'ont entendu  
 Améliore sa vie religieuse et profane  
 Accorde lui (Moukhtar Niane) une récompense pareille  
 À celle des Combattants de la foi  
 Par considération par Ahmadou Binta  
 Son frère germain dont piété est reconnu  
 Inspire moi la clémence rends mon cœur plus tolérant  
 De sorte que je devienne un chef indulgent  
 Accorde moi la vitalité l'humilité et la longanimité  
 Et purifie moi les lieux  
 Accorde lui ô Seigneur une meilleure vie  
 Et fais le revivre ensuite dans le paradis  
 Par considération pour Majembe Sylla

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*La joie des scribes fils d'un très vertueux grand scribe  
 Eloigne de moi éternellement ce qui nuit  
 Intérieurement et extérieurement ainsi que ce qui trouble l'esprit  
 Etablit autour de moi une éternelle barrière de protection  
 Entre moi et tout méchant insoumis Dieu  
 Accorde lui (Majëmbé) ici bas comme dans l'au-delà  
 Une bénédiction le protégeant contre la honte dans cette vie  
 Et dans l'autre par considération pour l'illustre Ahmadou Mouktar  
 Plus connu sous le nom de Mor Halima  
 Fais de moi la parure des lecteurs du Coran  
 Et accorde moi des avantages de son enseignement  
 Elève ma préoccupation vers ce qui pare l'intérieur  
 Et l'extérieur en purifiant mon cœur  
 Accorde lui (Mor Halima) Ô Seigneur la science de l'action  
 Ainsi que la bonne conduite réalisant tous ses espoirs  
 Par considération pour le fils d'Ahmadou Moukhtar  
 Ahmadou Awa le seigneur distingué  
 Accorde moi une éternelle intégrité  
 Et un agrément exempt de tout perte  
 Débarrasse moi de tout défaut m'empêchant  
 De m'améliorer de sorte que se perpétue mon bonheur  
 Accorde lui Ahmadou Awa tout ce qu'il désire de ta part  
 Et perpétue sa satisfaction de toi  
 Par considération pour celui qui a frappé et est entré <sup>81</sup>  
 Muhammad originaire de Wajja (?)  
 Maintiens sur ma langue de bonnes paroles  
 Accorde moi une bonne réputation auprès des hommes  
 Sans [que j'effectue] des voyages [dans ce but] et agrée moi  
 Exauce ses vœux ici bas et dans l'au-delà  
 En le joignant au groupe du fidèle (le prophète)  
 Par considération pour Ahmadou Kane l'homme de haut lignage  
 Le fils d'Ahmad fils de Wurq (?) l'originaire du Sine  
 Inspire moi la chasteté et purifie-moi  
 De tout ce qui avilit.  
 Préserve-moi de l'erreur inspire moi une clémence  
 Etendue à tout homme sain de cœur  
 Fais pleuvoir sur lui (Ahmadou Kane) les nuages de Ta bénédiction  
 Aussi bien dans ses mouvements que dans son repos  
 Par considération pour Ahmadou Sakho  
 Dont la réputation n'a jamais été ternie  
 Accorde moi une permanente de gaïté qui illuminera  
 Mon visage et qu'aucune tristesse n'altérera  
 Fais de moi la joie des voisins  
 Ainsi que l'ensemble de mes égaux*

<sup>81</sup> L'auteur paraphrase ici un dicton arabe qui dit : « qui frappe fort à la porte et crie haut finira par entrer ».

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

*Accorde lui Ahmad une vie agréable  
 Et rends sa mort sereine  
 Par considération pour le valeureux jeune  
 Le seigneur incontesté Ahmad plus connu sous le nom de Mor Cissé  
 Fais que je n'aïlle  
 Vers d'autres [objectifs] que ceux que Tu agrées, Ô Préserveur,  
 Détourne-moi toujours de ce qui ne te satisfait pas  
 Comme on détourne les [hommes] honorés  
 Inspire lui (Mor Cissé) l'attachement à ce que tu agrées  
 Afin d'obtenir ce qu'il désire  
 Par considération le fils de Mukhtar surnommé Shams  
 Qui est aussi célèbre au sein de son peuple quel soleil,  
 Fonds mon cœur en toi en m'accordant une vie  
 Durable grâce à toi en m'animant [de bonnes] intentions  
 Soumets-moi les chefs et fais d'eux tous  
 Mes amis en toi font cela  
 Par considération pour Ahmadou Zeynabou  
 Le pieux et noble qui évite tout acte indécent  
 Inspire-moi la piété, le scrupule et la sincérité  
 Je te demande de [m'inspirer] la sincérité en tout bien  
 (Acte de bienveillance) : évite à mon cœur d'avoir pour la vie  
 D'ici bas un amour préjudiciable à celui qui veut atteindre la « fana »<sup>82</sup>  
 Dirige le (Ahmadou) bien en lui accordant des biens  
 Plus abondants que la pluie et en lui évitant le mépris  
 Par considération enfin pour Ousmane plus connu sous le nom de Demba Kébé  
 Sois mon allié et évite moi le malheurs  
 Seigneur sois toujours en ma faveur en me préservant  
 De tout ce qui [peut] me discréditer  
 Accorde lui jusqu'à son entrée au paradis  
 La santé du corps et celle du cœur  
 J'ai omis ici [les noms] de scribes vertueux  
 Parmi les plus célèbres et les plus distingués  
 Je ne les ai pas omis par incapacité de les citer dans ce poème  
 Mais parce que j'ai déjà bien rempli la tâche que je m'étais imposé  
 Par considération pour eux tous  
 Exauce mes prières Ô Seigneur  
 Accorde nous Ton agrément et Ta miséricorde  
 Et réserve à chacun de nous une belle fin  
 Par considération pour Ahmad serviteur d'Ahmad  
 Que son créateur le bénisse éternellement  
 Et [bénisse] les siens et ses compagnons  
 Qui se sont toujours aimés réciproquement en toi pour te complaire  
 [Qu'ils soient bénis] aussi longtemps que trouvera ce qu'il cherche  
 Celui qui sollicite l'intercession de ceux qui sont arrivés auprès de Dieu....*

<sup>82</sup>

L'anéantissement en dieu qui constitue le terme de la vie mystique



Seigneur agréé de nous [nos œuvres]. Tu es certes Celui qui entend et sait. Ensuite il sollicite l'intercession des domestiques de notre cheikh à cette époque qu'il assimile à ceux du prophète (PSL).<sup>83</sup>

*Par considération prophète Ô Seigneur pour les neuf serviteurs  
Du meilleur serviteur qui promet [spirituellement] son serviteur  
Réserve éternellement ton plus agrément  
A celui que je servirai perpétuellement :  
Mon intercesseur auprès de toi mon moyen de succès  
Qui efficace les vices et débarrasse de la turpitude  
Par considération pour Malamine Ndiaye mon compagnon dans l'effort  
Pour servir le cheikh le moyen le moyen de salut pour tout [homme] bien guidé  
Inspire moi un amour qui ne quittera plus mon cœur  
Pour la personne de celui dont tu as fais la lumière du pays  
Soumets mes membres à son service  
Comme tu soumets [les hommes], Toi qui par Ta grâce m'a rapproché  
Inspire moi l'amour de tout homme qui aime  
Ce khadîm de sorte que je serai son ami  
Réalise lui (Malamine) tout ce qu'il espère  
Au près de Khadîme car il était vraiment des nôtres  
Par considération pour Sidi Madoune Fall, je demande  
La protection durant ma vie de tout ce qui discrédite  
Exauce ses vœux ici bas et dans l'au-delà  
Protège-le de la honte et du feu dans cette vie et dans l'autre ;  
Rends-moi exemple de la jalousie  
Et de la haine pour un croyant ; éclaire-moi  
Remplis mon cœur d'une pitié me permettant d'assouplir  
Tout [homme] dur de sorte qu'il demeurera tendre  
Inspire à tout homme affilié à moi  
La meilleure obéissance afin que je satisfasse mon seigneur  
Par considération pour son (Madoune FALL) indulgent collègue  
Saïd Sill, protège-moi de tout ce qui fait l'objet d'une menace  
Accorde lui la paix et des bienfaits  
Qui lui seront maintenus jusqu'à son entrée au paradis  
Inspire-moi par considération pour lui la bonne exécution  
De tous tes ordres afin que je me pérennise  
Donne moi la victoire sur mes passions  
Mon âme Satan et [les tentations] de la vie  
Rends mes voisins entièrement satisfaits de moi  
De sorte que nous mènerons une vie droite dans la concertation  
Par considération pour le jeune Mbacké  
Nommée Abû Bakr accrois mon crédit  
Epands sur lui tes grâces*

<sup>83</sup>

Ce paragraphe n'est apparemment pas de l'auteur mais du scribe.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

*Aussi longtemps qu'il combattre le mal  
 Elève ma préoccupation vers ce que je veux  
 Si toutefois il est identique à ce que tu me veux  
 Inspire-moi l'humilité à l'égard  
 De tout croyant et de toute croyante dans le but de te complaire  
 Inspire moi le respect de tout homme  
 Affilié à mon meilleur ami (le Khadîme)  
 Par considération pour son égal <sup>84</sup> Saïd Mbacké  
 Accorde-moi un secret qui fasse pleurer celui qui me hait  
 Accord lui ici bas et dans l'au-delà  
 Ce qu'il cherchait auprès de notre guide  
 Accorde moi un service une grâce  
 Qui me parviendra de ta part inopinément  
 Accorde moi une bénédiction en dilatant ma poitrine  
 De sorte que tout autre m'enviera  
 Accorde nous l'ensemble des disciple  
 Du khadîm une inviolable protection  
 Par considération pour son <sup>85</sup> égal Ibra Mbacké  
 Débarrasse-moi définitivement des défauts  
 Accorde lui une meilleure vie et des biens  
 Qui le satisferont ici-bas et dans l'au-delà  
 Rends ma bienveillance parfaite mon cœur  
 Exempt de haine et mon crédit plus important  
 Retiens mes membres de tout  
 Ce qui écoeure l'âme même s'il ne fait pas souffrir  
 Comble de ta bénédiction mes frères en Dieu  
 Ainsi que tous les frères Ô Seigneur  
 Par considération pour le fils de Marème  
 Qui s'est élevé grâce à l'aide de son Cheikh le khadîme  
 Que dieu lui accorde plus que ce qu'il voulait  
 Car il était un véritable chercheur de Dieu  
 Rends moi sincère dans ce que je veux  
 Et guide grâce à mon l'ami  
 Fais moi penser du bien de tout homme  
 Affilié à mon cheikh protège-moi du damné (Satan)  
 Préserve moi de la précipitation  
 Aide-moi à rejoindre les vrais hommes [du bien]  
 Par considération pour Mbacké Diouf le plus distingué des jeunes  
 Qui n'a jamais été craint pour une malfaisance  
 Fais que je demeure toute ma vie un serviteur  
 Du serviteur dont la satisfaction [nous]vaut celle de l'Eternel,  
 Insère mes visées dans les siennes  
 [De sorte que] tous mes objectifs soient identiques aux siens  
 Inspire-moi Ô Seigneur une manière de le servir*

<sup>84</sup> L'égal du précité Abû Bakr

<sup>85</sup> Le précité Saïd



*Qui me permette de surpasser ses autres serviteurs  
 Purifie et prolonge sa vie <sup>86</sup> en le préservant  
 Des défauts au point qu'il soit aimé de tous  
 Par considération enfin pour Awa la domestique mouride  
 La fidèle servante du Cheikh  
 Que le bonheur lui soit accordé dans cette vie  
 Et une haute place plus tard dans le paradis  
 Accorde moi une âme satisfaite du Khadîme  
 Une âme tranquille qui ne penche pas vers un autre.  
 Rends mes femmes obéissantes  
 Facilite-moi leur entretien, éloigne de moi toute difficulté  
 Rends les meilleures qu'elles m'aident  
 A observer les préceptes religieux  
 Permets moi d'obtenir d'elles des fils et des filles  
 Pieux, religieux et intègres  
 Par l'intermédiaire de qui tu revivifieras l'Islam  
 Et me préserveras de toute reproche  
 Et à qui tu accorderas une fortune  
 Immense et licite maintenue jusqu'à leur entrée au paradis spacieux*

*« Exauce mon « tawassul » <sup>87</sup> en dissimulant parfaitement mes défauts  
 Grâce à la meilleure bénédiction et à une paix éternelle et parfumée  
 Que tu accorderas à l'homme imprégné de la meilleure odeur :  
 Muhammad ainsi qu'à tous ses compagnons.  
 Ô Seigneur écoute mes prières par considération pour eux  
 [Écoute les] pour les exaucer, pour m'agrèer et m'honorer  
 De sorte que je deviendrai très respecté auprès des hommes  
 Par considération pour eux couronne ma vie d'une belle fin  
 Et accorde-nous tous une existence réelle dans la plus haute demeure.*

*Louanges à ton seigneur de Majesté qui transcende le blasphème.  
 Paix sur les messagers. Louanges à Dieu, Seigneur de l'univers » (37 :181-183)*

En substance, la vie du cheikh pendant son séjour à Diourbel dépasse tout ce que nous rapportent les livres d'histoire et les traditions orales concernant les illustres théologiens et mystiques. S'il est vrai qu'il y manquait les fonctions relevant de la compétence des gouvernants, à savoir l'application de la loi lapide les personnes mariées coupables du même crime et qu'il y manquait l'entretien des questions politiques et la répartition (planifiée des biens comme le font les

<sup>86</sup> Celle du précité Mbacké Diouf

<sup>87</sup> Ce terme désigne la recherche d'une faveur auprès de Dieu par l'intermédiaire d'un saint ou à l'aide d'œuvres pieuses.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

chefs temporels si ses actions n'ont pas embrassé ces domaines c'était parce que la loi du gouvernement (colonial) différait de la loi religieuse. Il avait donc une excuse.

Par ailleurs, l'affluence des foules avait fini par l'empêcher de sortir en public. Il était obligé de pratiquer des fenêtres dans les murs de son domicile près des portes. Il se plaçait devant ces fenêtres et recevait les visiteurs deux par deux du matin à midi et « d'asr » au coucher du soleil. Parfois il interrompait ses audiences pour aller écrire un poème ou accueillir les visiteuses à l'endroit qui leur était réservé ou entretenir les intérêts de sa famille. Quand il voulait donner une leçon au cours d'une audience, il demandait aux visiteurs de reculer un peu et écrivait sur le sol des enseignements théologiques et mystiques tirés du coran, du hadith, des propos de sagesse et des questions juridiques.

Parfois il prenait congé de ses visiteurs pour écouter chanter ses poèmes. D'une voie émouvante, les disciples chargés de cette tâche, chantaient debout, qui par cœur qui à l'aide d'un livre ; ils chantaient des poèmes consacrés à la louange de Dieu Très Haut et de Son messager. Parallèlement à l'enseignement, boissons et nourritures étaient distribuées durant les audiences de sorte à profiter aussi bien à celui qui s'intéressait à la religion qu'à celui qui s'intéressait aux choses profanes...

De même l'affluence des disciples l'avait empêché de sortir à la mosquée publique et l'avait amené à déplacer celle-ci à proximité de son domicile parce qu'il tenait strictement à célébrer la prière dans la mosquée avec la foule des fidèles et ce nuit et jour et en toute saison. Il avait abandonné la voie publique et s'était aménagé un passage qui lui permettait de se rendre à la mosquée de sorte que les gens ne le voyaient qu'après son entrée dans le mihrab et l'ouverture de la porte de celui de façon que seul le grillage de la porte le séparait des fidèles. La prière achevée il refermait la porte sauf quand il voulait enseigner.

De même enfin l'affluence des visiteurs l'avait empêché d'assouvir le besoin humain de se promener librement. De sorte qu'il était amené à aménager autour des murs extérieurs de son domicile un chemin de 1,80m délimité par un grillage. C'est là qu'il se promenait quand il le voulait. Les fidèles le suivaient parfois il s'arrêtait pour prier pour certains ou donner une leçon à 'autres. Ses lectures à cet effet étaient effectuées à haute voix. C'était une sage mesure dictée par la

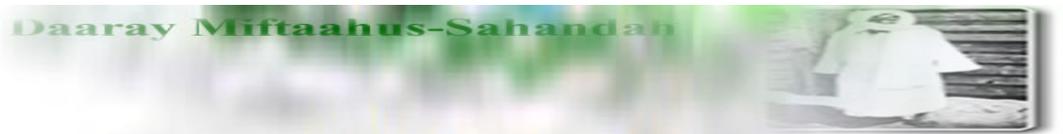
Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

conscience de leur besoin de lui en tant que disciples dirigés. S'il n'avait pas pris cette mesure ils lui auraient nui. Nous avons même vu cela une fois lorsqu'ils l'ont blessé aux orteils et déchiré une de ses sandales par souci de toucher son corps mais en se bousculant de façon à tomber involontairement sur lui et de lui faire du tort. Car il était un homme débile bien que fort en Dieu et inaccessible à la lassitude et à l'ennui.



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE NEUVIEME

## LA MORT DU CHEIKH

Le poursuivit ses activités jusqu'à ce que l'ordre de Dieu lui parvînt. Ses deux disciples, Muhammad Ibn Abd Ar Rahman al Tandughi (mort en Shawwal de l'an 1372) <sup>88</sup> et Muhammad Lamine Diop, l'auteur de ces lignes furent désignés pour préparer les funérailles. La dépouille mortelle du Cheikh fut secrètement transportée à Touba dans la nuit du mercredi. Cinq personnes dirigées par Mohammad al Bachir, le fils du défunt, accompagnèrent le cercueil. Bachir dépêcha des émissaires à son frère Muhammad al Fadil, notre actuel calife, qui se trouvait alors à son fief de [Ndindi] près de Touba et au cheikh Ibrahim qui se trouvait à Darou Mousty et au Cheikh Mbacké Bousso qui se trouvait à son village de [Guédé] près de Touba. De même il avertit les principaux talibés présents à Touba qui, à leur tour, se firent rejoindre par leurs principaux compagnons. Ainsi, dans très peu de temps, vingt huit personnes se réunirent et accomplirent la prière mortuaire à la mémoire du Cheikh sous la direction du Cheikh Mbacké Bousso. Tout cela se passa à l'insu de la masse par crainte de désordres. Les funérailles furent achevées avant l'aube et une baraque fermée à clef fut installée sur la tombe. Au matin, quand les gens apprirent la nouvelle de la mort du Cheikh, une panique indescriptible s'empara d'eux. Tout cela se passait alors que, à Diourbel, le calife Muhammad al Moustapha informait les gens de la nouvelle et les tranquillisait....

A l'issue des obsèques, je rencontrai un de nos compagnons qui n'était pas au courant de ce qui venait de se passer. Il m'a dit : « je t'ai vu hier en rêve et t'ai demandé où était le Cheikh ». [Pour toute réponse] tu m'as récité ce verset coranique : « MuhammAd n'était qu'un messenger précédé par des messagers etc ». <sup>89</sup> Je lui ai dit : la situation est comme tu vois ; entre. Il entra, vit et

---

<sup>88</sup> juillet 1953

<sup>89</sup> La récitation de ce verset dans une telle circonstance implique l'annonce du décès du cheikh. Jadis à la suite du décès du prophète abuBakr l'avait récité devant les compagnons affolés qui ne voulaient pas croire à la mort de Muhammad

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

se mit à exprimer son étonnement... L'auteur de la présente biographie a écrit à cette occasion l'épigramme que voici :

« Le Cheikh se rendit au Maître qu'il adorait.  
Il savait certainement qu'il ne vivrait pas éternellement.  
C'est pourquoi il avait cherché l'agrément de Dieu en se conformant  
A ses prescriptions et en évitant ses prescriptions.  
Il interdisait le mal et prônait la bonne voie et pratiquait  
Avec modération ce qu'il recommandait.  
Il était sa vie durant le support de la religion.  
Pour atteindre la vérité, ses fils (les talibés) s'étaient confiés  
A lui et lui reconnaissaient sur eux-mêmes les droits d'un père  
Comme il leur reconnaissait les droits d'un fils.  
Qui donc s'occupera désormais des orphelins à qui il a fait  
Oublier leurs origines ? C'est par le bien que l'on étire le mal.  
Pour les pauvres venus de tous bords solliciter et obtenir son  
Aide, il fut une source de prospérité et de quiétude.  
S'il était permis de le racheter, nous l'aurions fait mais tous les  
Seigneurs disparus avant lui n'avaient pas été rachetés.  
S'il est vrai qu'il a physiquement disparu, il est tout aussi vrai  
Que les effets de sa bonne action nous profiterons toujours.

Muhammad Ibn al-Moucalla al-Hassani lui a dédié une épigramme qui tient lieu de toutes les autres épigrammes<sup>90</sup>.

### **CERTAINES FAVEURS DIVINES ACCORDEES AU CHEIKH**

Evoquons certaines des grâces que Dieu a accordées au Cheikh et qui ont dépassé ce que l'on croyait possible. Dieu les lui a accordées après avoir fait échec aux trois projets de ses ennemis, à

---

<sup>90</sup> Le texte de cette épigramme n'est pas cité ici. Il compte 40 vers débutés par « Mes amis, si vous n'excusez pas ma tristesse, ne me la reprochez pas, car ce que vous trouvez facile à supporter m'est pénible ».

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

savoir son exécution ou son emprisonnement à vie ou son exil à perpétuité. A propos de ces grâces, le Cheikh dit : « A l'opposée de leurs trois [projets], Dieu m'a accordé la grâce consistant à rendre mon épreuve pendant mes années d'exil égale aux épreuves des prophètes consécutives aux conflits qui les ont opposés à leurs ennemis ». A ce propos, il dit également :

« Il relève des prodiges du plus illustre prophète  
(Que Dieu Très-Haut le salue)  
Le fait que mes années d'exil fussent un prolongement  
D'un temps passé [c'est là] un privilège hérité.  
Ces années sont assimilées à celles qui avaient connu  
Les conflits opposant les Messagers aux infidèles.  
Que Dieu salue et bénisse les Messagers  
Dont le message a dissipé les ténèbres.  
Il s'est produit au cours de mon exil un miracle directeur  
Qui s'est déjà produit en faveur de l'Elu.  
Il a consisté dans le fait que tous ceux qui ont provoqué  
L'exil et qui étaient des ennemis de Celui qui a réalisé mes vœux  
Ainsi envié par la suite leur collègue qui n'avaient pas été  
Mêlés dans l'affaire. Car Dieu me les a réprimés.  
Certes ceux qui ont provoqué l'exil n'entreront jamais au paradis,  
C'est à l'enfer qu'ils iront.  
Ils subiront certes une peine perpétuelle  
Tant qu'il ne se seront pas repentis ».

Il entend que Dieu Dont le nom est béni et exalté, par Sa grâce et Sa grande générosité, a assimilé ce qui s'était passé entre lui et ses ennemis, à savoir l'exil et les troubles qui en ont résulté à ce qui s'était passé entre les prophètes et leurs ennemis, et a assimilé les profits exotériques ésotériques immédiats et futurs qu'il en a tirés aux profits que les prophètes avaient tiré de leurs épreuves et a assimilé le mal qui en a résulté dans cette vie et qui en résultera dans la vie future pour les ennemis qui ne se sont pas repentis. Il entend également que les provocateurs de ces conflits ont fini par envier ceux qui n'y avaient pas été impliqués. « Le jour où l'injuste se mordra les mains en



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

disant : malheur à moi ! Si seulement j'avais suivi le chemin avec le Prophète ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris « un tel » comme amis ! Il m'a égaré du Rappel, alors que celui-ci m'était déjà parvenu. Satan est maître envers l'homme » (le Coran 25 :27, 28 et 29). C'est un témoignage en faveur du Prophète (PSL) et des autres prophètes (PSL), un miracle témoignant en sa faveur et un prodige qui s'est produit dans le cas du Cheikh grâce à son obéissance du Prophète à qui il doit donc louange et remerciement. « Un de mes secrets, dit le Cheikh, est que Dieu m'a accordé sept « Karama » qui constituent des miracles [posthumes] pour le Messenger de Dieu (PSL), à savoir : Il m'a dompté mes ennemis avant mon avènement et m'a procuré un savoir qui n'est pas le fruit d'un apprentissage ; et le Messenger de Dieu (PSL) s'est enorgueilli devant tous les Prophètes de mes dix années d'exil et du service sincère que je lui y ai rendu et m'a rendu aimé de tout homme bien heureux, et à désespéré Iblis de moi ainsi que tout homme maudit et m'a rendu aimé des anges généreux et des Jinns croyants au point que les musulmans contemporains parmi eux se sont affiliés à moi pour la face de Dieu ! »

A ce propos, il dit :

« Sept miracles [posthumes] du Messenger (PSL) ont apparu en moi,  
Mais auparavant j'avais obtenu satisfaction.  
Grâce à l'Elu, Dieu m'a dompté les ennemis  
Avant mon avènement ; je ne rencontre pas d'ennemi !  
Mon Seigneur m'a procuré un savoir  
Qui me provient d'un apprentissage  
Et m'a donné « Kun » (l'impérative créatrice (1))  
Le Messenger de Dieu (PSL) s'est enorgueilli devant les Prophètes  
Qu'ils soient éternellement salués par mon Seigneur)  
De mes dix années d'exil animé d'un service  
Voué au Détenteur de l'Existence et de la Pérennité.  
Tout homme bien heureux m'aimera sincèrement  
Pour la face de mon Seigneur, le Réussusciteur,  
Mon Seigneur qui est l'Assistant a désespéré Iblis de moi  
A jamais ainsi que tout homme maudit.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Les anges de l'Eternel et généreux m'aiment  
Pour sa face, et ce en plus d'une félicité éternelle.  
Les croyants parmi les Jinns m'ont affectionné  
Pour la face d'un Eternel qui me soutient par Ses grâces ».

L'expression « fi-al jinn » signifie « min-al-jinn » « parmi les jinns »

Ailleurs, il dit

« Les Jinns musulmans contemporains se sont affiliés à moi  
Contrairement à ceux qui ne sont pas convertis à l'Islam ».

Il dit également :

« Fais du bien à celui qui m'aura rendu service,  
Qu'ils soit un ange ou un jinn ou un être humain ».

Ceci indique qu'il avait des serviteurs autres que ses serviteurs humains... Au lieu de l'expression « m'a dompté »,... il dit ailleurs :

Muhammad m'a donné la victoire ;  
Quiconque le prend pour voisin (allié) ne sera pas vaincu.  
Mon bonheur sera maintenu éternellement,  
Et Dieu m'a dompté l'ensemble de mes ennemis ».

Il dit également :

« Aucun combattant ne se dirigera vers moi,  
Les dons de mon Seigneur à mon égard sont évidents  
Iblis ne combat pas  
Les soldats du Puissant et unique... »



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Il dit également :

« Je détiens des connaissances qui ne se trouvent pas dans les livres  
Ne te lasse donc pas de me servir !  
Dieu m'a donné l'ensemble des sciences religieuses  
Combien est excellent le Généreux bien informé  
Etant le Très Savant, Celui qui fait ce qui lui plait  
M'a accordé les sciences et leurs heureux effets.  
M'a parlé secrètement Celui qui m'a donné  
Un bien qui rend mon esprit serein.  
Dieu m'a favorisé d'un enseignement très bénéfique  
Ainsi je guide aussi bien l'ignorant que le savant ».

Quand à son amour pour les croyants et leur amour pour lui, c'est un fait qui n'est plus à démontrer parce que trop connu et s'attestant dans la multiplicité de ses profits en leur faveur, profits qui émanaient de ses sciences, de ses biens matériels et spirituels et de ses prières. Il n'y a cependant pas de mal à ce que nous citions une partie de ces prières comprises dans certains de ses écrits afin de bénéficier de leurs heureux effets :

« Accorde à tout croyant et à toute croyante  
Un pardon qui lui assure tout bien éternellement.  
Accorde à tout musulman et à toute musulmane  
Un pardon qui les protèges des injustes.  
Accorde à tout bienfaisant et à toute bienfaitante  
Un pardon qui leur vaille une belle récompense. »

Puis il dit dans son poème intitulé : « Matlab al-Shifa<sup>91</sup> » :

« Guéris immédiatement tous les musulmans,

---

<sup>91</sup> Prières adressées à Dieu afin d'obtenir la guérison.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Protège les plus tard de la peur et de la tristesse,  
Sauve-les, préserve-les, entoure les de bienveillance »

Et ce à côté d'innombrables propos dans ce sens indiquant qu'il l'aimait pour la communauté du Messager de Dieu (PSL) ce qu'il aimait pour sa propre personne et réservait aux chefs un amour privilégié.... Je l'ai entendu dire :

« A ma jeunesse, je choisissais de chaque ethnie un ami auquel mon cœur réservait un amour privilégié ». En effet, il a choisi des Bani Dayman Muhammad al-Yaddali, l'auteur de al-Dhahab al-Ibriz (l'or pur), et des Tandugh Muhammad Fall Ibn Muttal, et des Ed-u-al-Haj Ahmad Ibn Muhammad, l'auteur de Al-Jawhar al-Mounazzam (les Perles Arrangés) et d'autres [ouvrages] sur le Coran. Nous parlant de l'amour et de l'affection qu'il réservait aux chefs des croyants, il a dit : « Au cours de mon exil, j'ai appris que notre frère Muhammad Seck plus connu sous le nom d Serigne Lompogne et notre frère Muhammad Diop plus connu sous le nom de Madiop Aram Serigne Faty avaient été exilé par les colonisateurs, mais je ne connaissait pas leur lieu d'exil. Le monde s'obscurcit à mes yeux et je fus troublé par pitié d'eux, car je n'aimais pas qu'ils fussent éprouvés de manière à ébranler ou à détruire leur foi en l'unicité de Dieu. C'est pourquoi j'ai imploré Dieu en leur faveur en ces termes :

« Ô Meilleur Pardonnateur qui anéantit les péchés,  
Et Meilleur Puissant qui libère les captifs,  
Libère les musulmans en captivité  
Et préserve les de tout ce qui provoque le doute ».

Ces deux vers se trouvent dans son poème composé sur les lettres du verset coranique : « Mais ce qui est utile aux hommes reste sur la terre » (13 : 18) peut-être a-t-il appris la nouvelle des deux hommes alors qu'il composait ce poème et a-t-il alors enchaîné avec les deux vers.... Quant à l'amour que les chefs religieux lui réservaient, il est bien connu. Ils ont rendu de bons témoignages en sa faveur et ont publiquement reconnu sa sainte.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

# CHAPITRE DIXIEME

## LES TEMOIGNAGES DES CHEFS RELIGIEUX EN FAVEUR DU CHEIKH

Cheikh Sidya Baba en dépit de sa grandeur considérait le Cheikh comme une autorité religieuse supérieure. Il a beaucoup dit et écrit de lui en prose et en poésie. Si, au lieu de ses nombreux poèmes, il s'était contenté des trois poèmes suivants, cela aurait suffi :

*« Le Cheikh Ahmad est un bienfait  
Que leur Maître a accordé à toutes les créatures  
Louanges à Dieu dont les serviteurs  
Ne peuvent pas recenser les bienfaits.  
Vous trouvez que chaque fois que l'on hisse  
L'étendard de la gloire, il le prend de la main droite le visage illuminé.  
Quand il voyait de nobles objectifs se dessiner  
Il se décidait et visait au plus important d'eux  
Il n'est point un mal pour une terre honorée de sa présence  
Que la pluie ne l'ait pas arrosée.  
Vous faites oublier aux besogneux leurs pays  
De sorte qu'ils prennent vos biens par les leurs.  
Vous accueillez leurs groupes avec une joie réelle  
Comme s'ils vous offraient ce qu'ils sont venus solliciter.  
Toutes les communautés ont attesté qu'il est loyal et généreux  
Et qu'il est un homme qui considère le service des hommes comme une  
obligation  
Quand les choses prennent leurs cours, il demeure satisfait et soumis  
Sachant que son Seigneur en a voulu ainsi.  
Les causes apparentes ne lui cachent pas la réalité profonde,  
Quand d'autres errent dans les ténèbres des apparences.  
Que la pluie ne cesse d'arroser votre demeure  
De sorte que vous flairiez des biens à travers son agréable odeur.  
Les serviteurs de Dieu cherchent auprès de lui  
La satisfaction de leurs besoins aussi bien dans ce monde que dans l'autre »*

Voici le deuxième poème dit lorsque le Cheikh entama la construction de la mosquée de Diourbel :

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*« La mosquée du Cheikh est une mosquée de félicité,  
 Un lieu de biens [spirituels] et de miséricorde [divine].  
 Les méfaits y sont pardonnés ; et les bienfaits  
 De ses visiteurs auront une récompense multipliée  
 La piété en constitue le fondement,  
 Et la bienfaisance et les belles actions en sont les murs.  
 C'est une œuvre dictée par l'intention sincère  
 [De servir] le Seigneur des créatures. Or, les actions dépendent des intentions.  
 Quel excellent refuge pour celui qui veut prier  
 Ou effectuer une retraite pieuse ! Quel excellent refuge pour les besogneux !  
 Si elle est un lieu de prière, elle est également  
 Un asile pour celui qui cherche à réaliser un double profit :  
 Des heures y sont consacrées à la prière  
 Et d'autres à d'autres activités ;  
 Les hommes s'y rendent avec des cœurs  
 Animés d'intentions diverses :  
 Les uns viennent y prier,  
 Tandis que les autres viennent y chercher des dons.  
 Dieu a autorisé l'édification de maisons  
 Que son nom rend supérieure aux autres <sup>92</sup>  
 Il a réservé à ceux qui les construisent une récompense  
 Consistant en des maisons construites pour eux dans le paradis.  
 Le Cheikh est en vérité un bienfait accordé par Dieu,  
 Un signe de ses signes.  
 A l'Est comme à l'Ouest, les serviteurs  
 Nomades comme sédentaires le considèrent comme un Seigneur  
 Auteur de belles actions alors que les auteurs de belles actions  
 Deviennent de plus en plus rares.  
 Ils le quittent en le remerciant  
 Tels des chercheurs d'eau qui apprécient une douce source.  
 Que Dieu conserve sa personne et son prestige,  
 Ses fils et ses filles,  
 Tous les membres de sa noble famille  
 Ainsi que ses Mourides de tous bords  
 Que Dieu lui accorde une parfaite satisfaction  
 Aussi bien dans cette vie que dans l'autre ».*

Voici enfin le troisième qui fait partie de ses derniers poèmes. Il semble qu'on lui eût révélé que leurs vies étaient proches de leurs fins. C'est pourquoi il dit :

*« Que le Seigneur des hommes vous accorde de sa meilleure récompense  
 Qu'Il accroie à votre profit sa générosité et ses dons ;*

---

<sup>92</sup> L'adjonction au nom divin de ces lieux appelés « maisons de Dieu » les rend supérieurs aux autres lieux.



<http://www.daarayweb.org>

*Qu'Il vous préserve pour les hommes qui profitent  
Essentiellement de votre existence et de votre assistance.  
Vos émules, si riches soient-ils n'atteindront pas votre rang  
Car leur richesse demeurera inférieure à la tienne.  
Seraient-ils égaux celui qui ne songe qu'à prodiguer ses biens  
Et celui dont la préoccupation est d'accumuler des biens ?  
Celui qui achète par ses biens récompenses [divines] et honneurs  
Serait-il égal à celui qui ne s'intéresse qu'à son commerce ?  
C'est un grand bienfaiteur qui poursuit ses actions de bienfaisance  
Sans interruption :  
Dès que sa main reçoit de l'argent  
Les besogneux se le partagent immédiatement  
La fructification des biens, c'est, pour lui, leur dissipation  
Les dépenser pour [complaire] à Dieu, c'est, pour lui, les fructifier.  
Que de foi un groupe d'hommes semblables en l'importance de leur  
Nombre aux points des lances [d'une grande armée] qui voyagent  
Sur des chameaux blancs à travers un désert aussi vaste que le ciel  
Et qui sont poussés vers lui par leur belle espérance en lui et  
Attirés par sa bonne renommée,  
Que de fois, dis-je, de tels hommes vont chercher auprès de lui  
La parfaite satisfaction de leurs besoins tout en étant sûrs de l'obtenir dès leur  
arrivée.  
Il n'a pas de défaut si ce n'est l'adoration de son Seigneur l'utilité à  
Tous les hommes matin et soir »*

Ce témoignage de Cheikh Sidya suffit parce qu'étant le témoignage d'un savant pratiquant, droit, fidèle à la Sunna du Messenger de Dieu (PSL) et exempt de flatterie, qui a reconnu le bien à son détenteur et a bien conseillé les serviteurs de Dieu en leur indiquant le bien. Que Dieu le récompense pour le bien au nom de l'Islam et des Musulmans.

Voici Cheikh Sadbou, le saint dont la sainteté est unanimement reconnue et le membre d'une noble famille parce que descendant du Prophète, qui a dit et écrit en prose comme en poésie [des propos laudatifs à l'endroit du Cheikh Ahmadou Bamba]. Dans une des lettres qui lui sont attribuées il dit après la louange de Dieu et la prière pour le Messenger de Dieu : « Ensuite, salut de ma part à Cheikh Ahmadou Bamba... Ne m'oublie pas et n'oublie pas la communauté du Messenger de Dieu (PSL) » Ces propos de la part de cet éminent Seigneur constituent un conseil à toute la communauté musulmane et une subtile indication du dépositaire du bien. Dans un poème de félicitation dit à l'occasion du retour du Cheikh de son bénéfique exil, Cheikh Sadbou, après avoir cité ce vieux vers.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

*« Le temps a juré de reproduire son égal  
Tu es parjure, ô temps, dégage-toi de ton serment »*

Dit :

« Les chrétiens l'ont expulsé de son propre pays,  
Mais il était devenu plus brillant dans son exil  
Au milieu de l'Océan, il a apparu comme un éclat  
Qui a laissé les yeux éblouis.  
Que de fois une lune disparaît au couchant  
Pour réapparaître au levant comme un soleil dans sa hauteur et sa splendeur  
Étonnant est cet examen alchimique  
Qui a fait d'un des plus brillants hommes une pierre précieuse inégalable.  
Combien est étonnante cette porte de repentir ouverte  
A tout postulant qui y cherche accès  
Félicitation à cette religion délaissée  
Qui grâce à vous est redevenue pleine de joie et de fierté »  
Très excellent ! Combien est généreux ce saint conseiller (témoin) exempt de  
tricherie et flatterie.

Voici également le [témoignage du ] saint Cheikh Moustcin al-Koumlayli. Notre frère en Dieu et en [la voie du] Cheikh, al-Haj Muhammad Abdallah Ibn Ubayd ar-Rahmane, dit dans son livre intitulé : « l'Odeur du Musc ou les prodiges de Mbacké » : « Quand le chrétien cappolani – que Dieu nous préserve de sa méchanceté – interrogea Cheikh Sidiya sur le Jihad (guerre sainte) contre les chrétiens pour savoir si c'était légal en ces temps bien que les chrétiens malgré leur puissance et la faiblesse des Musulmans ne s'opposent pas à l'Islam, Cheikh Sidiya a répondu négativement et transmis sa réponse à Cheikh Sadbou qui l'a donnée à Cheikh Ahmadou Bamba pour approbation. Ce dernier écrit alors ce qui suit : « Ce que les deux Cheikhs ont écrit concerne les ulémas et saints impliqués dans des luttes, quant à l'auteur, Dieu a fait de lui la porte de félicité et du bien, et rien de cela ne le concerne. Car il a fini avec les troubles de ce monde et de l'autre depuis 1902. S'il ne s'en était pas définitivement détourné, il aurait donné une troisième réponse. Mais il est devenu de ceux à



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

propos de qui il est dit : « ....Ils sont plutôt vivants et nourris auprès de leur Seigneur » (le Coran 3 : 169) Signé par son auteur Ahmad Ibn Muhammad Ibn Habiboullah. Que Dieu le Très-Haut le préserve agisse en sa faveur et prenne soin de lui. Louange à ton Seigneur, Seigneur de majesté qui transcende leurs blasphèmes. Paix soit sur les Messagers. Louanges à Dieu, Seigneur des mondes ».

J'ai entendu Cheikh Moustacin dire que ceci était vrai. En effet, s'il ne l'était pas, il ne l'aurait pas écrit.

J'ai entendu notre Cheikh Bachir fils du Cheikh al-Khadim rapporter d'après Cheikh Moustacin qu'il n'avait dit : « Ce Cheikh (Bamba) n'a cessé de m'étonner. Une fois, nous étions avec lui entre un groupe d'ulémas (je crois qu'il a cité parmi eux Abdallah fils de Moukhtana al-Haj) et il se mit à nous parler de manière à éblouir nos esprits, et nous étions réconfortés et crédules bien que ne sachant pas ce qu'il en était en réalité. Mais, l'effet de ses propos s'emparant de nos cœurs, nous comprîmes que c'était une inspiration divine.

Notre frère précité dit dans son livre cité plus haut : « un des prodiges de ce cheikh (Bamba) – Que Dieu le préserve consiste dans son retour de cette île lointaine (lieu d'exil) d'où n'était revenu aucun de ceux que les chrétiens y avaient débarqués. Pourtant ils avaient débarqué beaucoup d'hommes et aucun n'en est revenu. Le retour du Cheikh constitue la plus grande preuve qu'il était allé volontairement ». Ce témoignage suffit parce qu'émanant d'un homme sûr. Par ailleurs, le Cheikh lui a écrit une recommandation intitulée : « l'Hospitalité du Très Saint dont l'hôte d'Iblis est absolument exclu ». Il venait de loin à pied rendre visite au Cheikh et refusait qu'on lui mette un tapis pour la prière, il le prenait, le serrait contre lui et le conservait !

A l'instar de Cheikh Moustacin, Cheikh Abou Muhammad al-Kunti communément appelé Bou Kounta qui habitait à Ndiassane près de Tivaoune, [a rendu le témoignage suivant] rapporté par un de nos compagnons qui était allé lui rendre visite. « Il m'a interrogé au sujet du Cheikh dont il avait pourtant appris l'exil, et m'a dit « Où est le Cheikh ? »

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

- « Les chrétiens (colonisateurs) l'on expatrié »
- « Non »
- « Qu'est-ce qui s'est passé alors ? »
- « Il est allé servir Dieu là où il peut le faire dans la tranquillité ».

Pendant ce temps, dit le mouride, j'entendais des gens parler une langue que je ne connaissais pas. Le Cheikh m'a dit :

- « Connais-tu la langue de ces gens ? »
- « Non »
- « Bien sûr non. Car ce n'est pas ta langue. Le Cheikh [Bamba] avait établi devant moi un mur qui se révélera dans l'avenir<sup>93</sup>. C'est pourquoi j'ai cherché des disciples au-delà de ce mur. Mes disciples n'arrivent ici qu'après un ou deux mois de route.... »

Parmi les plus illustres témoins figure le grand érudit Cheikh Abdal at-Tamkali ad-Daymani qui a dit fort justement :

« Rend-toi à Darou Salam et à Touba,  
Si tu crains les revers du temps ;  
Tu jouiras du regard du Refuge du temps,  
Regard qui te vaudra la bonne fin et la félicité" »

J'ai appris ces deux vers grâce au Cheikh. En effet, il m'avait demandé si je savais les deux vers d'Abdal. Quand j'ai répondu que non, il les a récités, et je l'ai ai retenus ainsi comme j'ai compris qu'il voulait que je croie à l'attribut « Refuge du temps » qui lui est reconnu dans les vers !

Le grand érudit Cheikh Abdallah Ibn Salih al-Tandughi a écrit lors de sa visite à Diourbel ce poème dans lequel il dit :

---

<sup>93</sup> Il entend que le Cheikh Bamba lui avait montré les territoires qui étaient réservés à ses talibés et à l'intérieur desquels Bou Kounta ne devait pas chercher des disciples

**Daaray Miftaahus-Sahandah**



<http://www.daarayweb.org>

*« Tu as surpassé les saints qui t'ont précédé  
Comme la meilleure créature (Muhammad) a surpassé ses  
Prédécesseurs ».*

C'est à ce même Cheikh Abdallah que Cheikh Ahmadou Bamba disait « Nous avons ici un poème qui préserva celui qui l'aura appris par cœur de l'interrogatoire que les anges appelés Mounkar et Nakir font subir à chaque mort dans sa tombe ». Etonné, Abdallah dit : « Il n'y a point de dieu que Dieu ! Où est le poème ? « Il est avec Muhammad al-Amin que voilà » A répondu le Cheikh.

- « Au nom de Dieu, je l'apprendrai à mes enfants, mes épouses... »

Et il s'est mis à énumérer les noms tandis que le Cheikh riait. Le poème en question est celui qui commence ainsi :

*« Grâce au Coran, je demeure près de mon Seigneur,  
L'Assistant j'ai maîtrisé mon âme et chassé Satan, etc... »*

Par ailleurs, ce même Abdallah m'a raconté l'anecdote extraordinaire suivante : « Frère, je m'apprêtais un jour à lire une partie du Coran. A peine ai-je ouvert le livre que Dieu Tout-puissant m'a dévoilé les événements du pacte Primordial, et j'ai vu les prophètes défiler l'un après l'autre accompagnés de leurs communautés qui variaient en nombre. Ensuite, j'ai vu défiler les saints l'un après l'autre accompagnés également de leur communautés qui variaient en nombre. Puis j'ai vu Cheikh Ahmadou Bamba avec des adeptes, qui cachaient l'horizon. Il venait de quitter la Présence. Lorsqu'il s'est éloigné un peu, il s'est tourné vers la Présence et dit trois fois : « Qui va transmettre mon message à mon Seigneur » Alors Dieu m'a assisté et réconforté, et j'ai répondu : moi. Puis il s'est tourné vers moi et a dit :

« N'est-ce pas un Tel ? »

- Si, ai-je répondu

- « Si tu fais, dit-il je ferai ceci et cela quand nous nous réunirons dans le monde terrestre. Dis à mon Seigneur de me renforcer, car mes adeptes sont nombreux et je ne



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

voudrais pas qu'ils ne soient pas satisfait de lui ». J'ai transmis le message et vu le renfort lui parvenir en abondance jusqu'à ce qu'il fût satisfait et parti ».

Je n'ai diffusé cette histoire qu'après la mort d'Abdallah parce qu'il me l'avait recommandé. Du reste, ce Cheikh qui fut l'un des plus éminents compagnons de Cheikh Sadbou était aussi mon ami intime et l'ami intime du Cheikh Ahmadou Bamba. Une fois, il m'a expliqué qu'il entendait ainsi renforcer les liens qui l'unissaient au Cheikh. Ce dernier a dit : « Il a raison.... Des Maures m'ont déjà proposé d'épouser une de leurs filles. Mais je leur ai dit que la différence de mœurs et d'habitude m'en empêchait. Ceci a convaincu Abdallah et il a renoncé à son projet.

Un autre illustre témoin fut Al-Haj Ibrahim al-Baghadi, un érudit incomparable originaire de Bagdad. Cheikh Ahmadou Bamba lui-même m'a raconté que pendant son enfance il vit Al-Haj Ibrahim voyager avec son père et Madiakhaté Kala et Lat-Dior et qu'une fois il le vit assis à côté de son père et Madiakhaté chez Serigne Pire Boubacar Fall alors qu'il abordait des sujets littéraires et scientifiques si brillamment que Madiakhaté s'empresse d'appeler Ahmadou Bamba pour écrire les propos d'Ibrahim.... » J'ai entendu mon père dire qu'il n'avait jamais vu quelqu'un qui égalait ce Maure en l'importance des textes qu'il savait par cœur à l'exception d'Al-Haj Omar Fouti ». Dit Cheikh Ahmadou Bamba.

Vingt ans plus tard, après le retour du Cheikh de son exil, il rencontra Al-Haj Ibrahim et lui rappela l'histoire citée plus haut, et Ibrahim fut fort étonné.

On dit que la raison de son affiliation à la voie du Cheikh fut cet incident qui se produisit lors d'un voyage au cours duquel il accompagnait le Cheikh. Les deux hommes descendirent sous un arbre, histoire de se reposer. Puis Ibrahim se mit à bourrer sa pipe en vue de fumer. Mais auparavant il a dit à son compagnon :

- « Qu'est ce que tu en penses ?
- « Fais ce que tu faisais et ne demande rien ! »



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

- « Il faut demander car les opinions divergent au sujet du tabac les uns l'interdisent tandis que les autres considèrent son utilisation comme licite.

- « Tu n'as donc aucune certitude à ce sujet ? »

- « Non »

- « N'as-tu pas lu Al-Akhdari ? »

- « Si ».

- « Pourtant Al-Akhdari dit au début de son livre qu'il n'est pas permis à un homme majeur de faire une chose avant de savoir son statut religieux.... Pourquoi tu ne t'es pas abstenu en attendant d'avoir une certitude au sujet du tabac ? Mes propos, dit le Cheikh, le laissèrent perplexe, et il se tut un moment avant de déclarer :

- « J'atteste l'avoir abandonné pour complaire à Dieu « Puis il se leva et enterra la pipe ». Il s'affilia officiellement à la voie du Cheikh peu de temps après.

Quand certains des grands chefs religieux ont appris son affiliation au Cheikh, ils lui ont reproché de s'être attaché à un noir malgré sa renommée et son érudition. Il a répondu. « J'ai quitté Bagdad dans la situation que l'on sait dans le seul but de trouver un guide. J'ai rencontré beaucoup de saints et de savants, mais je n'ai trouvé ce que je cherchais qu'en lui. C'est pourquoi je lui ai prêté un serment d'allégeance ». Ils l'ont alors excusé.

Quand il est revenu au Cheikh et lui a raconté les reproches qui lui avaient été faites, le Cheikh lui a écrit cette note : « Paix, miséricorde et bénédiction divines soient sur vous. Ensuite, on trouve dans notre poème intitulé : « Les littéraires du Paradis ou le Service rendu à Celui qui purifie les cœurs » les vers suivants :

*« Je réaffirme à l'intention de celui qui ne me croit pas  
Un serviteur de l'Elu  
Que je le sers comme il le préfère.  
Je le servirai jusqu'à l'entrée au Paradis,  
Demeure de quiétude, de félicité et de grâce*

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Cours d'une de ses visites de ses oncles, il a rencontré Muhammad Fall Ibn Muhammad Ibn al-Aquil, l'ami du Prophète et de son serviteur, et qu'il lui a demandé de transmettre ses salutations au Cheikh à qui il demandait un de ses sous-vêtements pour y chercher de la Baraka. « J'ai transmis le message au Cheikh, dit Muhammad Touba, et il s'en est bien réjoui et m'a remis un sous-vêtement et m'a demandé d'aller le lui donner tout de suite. Je suis retourné à lui et lui ai donné le sous-vêtement. Il s'en est bien réjoui et s'est même mis à le flairer et à le mettre sur sa tête et ses yeux ! Quand les gens ont appris sa réception de ce cadeau, ils se sont empressés à venir bénéficier de la Baraka du sous-vêtement au point qu'il finit par le perdre et me demanda d'aller à nouveau en solliciter un autre auprès du Cheikh. J'explique à ce dernier ce qui s'était passé, et il me remit un second vêtement que je transmis à mon envoyé. Celui-ci remercie Dieu et fait l'éloge du Cheikh et me remercie pour mon intervention.

On raconte de son neveu Muhammad fils d'Ahmadou Yora qu'il avait dit à ses compagnons qui lui reprochaient de ne pas fréquenter Ahmadou Bamba.

« Au nom de Dieu, je ne voudrais pas lui rendre visite alors que mon cœur nourrit le moindre désir pour les choses de ce monde. Mais je lui rend visite là où je suis <sup>94</sup> ».

Le témoignage de Muhammad aurait suffi, car il est un excellent homme.

Celui de ces Maures qui était le plus proche du Cheikh et qui a rendu le meilleur témoignage en sa faveur Ahmad Ibn Abdallah ; il était avec le Cheikh comme un seul homme. Je fus présent un jour où le Cheikh faisait lire un de ses poèmes. Quand le lecteur arriva à ce vers :

*« Le sang éminent qu'occupe Ahmad Ibn Abdallah (le Prophète)  
Est connu de tout homme qui n'est pas idiot et distrait ».*

A l'entente des noms « Ahmad Ibn Abdallah », le Cheikh se souvient d'Ahmad cité plus haut et demanda qu'on lui appelât. Quand il se présenta, il lui raconta la coïncidence. Le

---

<sup>94</sup> Il entendait qu'il était spirituellement attaché à ce Cheikh.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Maure s'en réjouit et remercia le Cheikh. Ahmad mourut et fut enterré à Saint-Louis. Je visitai sa tombe là-bas...

Habi Ibn Bay ad-Daymani m'a raconté que pendant longtemps il avait demandé à Dieu de lui indiquer le rang qu'Ahmadou Bamba occupait auprès de lui. Une fois il a demandé avec insistance et obtenu cette réponse : « Vous ne connaîtrez de ce Cheikh (Bamba) que des actes habituels : des audiences publiques, la célébration de la prière à la mosquée avec les fidèles, etc.... Le reste de ses affaires vous sera toujours inconnu ».

Ceci ressemble à ce que Ouways al-Qarani le plus illustre des successeurs des Compagnons a dit un calife ; il lui a dit :

*« Vous n'avez vu du Messenger de Dieu que son ombre ! »*

*- « Même Abu Bakr n'a vu que cela ? » Lui a-t-on demandé*

*- « Même Abu Bakr ! » A-t-il répondu.*

Habi m'a raconté un incident prodigieux qui s'était produit pour son beau père. Un jour celui-ci se trouvait dans sa tente avec sa fille qui lui nettoyait ses cheveux. Subitement, il se projeta hors de sa tente et frappa de son pied un objet de fer de sorte que l'on entendit le bruit de fer bien qu'il n'y eût pas de fer sur les lieux. L'homme se fractura le pied et tomba évanoui. Quand il se leva, on lui demanda ce qui s'était passé, et il expliqua qu'il eut vu un saint noir sur le point d'être mis au fer et qu'il fut allé lui apporter secours et frappa le fer de son pied qui cassa celui-ci... Il ne s'en rétablit d'ailleurs jusqu'à sa mort. Que Dieu lui accorde Sa miséricorde et agrée son sacrifice. Sa mort marque le début d'une ère d'aisance pour ses contribuables. Car le saint noir en revint de son exil et recruta parmi la tribu des Banou Dayman des jeunes, des vieux, des femmes et même des enfants pour lui transcrire le Coran et des livres de science religieuse. Il leur prodiguait des biens indescriptibles sans tenir compte de la qualité de leur travail entendant ais rendre service à l'Islam et au Messenger de Dieu en aidant les membres de la communauté islamique. Observons que d'autres Maures et Noirs servirent auprès du Cheikh comme scribes. Mais ceux de Babou Dayman étaient les plus distingués.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

Parmi les plus privilégiés de ceux qui ont rendu de bons témoignages en faveur du Cheikh figurent Hamid Ibn Muhammad Ibn Mihand Baba et ses cousins Baba et Ahmad fils de Mahmoud et Hamid. Ils étaient tous des amis les plus proches du Cheikh qui ont rendu les meilleurs témoignages en sa faveur.

Pendant le séjour du Cheikh à Cieene, il m'a envoyé à Dagana où le maître Hamid se trouvait dans l'hospitalité d'Al-Haj Bécaye Seck. Dès qu'il a appris ma présence dans la ville, il est venu me rejoindre et passe la journée avec moi chez ma mère. Il ne cessait pendant notre rencontre de m'interroger sur les affaires du Cheikh et d'exprimer sa joie des réponses que je lui donnais. Puis je lui ai montré le livre du Cheikh intitulé : « Les Itinéraires du Paradis ». Il l'a lu avec un grand intérêt et m'a dit : « L'existence de ce Cheikh à notre temps montre que notre époque comporte beaucoup de biens ». Enfin, il n'est pas à propos de donner ici les détails des rapports du Cheikh avec les Chefs maures. L'on trouve dans notre livre « Les Prodiges de Mbacké » des renseignements concernant les Maures mourides.

Un des témoins les plus illustres était Al-Haj Malick Sy (Que Dieu l'agrée) notre Cheikh, le Cheikh des musulmans du Sénégal et l'ami et parent du Cheikh Ahmadou Bamba. Nous avons appris moi et beaucoup d'autres qu'il a dit : « Il n'y a pas parmi nous quelqu'un qui ne s'est pas repenti après des méfaits et a par la suite une droite conduite sauf Cheikh Ahmadou (Bamba). En effet, il a toujours demeuré droit et bienfaisant ». Cela veut dire qu'il n'existait pas parmi eux un seul qui ne se savait avoir été coupable d'une ou plusieurs fautes et s'en était repenti à l'exception du Cheikh Bamba, qui, lui, avait observé une conduite irréprochable pendant toute sa vie. Ceci est une vérité qui comporte un conseil.

Muhammad Ibn Ahmad Ibn Ali al-Yaqoubi communément appelé Muhammad Touba m'a raconté qu'au cours d'un de ses voyages à Touba, il était passé par Tivaoune pour rendre visite à Al-Haj Malick SY. Quand celui-ci a su que son hôte allait se rendre auprès du Cheikh Bamba, il lui a dit : « je vais te charger de transmettre un message au Cheikh. Salue-le de ma part et rappelle-lui la nuit que nous avons passé ensemble à Saint-Louis dans la même chambre. S'il s'en souvient, dis-lui que je maintiens toujours l'engagement que j'avais pris

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.

devant lui. Muhammad a dit : « Je ne sais pas de quel engagement il s'agissait, car mon interlocuteur ne l'a pas explicité. Quand je suis arrivée auprès du Cheikh, je lui ai transmis le message, et il a confirmé les propos d'Al-Haj Malick SY et s'en est réjoui et lui a rendu hommage et s'est mis à caresser mon oreille et mon nez en riant de joie ».

Le grand cadî Madiakhaté Kala, l'ami et parent du Cheikh figure aussi parmi ceux qui ont rendu de bons témoignages en sa faveur. Il était d'ailleurs l'ami intime de son père. Pendant la jeunesse du Cheikh, Madiakhaté Kala avait l'habitude de lui citer un vers chaque fois qu'il le rencontrait pour sonder ses connaissances en matière de grammaire arabe et exercer son esprit. Parfois il le corrigeait, parfois non, et ce jusqu'à ce que le Cheikh l'ait dépassé. Il lui disait alors dans l'heure causeries : « Jadis tu étais un fils et un élève, mais maintenant tu es devenu un père et un maître ». L'on attribue d'ailleurs à Madiakhaté ce vers qui constitue apparemment le début d'un poème :

*« De ma part à Ahmadou Bamba qui a laissé et oublié  
Tout autre que Dieu et est devenu le plus illustre »*

Le grand Cheikh Muhammad al Fouti, père du Cheikh Dhoul-Noun a également rendu hommage au Cheikh. Ce dernier m'a dit qu'il n'avait jamais rencontré ce Cheikh qui lui avait pourtant envoyé ce vers qui débute un poème rimant en S dans lequel il fait l'éloge du Cheikh :

*« A celui que Dieu a rapproché et privilégié  
Et lui a donné un pouvoir dans le monde des hommes et des Jinns ».*

C'est un très beau poème dont je ne me souviens plus... Dans un de ses vers, l'auteur dit :

*« ..... Versez le reste du verre sur le pauvre lui-même)*

C'est pourquoi, chaque fois que le Cheikh rencontrait Dhoul-Noun, le fils de l'auteur, il lui faisait un verre de thé et lui disait plaisamment :

*« Prenez ce que votre père demandait ! » Ce Dhoul-Noun lui-même était.*

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.